ISSN 1246-3442

Décision Modificative n°1 2019
Séance du 21 Juin 2019

Compte-rendu des débats

LOT-ET-GARONNE
Le Département

NOMS DES PRESIDENTS DU DEPARTEMENT ET DES PREFETS DEPUIS 1945

Année	Préfet	Président du Département
1945	P. LECENE	Rodolphe ROUBET
1948	M. SEGAUT	-
1949	-	Dr Henri TOUSSAINT
1951	R. COUSIN	-
1953	M. PICARD	-
1957	L. OTTAVIANI	-
1959	J. SAUNIER	Jacques BORDENEUVE
1960	M. ELLIA	-
1963	L. VERGER	-
1966	F. LABORDE	-
1968	H. BOUCOIRAN	-
1973	P. FEUILLOLEY	-
1975	Ch. ORSETTI	-
1976	-	René ANDRIEU
1977	Th. KAEPPELIN	-
1978	-	Jean FRANCOIS-PONCET
1982	P. BLANC	-
1985	P. LEROY	-
1986	B. COURTOIS	-
1987	S. THIRIOUX	-
1988	J.-Ch. ASTRUC	-
1992	M. DIEFENBACHER	-
1994	J.C. VACHER	Dr Jean-Louis BRUNET
1998	N. JACQUET	Jean FRANCOIS-PONCET
2000	A. MERLOZ	-
2002	H. MASSE	-
2004	-	Michel DIEFENBACHER
2005	R. THUAU	-
2007	L. BEFFRE	-
2008	-	Pierre CAMANI
2010	B. SCHMELTZ	-
2012	M. BURG	-
2013	D. CONUS	-
2016	Mme P. WILLAERT	-
2018	Mme B. LAGARDE	-
2019	-	Sophie BORDERIE

DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

PRESIDENTE : **Sophie BORDERIE**

MEMBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

AGEN 1	**M. Christian DELBREL** Journaliste Maire de Pont-du-Casse Vice-président d'Agen Agglomération **Mme Nathalie BRICARD** Infirmière
AGEN 2	**M. Christian DEZALOS Ch. O.** Retraité Maire de Boé Vice-président d'Agen Agglomération **Mme Laurence LAMY** Fonctionnaire
AGEN 3	**M. Pierre CHOLLET** Médecin pneumologue 1er Adjoint au Maire d'Agen **Mme Baya KHERKHACH** Salariée
AGEN 4	**M. Christophe BOCQUET** Vétérinaire (en retraite) **Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT** Fonctionnaire Adjointe au Maire d'Agen
L'ALBRET	**M. Nicolas LACOMBE** Directeur d'école Maire de Nérac **Mme Marylène PAILLARES** Adjointe au Maire de Nérac
CONFLUENT	**M. Alain MERLY Ch.** Représentant de commerce (en retraite) Maire de Prayssas Vice-président de la communauté de communes du Confluent et Côteaux de Prayssas **Mme Laurence DUCOS** Salariée

COTEAUX DE GUYENNE	**M. Pierre CAMANI** Cadre territorial (en retraite) **Mme Caroline HAURE-TROCHON** Médecin généraliste
FORET DE GASCOGNE	**M. Raymond GIRARDI** Agriculteur (en retraite) Maire d'Argenton Président de la communauté de communes des Coteaux et Landes de Gascogne **Mme Hélène VIDAL** Fonctionnaire
FUMELOIS	**M. Daniel BORIE** Retraité (SADEFA) Maire de Saint-Vite **Mme Sophie GARGOWITSCH** Enseignante – sophro-relaxologue Maire de Blanquefort-sur-Briolance
HAUT AGENAIS PERIGORD	**M. Marcel CALMETTE** Médaille communale et départementale Médaille d'honneur agricole Retraité Maire de Paulhiac **Mme Christine GONZATO-ROQUES** Fonctionnaire Adjoint au Maire de Monflanquin
LAVARDAC	**M. Michel MASSET** Gérant de société Maire de Damazan Président de la communauté de communes du Confluent et Côteaux de Prayssas **Mme Valérie TONIN** Agent immobilier Adjointe au Maire de Barbaste
LIVRADAIS	**M. Jacques BORDERIE** Chef d'entreprise 1er adjoint au Maire de Ste-Livrade-sur-Lot **Mme Séverine BESSON** Agricultrice
MARMANDE 1	**M. Joël HOCQUELET** Médecin généraliste **Mme Emilie MAILLOU** Fonctionnaire

MARMANDE 2	**M. Jacques BILIRIT** Développeur économique Maire de Fourques-sur-Garonne **Mme Sophie BORDERIE** ***Présidente du Conseil départemental*** Infirmière-Anesthésiste
OUEST AGENAIS	**M. Jean DREUIL** Comptable (en retraite) Maire de Sérignac-sur-Garonne Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction publique territoriale **Mme Françoise LAURENT** Retraitée de l'Education Nationale
PAYS DE SERRES	**M. Bernard BARRAL** Retraité **Mme Marie-France SALLES Ch.** Maître de Conférence Maire d'Engayrac
SUD EST AGENAIS	**M. Rémi CONSTANS** Médecin cardiologue (en retraite) Maire de Layrac Membre du bureau délégué d'Agen Agglomération **Mme Louise CAMBOURNAC - C. Ch.** Retraitée Fonction publique d'Etat Maire d'Astaffort
TONNEINS	**M. Michel PERAT** Retraité Maire de Clairac **Mme Line LALAURIE** Retraitée Fonction publique territoriale Maire de Castelmoron-sur-Lot Vice-présidente de la communauté de communes Lot et Tolzac
VAL DU DROPT	**M. Alain PICARD** Masseur Kinésithérapeute **Mme Danièle DHELIAS** Exploitante agricole Adjointe au Maire de Ségalas
VILLENEUVE 1	**M. Guillaume LEPERS** Cadre commercial **Mme Patricia SUPPI** Fonctionnaire

VILLENEUVE 2

M. Patrick CASSANY
Gérant de société
1er Vice-président du Conseil départemental
Maire de Villeneuve-sur-Lot
Président de la Communauté d'Agglomération
du Grand Villeneuvois

Mme Catherine JOFFROY
Avocate

LEGENDES :

Ordre National de la Légion d'Honneur

Ordre National du Mérite

Mérite Agricole

Ordre des Palmes Académiques

Ordres des Arts et des Lettres

Croix de Guerre 1939-1945

Croix du Combattant

Croix du Combattant Volontaire

C. Commandeur

O. Officier

Ch. Chevalier

COMMISSION PERMANENTE

Président : Mme Sophie BORDERIE

Premier Vice-Président : M. Patrick CASSANY

Vice-Présidents : Mme Marie-France SALLES, M. Jacques BILIRIT, Mme Christine GONZATO-ROQUES, M. Raymond GIRARDI, Mme Catherine JOFFROY, M. Christian DEZALOS, Mme Sophie GARGOWITSCH, M. Daniel BORIE, Mme Laurence LAMY, M. Nicolas LACOMBE, Mme Hélène VIDAL

Membres : M. Bernard BARRAL, Mme Danièle DHELIAS, M. Marcel CALMETTE, Mme Caroline HAURE-TROCHON, M. Pierre CAMANI, Mme Valérie TONIN, M. Jean DREUIL, Mme Françoise LAURENT, M. Joël HOCQUELET, Mme Emilie MAILLOU, M. Michel MASSET, Mme Marylène PAILLARES, M. Alain PICARD, Mme Nathalie BRICARD, M. Christian DELBREL, Mme Line LALAURIE, M. Christophe BOCQUET, Mme Séverine BESSON, M. Pierre CHOLLET, Mme Louise CAMBOURNAC, M. Guillaume LEPERS, Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT, M. Alain MERLY, Mme Laurence DUCOS, M. Michel PERAT, Mme Baya KHERKHACH, M. Jacques BORDERIE, Mme Patricia SUPPI, M. Rémi CONSTANS

§ § § § §

COMMISSIONS STATUTAIRES INTERNES

COMMISSION

« DEVELOPPEMENT SOCIAL, INSERTION ET HABITAT »

****

Président : Mme Christine GONZATO-ROQUES
Vice-Présidents : Mmes Caroline HAURE-TROCHON, Hélène VIDAL

Membres : Mme Marie-France SALLES, Alain PICARD, Louise CAMBOURNAC, Baya KHERKHACH, Laurence DUCOS, Nathalie BRICARD

COMMISSION

« AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, INFRASTRUCTURES ET MOBILITE »

Président : M. Patrick CASSANY
Vice-Présidents : Mme Hélène VIDAL, M. Michel MASSET
Membres : MM. Joël HOCQUELET, Nicolas LACOMBE, Michel PERAT, Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT, M. Jacques BORDERIE

COMMISSION

« DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME, NUMERIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES »

Président : M. Jacques BILIRIT
Vice-Président : M. Michel MASSET
Membres : MM. Marcel CALMETTE, Bernard BARRAL, Jean DREUIL, Alain PICARD
Guillaume LEPERS, Michel PERAT, Jacques BORDERIE

COMMISSION

« DEVELOPPEMENT DURABLE ET CITOYENNETE»

Président : Mme Sophie GARGOWITSCH
Vice-Présidents : Mmes Laurence LAMY, Valérie TONIN
Membres : M. Jean DREUIL, Mme Françoise LAURENT, M. Christophe BOCQUET,
Mme Séverine BESSON, M. Alain MERLY

COMMISSION

« POLITIQUES EDUCATIVES, COLLEGES ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR »

Président : M. Nicolas LACOMBE
Vice-Présidents : Mmes Valérie TONIN, Emilie MAILLOU
Membres : Mmes Françoise LAURENT, Laurence DUCOS, Patricia SUPPI

COMMISSION

« CULTURE, SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE »

Présidente : Mme Catherine JOFFROY
Vice-Présidents : M. Daniel BORIE, Mme Nathalie BRICARD
Membres : Mmes Marylène PAILLARES, Valérie TONIN, M. Rémi CONSTANS,
Mme Patricia SUPPI

COMMISSION

« AGRICULTURE, FORET ET ENVIRONNEMENT »

Président : M. Raymond GIRARDI
Vice-Présidents : M. Marcel CALMETTE, Mme Danièle DHELIAS, M. Bernard BARRAL
Membres : Mmes Valérie TONIN, Séverine BESSON, MM. Alain MERLY, Christophe BOCQUET

COMMISSION

« ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES ET PATRIMOINE»

Présidente :	Mme Marie-France SALLES
Vice-Présidente :	Mme Marylène PAILLARES
Membres :	Mmes Laurence LAMY, Emilie MAILLOU, Séverine BESSON, Louise CAMBOURNAC

COMMISSION

« FINANCES ET EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES »

Président :	M. Christian DEZALOS
Vice-présidente :	Mme Marie-France SALLES
Membres :	M. Pierre CAMANI, Mme Françoise LAURENT, M. Christian DELBREL, M. Pierre CHOLLET, Mme Line LALAURIE

COMPTE RENDU

DES DEBATS

TABLE DES MATIERES

Réunion du 21 juin 2019

Pages

- Ouverture de la séance du 21 juin 2019 sous la présidence de Mme Sophie Borderie, Présidente du Conseil départemental de Lot-et-Garonne 1

- Désignation du secrétaire de séance (Mme Ducos) 1

- Discours d'ouverture du Président et débats 2

- Présentation de la Décision modificative n°1 de 2019 par M. Dézalos, président de la commission Finances et évaluation des politiques publiques et débats 6

- Présentation des travaux de la commission Politiques éducatives, collèges et enseignement supérieur, par M. Lacombe, président de la commission 16

- Présentation des travaux de la commission Aménagement du territoire, Infrastructures et mobilité par M. Cassany, président de la commission, diaporama et débats 20

- Présentation des travaux de la commission Développement économique, tourisme, numérique et politiques contractuelles par M. Bilirit et débats 26

- Présentation des travaux de la commission Développement social, insertion et habitat par Mme Gonzato-Roques, présidente de la commission et débats, ... 32

- Présentation des travaux de la commission Culture, sport, jeunesse et vie associative par Mme Joffroy, présidente de la commission et débats 41

- Présentation des travaux de la commission Agriculture, forêt et environnement par M. Girardi, président de la commission et débats 45

- Présentation des travaux de la commission Administration générale, ressources humaines et patrimoine par Mme Salles, présidente de la commission et débats 49

- Présentation des travaux de la commission Finances et évaluation des politiques publiques par M. Dézalos, président de la commission 54

- Vote de la Décision Modificative n°1 de 2018..... 56

- Diaporamas..... 58

DECISION MODIFICATIVE N° 1 - 2019

SEANCE DU 21 JUIN 2019

_____

COMMISSION DEVELOPPEMENT SOCIAL, INSERTION ET HABITAT

1004	Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021	p. 40
1005-3007	Stratégie Départementale d'inclusion numérique	p.31
1006	Modification du règlement départemental d'aide sociale : prise en charge des frais de mutuelle et prise en charge de l'accueil de jour dans le cadre de l'APA à domicile	p. 40

COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, INFRASTRUCTURES ET MOBILITE

2005	Infrastructures et mobilité - Déviation ouest d'Agen Modification des modalités de co-financement	p.26
2006	Modernisation du réseau routier départemental 2019-2021	p.26
2007	Infrastructures et Mobilité Réseaux routier, navigable et cyclable	p. 26

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME, NUMERIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES

3006	Campus Numérique : État d'avancement et convention cadre de coopération pour le développement numérique entre le Département de Lot-et-Garonne, l'Agglomération d'Agen et la Campus numérique 47	p.31
3007-1005	Stratégie Départementale d'inclusion numérique	p.31

COMMISSION POLITIQUES EDUCATIVES, COLLEGES ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

5004	Plan collèges, une priorité départementale et une ambition éducative réaffirmées	p. 20
5005	Programmation et financement des travaux dans les collèges	p. 20

COMMISSION CULTURE, SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

6003	Schéma départemental de développement maîtrisé des sports et loisirs de nature 2019-2021	p. 45
6004	Politique départementale Cinématographique	p. 45

COMMISSION AGRICULTURE, FORET ET ENVIRONNEMENT

7002	Rapport d'information sur la problématique des friches agricoles en Lot-et-Garonne et le possible rôle du département pour leur mobilisation en faveur d'une agriculture adaptée au changement climatique	p. 48

COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES ET PATRIMOINE

8014 Approbation des débats de la session consacrée aux orientations budgétaires 2019 p. 2

8015 Programmation et financement des travaux dans les bâtiments départementaux p. 52

8016 Tableau des effectifs au 1er mai 2019 p. 53

8017 Formation des conseillers départementaux : bilan 2018 p. 53

8018 Saisine de la Commission consultative des services publics locaux - délégation de pouvoir à la Présidente du Conseil départemental en application de l'article L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales p. 53

8019 Modification de la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux p. 53

COMMISSION FINANCES ET EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

9010 Décisions du Président du Conseil départemental prises dans le cadre de ses délégations de pouvoirs en application des articles L. 1413-1, L. 3211-2, L. 3221-10-1 et L. 3221-12-1 du Code général des collectivités territoriales p. 55

9011 Exercice 2018 : Arrêt du compte de gestion p. 55

9012 Compte administratif 2018 p. 55

9013 Affectation du résultat 2018 : Budget principal - Budget annexe des Thermes de Casteljaloux - Budget annexe du Foyer départemental de l'enfance Balade p. 56

9014 Pertes sur créances irrécouvrables, contentieux et reprises de provisions p. 56

9015 Suivi de l'inventaire : Sortie de l'actif et de l'inventaire comptable des immobilisations de faible valeur p. 56

9016 Décision modificative n° 1 2019 : Budget principal et budget annexe du foyer départemental de l'enfance Balade p. 56

TABLE DES INTERVENTIONS

Intervenants	*Pages*
Mme Sophie BORDERIE *Présidente du Conseil départemental*	*1 ;2 ;9 ;15 ;16 ;19.22 ;24 ;25 ;31 ;35 ;37 ;38 ;40 ;43 ;44 ;52 ;55 ;57*
M. Jacques BILIRIT	13 ;26 ;28 ;29 ;47
M. Jacques BORDERIE	15 ;42 ;43
M. Daniel BORIE	26 ;42 ;43 ;44
Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT	14 ;23 ;25 ;28
M. Marcel CALMETTE	22 ;25 ;47 ;52
M ; Pierre CAMANI	23 ;25 ;29 ;30
Mme Louise CAMBOURNAC	50
M. Patrick CASSANY	20 ;23 ;24
M. Christian DELBREL	11
M. Christian DEZALOS	6 ;54
M. Jean DREUIL	27 ;29
Mme Laurence DUCOS	19 ;51
M. Raymond GIRARDI	45 à 47
Mme Christine GONZATO-ROQUES	30 ;32 ;35 ;37 ;38 ;40 ;47 ;57
Mme Catherine JOFFROY	41 ;44
Mme Baya KHERKHACH	28 ;30 ;35 ;37 ;39
M. Nicolas LACOMBE	16
M. Guillaume LEPERS	9 ;16 ;52
M. Alain MERLY	23 ;24 ;25 ;34 ;38 ;39 ;44 ;48
Mme Marie-France SALLES	49 ;50 ;55
Mme Patricia SUPPI	19 ;43 ;44 ;51 ;52
M. Jacques ANGLADE *Directeur Général des Services*	51
Mme Céline CROS-RONNE *Directrice Générale Adjointe du Développement Social*	33 ;34 ;35
M. Jean-Luc GIORDANA *Directeur Général Adjoint Du développement touristique, Agricole, Economie et environnement*	29

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 2019

SÉANCE DU VENDREDI 21 JUIN 2019

La session relative à la Décision Modificative n°1 2019 du Conseil départemental de Lot-et-Garonne s'est ouverte le 21 juin 2019 à 9h45 sous la présidence de Madame Sophie BORDERIE, présidente du Conseil départemental, assistée de Monsieur Jacques ANGLADE, directeur général des services.

Étaient présents à l'ouverture : MM. BARRAL Bernard, BILIRIT Jacques, BOCQUET Christophe, BORDERIE Jacques, BORIE Daniel, Mmes BRANDOLIN-ROBERT Clémence, BRICARD Nathalie, M. CALMETTE Marcel, Mme CAMBOURNAC Louise, MM. CAMANI Pierre, CASSANY Patrick, CONSTANS Rémi , DELBREL Christian, DEZALOS Christian, Mme DHELIAS Danièle, M. DREUIL Jean, Mmes DUCOS Laurence, GARGOWITSCH Sophie, M. GIRARDI Raymond, Mmes GONZATO-ROQUES Christine, HAURE-TROCHON Caroline, M. HOCQUELET Joël, Mmes JOFFROY Catherine, KHERKHACH Baya, M. LACOMBE Nicolas, Mmes LAMY Laurence, LAURENT Françoise, MM. LEPERS Guillaume, MASSET Michel, MERLY Alain, PERAT Michel, PICARD Alain, Mmes SALLES Marie-France, SUPPI Patricia, VIDAL Hélène.

Absents :
Mme BESSON (a donné pouvoir à M. Borderie)
M. CHOLLET (a donné pouvoir à Mme Kherkhach)
Mme LALAURIE (a donné pouvoir à M. Perat)
Mme MAILLOU (a donné pouvoir à M. Hocquelet)
Mme PAILLARES (a donné pouvoir à M. Lacombe)
Mme TONIN (a donné pouvoir à Mme Gargowitsch)

Mme la Présidente. – Je constate que le quorum est atteint. Il nous faut désigner un secrétaire de séance : je propose, si elle le veut bien, à Mme Laurence Ducos d'assurer cette fonction.

Un rapport modifié vous a été transmis le 19 juin 2019, il s'agit du rapport 1004, « Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, 2019-2021 ». En effet, une réunion en préfecture s'est tenue le 18 juin. Le fondement du plan et les actions ne sont pas modifiés, mais les chiffres le sont compte tenu des crédits complémentaires qui nous ont été notifiés et des ajustements de l'État pour la partie relative à l'initiative des Départements. Nous y reviendrons tout à l'heure.

Comme j'en ai informé les présidents de groupe, je vous confirme que nous recevrons à l'issue de cette session, vers 16h30, M. Jean-Louis Coureau, président de la commission départementale de la présence postale. Je vous informe aussi que M. Lemaire, directeur régional Nouvelle-Aquitaine de La Poste, qui devait intervenir lors de la commission permanente du mois de septembre, sera finalement parmi nous vers 17h00 afin de se présenter et d'avoir un premier échange préparatoire à la réunion de travail du 20 septembre, à laquelle il viendra également.

Des motions sont-elles déposées par les groupes ? Non.

Je vous propose d'adopter le rapport 8014, « Approbation du compte rendu des débats de la session consacrée aux orientations budgétaires 2019 ». Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES ET PATRIMOINE

RAPPORT N° 8014

APPROBATION DES DEBATS DE LA SESSION CONSACREE AUX ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Mme la Présidente. – Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, chers internautes, avant de rentrer dans le vif des principaux rapports au menu de cette réunion, je souhaite évoquer quelques points d'actualité.

Tout d'abord, je veux brièvement vous restituer l'essentiel des échanges qui se sont tenus, il y a deux jours, lors de l'assemblée générale annuelle de l'Assemblée des Départements de France. J'avais déjà rencontré, fin mai, mes homologues de Nouvelle-Aquitaine à Poitiers. La réunion parisienne était donc l'occasion d'apprécier à une autre échelle les préoccupations de l'ensemble des présidents de Département de France. L'un des principaux sujets mis sur la table a concerné, vous vous en doutez, la volonté de l'État de transférer à nos collectivités de nouveaux tronçons de routes nationales dont il est aujourd'hui propriétaire. Si les intentions affichées par le gouvernement devaient avoir force de loi, les 95 km de linéaire de la RN21 qui traversent le département du nord au sud via Villeneuve et Agen seraient désormais gérés par le Département.

Le 7 juin, j'ai souhaité, en compagnie de Patrick Cassany, vice-président en charge des infrastructures, exposer sur la place publique, face à la presse, nos interrogations et nos inquiétudes sur ce projet. En premier lieu, j'ai rappelé que les Départements étaient extrêmement réservés quant à un tel transfert dont les modalités ne sont pas précisément connues. Ensuite, nous avons expliqué nos craintes d'un retrait de l'État alors que par ailleurs celui-ci a pris des engagements financiers pour la modernisation de l'itinéraire.

Nous avons donc interpellé la ministre des Transports, Élisabeth Borne, en lui précisant clairement que nous n'accepterions aucun transfert de propriété sans délégation au Département des crédits d'État, initialement promis au titre de la modernisation de cet axe, mais également au titre de son entretien courant.

Par ailleurs, nous avons abordé le sujet de la péréquation horizontale, c'est-à-dire des mécanismes de solidarité financière entre Départements. J'ai réaffirmé, dans la continuité du combat mené par Pierre Camani, l'importance de la prise en compte au niveau national des spécificités des départements ruraux et très ruraux. Dans cette optique, j'ai soutenu la proposition de modification des critères de répartition du fonds de solidarité entre Départements. Les critères adoptés lors de cette assemblée générale par une quasi unanimité de Départements et qui doivent désormais être acceptés par l'État sont plus favorables au Lot-et-Garonne qu'antérieurement. La dotation complémentaire que nous devrions ainsi recevoir annuellement est estimée à un peu plus de 1 million d'euros, peut-être 1,5 million, même s'il convient d'être extrêmement prudent sur son montant, non finalisé à ce jour.

C'est une petite victoire qu'il convient néanmoins de nuancer à deux titres. 1,5 million d'euros, c'est à peu près 2 % de nos dépenses d'investissement annuel. Ce n'est pas rien, mais ce n'est pas non plus cela qui consolidera à terme notre équilibre financier. Si l'on peut se réjouir que les Départements aient pris leurs responsabilités et accepté de mettre en œuvre, dans les faits, sur leurs recettes propres, une solidarité entre territoires, l'État reste le grand absent de cette péréquation. Un peu trivialement, je dirais que les Départements continuent de payer les factures adressées par l'État,

notamment pour les allocations individuelles de solidarité.

En accord avec Christian Dézalos, un point particulier sur ce dossier, mais également sur le projet du gouvernement de transférer au bloc communal la taxe foncière départementale pour compenser la perte du produit de la taxe d'habitation, sera présenté à la prochaine commission des finances. La perte de ces recettes serait compensée aux Départements par l'attribution d'une part de TVA, compensation dont les modalités ne sont pas connues à ce jour, mais qui pose clairement le problème de la perte d'autonomie financière, en contradiction totale avec le principe de libre administration des collectivités.

Au-delà, de très nombreux et importants dossiers ont été évoqués : l'élaboration d'une nouvelle étape de la décentralisation, l'aménagement équilibré des territoires, la démocratie locale et la participation citoyenne, la présence locale des services publics, ou encore l'évolution de la protection maternelle et infantile. Je reviendrai dans un instant sur les problématiques liées à la protection de l'enfance.

Mesdames et Messieurs, cette séance intervient le 21 juin, au premier jour de l'été, cela n'a échappé à personne ! La date est bien choisie pour vous présenter les toutes premières tendances de la saison touristique estivale, dont nous espérons qu'elle remplira toutes ses promesses. Les chiffres, bien sûr incomplets pour ce mois de juin, sont plutôt encourageants. 54 % des professionnels se disent ainsi satisfaits, voire très satisfaits du niveau des réservations. Les perspectives pour juillet et août sont également orientées de manière positive.

En marge de l'assemblée générale de l'ADF, j'ai d'ailleurs visité la Maison de la Nouvelle-Aquitaine à Paris. C'est une vitrine exceptionnelle pour notre département. J'ai la conviction que nous devons miser davantage sur la carte des ambassadeurs du Lot-et-Garonne. Chaque Lot-et-Garonnais qui le souhaite doit pouvoir porter haut les couleurs de notre département.

La saison estivale, c'est aussi le temps des festivals et autres manifestations culturelles. Le Département sera partie prenante des animations qui vont émailler l'été lot-et-garonnais. Outre notre participation financière à de très nombreux festivals de toute dimension aux quatre coins du département, les Nuits d'été feront escale cette année à Meilhan-sur-Garonne, Sauveterre-Saint-Denis et au Puch-d'Agenais. Je saisis l'occasion pour féliciter les agents de la direction de la Culture pour le travail préparatoire, ainsi que de la direction de l'Éducation pour le succès de Chœur en scène. J'ai assisté à la représentation et j'ai été, cette année encore, admirative de la qualité du spectacle offert par nos collégiens. J'ai également apprécié l'efficacité de la logistique mise en place. Enfin, pour avoir été présente à l'ouverture de chacune des soirées, j'ai pu lire dans les yeux des spectateurs, parmi lesquels de nombreux parents, de l'impatience, de la fierté et du plaisir.

La vitalité de notre jeunesse doit aussi s'épanouir dans le Conseil départemental des jeunes. Vous le savez, la loi ne fait pas obligation au Département d'en créer un. C'est un choix que nous assumons avec force. Nous pouvons être fiers de participer de la sorte à l'éducation civique de nos jeunes et à leur apprentissage de la citoyenneté.

Cette idée de potentiel de créativité de nos concitoyens a inspiré notre volonté de bâtir un département dit « d'initiative citoyenne ». C'est l'objectif que nous poursuivons en mettant en place différents outils de démocratie participative, permettant de mieux associer les Lot-et-Garonnais aux choix politiques.

Depuis son lancement récent, l'appel à candidatures en vue de composer le futur conseil consultatif citoyen a reçu un écho tout à fait favorable. À ce jour, nous recensons plus de 300 candidatures émanant de tous les secteurs du département. Le tirage au sort des participants à cette instance aura lieu le 10 septembre. Son installation est prévue le 21 du même mois.

Parallèlement, dans le cadre de la commission de refondation et de celle dédiée à la

citoyenneté, nous avons bien avancé dans notre réflexion sur la mise en place d'un budget participatif. Ce dossier fera l'objet d'une session extraordinaire le 19 juillet prochain.

Avec vous, j'ai la conviction que ces pratiques nouvelles qui font confiance à l'intelligence des citoyens peuvent renouveler le regard qu'ils portent sur l'action publique.

Mesdames et Messieurs, la décision modificative qui vous est soumise aujourd'hui comporte un nombre relativement réduit de mouvements financiers. Je laisserai le soin à Christian Dézalos, rapporteur général du budget, de vous les exposer dans le détail et de les commenter. Le compte administratif 2018 sera également soumis à votre approbation ; comme vous avez pu le constater, il témoigne d'une gestion rigoureuse et stabilisée.

Pour ma part, je ne veux pas vous faire un catalogue à la Prévert de nos actions en reprenant, par le menu, l'ensemble des rapports : nous y perdrions le sens de l'essentiel. C'est pourquoi je ciblerai trois engagements majeurs que porte notre collectivité. Ils illustrent ma volonté, affirmée dans mon discours d'installation du 17 mai dernier, de prioriser nos investissements sur le socle des compétences qui forment notre cœur de métier. Pour autant, prioriser n'est pas renoncer, et je ne souhaite pas opposer compétences obligatoires et compétences dites facultatives, qui contribuent activement à la vie de nos territoires. Nous garderons cette ligne de conduite jusqu'en 2021, en ne procédant à aucune augmentation de fiscalité.

Trois engagements pour trois politiques d'envergure. Il s'agit tout d'abord de la mise en place d'un ambitieux plan collège, ensuite de notre participation à la lutte contre la pauvreté, en partenariat avec l'État, et enfin de notre contribution à la réalisation des infrastructures routières de l'Agenais, en particulier la déviation nord-ouest d'Agen.

Investir dans nos collèges, c'est faire le pari de la jeunesse. Mon propos ne se réduit pas à un slogan. Il y a dans ce choix politique la volonté résolue de donner les mêmes chances de réussite à tous les élèves lot-et-garonnais, quelles que soient leurs origines sociales, culturelles ou géographiques. Depuis 2008, le Département a beaucoup fait pour nos collégiens : évolution des transports scolaires (aujourd'hui transférés à la Région), plan Casier, modernisation informatique, actualisation de la convention éducative, construction du collège de Monflanquin, et d'autres projets. Aujourd'hui, nous voulons aller plus loin pour mieux nous adapter aux évolutions démographiques. Nous les avions déjà prises en compte avec le travail de restructuration de la sectorisation que nous avons mené. Pour anticiper le proche avenir, nous avons bâti, grâce à l'implication de Nicolas Lacombe, un plan qui permettra de concentrer un investissement exceptionnel : près de 68 millions d'euros en faveur des bâtiments sur les six prochaines années. Nous y ajouterons un peu plus de 8 millions d'euros en faveur des équipements mobiliers, informatiques et de restauration, soit un total de 77 millions d'euros consacrés à la modernisation et l'adaptation des collèges lot-et-garonnais.

Cette enveloppe financière, sans précédent, se double d'un effort conséquent en moyens humains. J'assume pleinement le recrutement de quinze agents, indispensables pour garantir le succès de ce plan. Pour être complet, sachez que pour une partie d'entre eux, leur intégration dans la collectivité marquera leur déprécarisation.

C'est la même raison qui explique ma décision d'ouvrir six postes supplémentaires au sein de la direction Enfance et Famille. Le rapport qui vous est présenté livre des chiffres impressionnants de l'augmentation de l'activité du service, liée à l'accroissement des situations de fragilité sociale. L'aide sociale à l'enfance étant l'une de nos compétences obligatoires, nous avons donc l'obligation légale – et j'ajouterai morale et sociale – de l'assumer de la manière la plus correcte et efficace possible. À cet égard, sachez que profitant de ma journée de travail mercredi à Paris, j'ai rencontré à sa demande Adrien Taquet, secrétaire d'État auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé. Durant plus d'une heure, nous avons échangé sur de nombreux dossiers relatifs à la protection de l'enfance, qu'il s'agisse de l'aide à la parentalité, de l'adoption, de la protection maternelle infantile, de la lutte contre la maltraitance des enfants, et j'en passe. Garantir la sécurité physique et psychique des enfants doit être

une priorité partagée de l'État, des collectivités et, plus globalement, de l'ensemble de notre société. Le ministre m'a précisé que le gouvernement envisageait de faire de cette ambition une grande cause nationale. Dans quelques semaines, des mesures fortes seront ainsi annoncées. Le Département prendra toute sa part dans ce juste combat pour protéger l'enfance en danger.

C'est parce que nous sommes un acteur essentiel de la lutte contre la pauvreté que l'État nous a proposé de nous associer à la stratégie nationale qu'il entend promouvoir en la matière. L'objectif est de renforcer l'action conjointe de l'État et des Départements pour mieux coordonner nos actions respectives et en accroître l'efficacité. Christine Gonzato-Roques vous détaillera le contenu de la convention que je signerai avec Madame la préfète le 28 juin prochain.

Je suis convaincue que le développement n'a de sens que s'il est partagé et s'il profite à tous les Lot-et-Garonnais. L'accélération du déploiement du très haut débit, qui sera achevé à l'échelle départementale à l'horizon 2023, nécessite un développement concomitant des usages. La stratégie départementale d'inclusion numérique qui vous est présentée répond à cette ambition. Nous voulons lutter contre le décrochage d'une partie de la population peu familiarisée avec ces technologies innovantes, afin qu'elles se les approprient.

Enfin, l'ordre du jour appelle le dossier des infrastructures routières de l'Agenais. Vous le savez, après un long temps de négociation, nous avons abouti avec l'Agglomération d'Agen et l'association ASF à une clé de répartition satisfaisante, notamment pour le Département. Patrick Cassany pourra vous détailler les modalités de la convention. Elle est la traduction concrète de notre engagement pour un maillage affiné de notre territoire et une meilleure desserte du nœud routier agenais. Elle est aussi la preuve que lorsqu'un projet d'intérêt général dépasse le cadre strict où il se trouve, le Département sait se mobiliser en sa faveur, y compris pour le financer, et alors même que cela ne relève pas directement de sa responsabilité. Ainsi, le 27 juin prochain, nous signerons officiellement, avec l'Agglomération et le président de Vinci Autoroutes, la première convention conclue en France dans le cadre de la mise en œuvre du plan national d'investissement autoroutier, finalisé en 2018. Cette signature démontre bien, s'il en était besoin et malgré les commentaires distillés çà et là par des personnes bien intentionnées, que le Département n'a pas été un frein dans ce dossier, mais plutôt, je l'affirme, le garant d'une bonne utilisation de l'argent public. Nos exigences, légitimes, ont toujours un objectif : obtenir un échangeur, non pas à n'importe quel prix, mais au juste prix.

Mesdames et Messieurs, quelles que soient nos sensibilités, les élus que nous sommes ont à cœur d'améliorer le quotidien des Lot-et-Garonnais et de favoriser le développement de notre département. Les chemins pour y parvenir peuvent naturellement diverger ; c'est la règle de la démocratie, mais nous savons aussi nous rassembler quand l'enjeu l'impose.

J'ai participé, le 13 juin dernier à Bordeaux, à l'Hôtel de Région, à la Conférence territoriale de l'action publique. Les membres de cette instance étaient invités à donner leur avis sur le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (le SRADDET), adopté début mai par le Conseil régional. Je me réjouis que le Lot-et-Garonne ait parlé d'une seule voix sur le sujet. Comme vous le savez, le Département avait au printemps initié une contribution commune avec l'ensemble des intercommunalités lot-et-garonnaises ; cette union avait fait forte impression. J'en suis intimement persuadée, le Lot-et-Garonne a une place singulière en Nouvelle-Aquitaine, au cœur du Sud-Ouest comme nous aimons à le dire. Depuis quelques jours, grâce au Comité départemental du tourisme, ses couleurs, ses sites et ses paysages se sont affichés dans nombre de publications. Je forme le vœu que l'attractivité touristique, croissante dans notre département, continue à aller de pair avec son développement.

Plus globalement, le Lot-et-Garonne se situe au cœur d'une grande région en plein dynamisme. Nous devons impérativement profiter de cette situation idéale entre les deux Métropoles de Bordeaux et Toulouse, en voie de congestion avancée. C'est très clairement ce que j'ai rappelé lors du colloque régional du Cobaty, fédération regroupant les entreprises de la construction, de l'urbanisme et de l'environnement, qui portait précisément sur la question de l'attractivité. Le Département y

contribuera pleinement dans le cadre de ses compétences, au service des Lot-et-Garonnais.

Pour conclure, je veux remercier Jacques Anglade, qui a décidé, d'un commun accord avec moi, de bénéficier d'un congé spécial et de cesser ses fonctions de directeur général des services à compter du 1er septembre prochain. Fabien Duprez, directeur général adjoint, assurera l'intérim. Jacques, nous retiendrons votre professionnalisme et vos qualités humaines. Merci pour votre engagement à nos côtés depuis 2015.

Monsieur Dézalos, je vous donne la parole afin que vous nous présentiez les grandes lignes de cette DM1 2019 et du compte administratif 2018.

M. DÉZALOS. – Merci, Madame la Présidente. Mes chers collègues, commençons par le compte administratif 2018. Les résultats 2018 de la collectivité ont été déjà globalement présentés, par anticipation, d'abord à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, puis au moment du vote du budget 2019. Nous vous avions annoncé que les comptes 2018 plaçaient les finances départementales sur une trajectoire favorable, avec des ratios financiers à leur meilleur niveau depuis ces dix dernières années. Nous vous indiquions également que, pour autant, il fallait rester très vigilant et attentif face à une situation qui est certes favorable, mais qui reste fragile. Une fragilité qui appelle de notre part à la fois de la continuité dans nos efforts de gestion et de la persévérance pour revendiquer auprès de l'État un véritable accompagnement dans le financement de notre politique sociale, particulièrement une juste compensation des allocations individuelles de solidarité.

2018 est aussi la première année d'application du pacte financier, qui nous impose un plafond de dépenses réelles de fonctionnement à ne pas dépasser, sous peine de retenue financière.

Qu'est-ce qui explique que la collectivité a pu dégager des marges de manœuvre satisfaisantes ? C'est ce que nous allons voir.

Bien sûr, le respect de la norme fixée par l'État a guidé notre gestion 2018. Par ailleurs, je ne vais pas faire semblant d'oublier que nous avons dû procéder, en 2017, à la demande de la Chambre régionale des comptes et pour faire face à la non-compensation par l'État des dépenses d'allocations individuelles de solidarité, à un relèvement fiscal sensible. Mais c'est surtout grâce aux efforts conséquents entrepris sur notre gestion ces dernières années que le Département a confirmé l'amélioration des indicateurs financiers, déjà apparents en 2017. Il a fallu que nous nous recentrions sur nos compétences obligatoires et que, pour chaque domaine d'intervention, nous nous efforcions de chercher en permanence le meilleur emploi des deniers publics. Cela a été une démarche longue, impliquant l'ensemble des directions, dont les résultats produisent aujourd'hui leurs effets.

La consolidation de la situation financière a aussi, une nouvelle fois, bénéficié d'une nette progression de recettes conjoncturelles, notamment les droits de mutation. Ces ressources, sensiblement liées au contexte économique, plus précisément au marché immobilier, nécessitent que nous restions prudents et que nous poursuivions nos efforts de gestion si nous souhaitons confirmer notre niveau d'investissement local et un moindre recours à l'endettement.

Présentation d'un diaporama (cf page 58)

Quelles sont les caractéristiques du bilan 2018 ? Nous allons faire une présentation selon une double approche, d'abord l'approche budgétaire qui, au regard des principaux indicateurs financiers, permet d'apprécier la santé financière de la collectivité. Sur cette diapositive n°1, vous avez confirmation de la consolidation des indicateurs, particulièrement avec l'amélioration de l'épargne brute, qui était d'un peu plus de 44 M€ en 2018, correspondant à la différence entre les recettes et les dépenses. Le taux d'épargne brute est de 11,8 %. Tout cela constitue des niveaux et des ratios tout à fait favorables. Quant à l'épargne nette, c'est-à-dire l'épargne qui reste lorsqu'on a remboursé le capital de nos emprunts, nous sommes à 21,6 M€ : ce niveau nous permet de couvrir, en 2018, près de 40 % du financement de nos dépenses d'équipement.

Sur la diapositive n°2, toujours sur les indicateurs financiers, vous voyez l'amélioration de la capacité de désendettement. Vous savez qu'elle s'exprime en années, c'est-à-dire le nombre d'années nécessaires pour amortir notre stock de dettes si nous consacrions l'intégralité de notre épargne brute à ce remboursement. Le ratio est d'un peu moins de 6 années, il est donc favorable puisque le seuil d'alerte est habituellement situé autour de 10 ans. Cela confirme le redressement de la situation financière départementale, mais nous savons que cette situation, comme celle de tous les Départements, dépend beaucoup de facteurs structurels, notamment concernant le financement de nos dépenses sociales, mais également conjoncturels, notamment au niveau des recettes, dont la maîtrise nous échappe largement, ce qui doit nous conduire à beaucoup de prudence dans l'analyse que nous faisons et dans les projections que nous pouvons faire.

Après l'approche purement budgétaire, l'autre présentation se rapporte à la contractualisation financière. Je vous rappelle que le gouvernement a mis en place un système de pacte financier pour les grandes collectivités, dont les Départements font partie. Je vous rappelle également que nous avons fait ici, en assemblée départementale, le choix de ne pas signer ce pacte financier, mais que nous nous sommes engagés à respecter les objectifs fixés de stabilisation des dépenses de fonctionnement. Je pense que nous pouvons faire ce premier bilan de pacte financier en constatant ce que j'appellerai une performance de la collectivité, qui a très largement limité ses dépenses de fonctionnement. Une clause dans l'arrêté préfectoral fixait le niveau maximal de nos dépenses de fonctionnement à 337,4 M€, sur le fondement d'une évolution annuelle de 1,14 %. Ce niveau maximal a été plus que largement respecté. En effet, la Préfecture a reconnu une augmentation de nos dépenses, par rapport à celles de 2017, de 0,09 %. Voyez que nous sommes très en deçà de 1,14 % qui constituait l'objectif ! Nous avons un montant de dépenses réelles de fonctionnement après retraitement de 333,9 M€, à rapporter aux 337,4 M€.

Pour autant, si l'objectif poursuivi par le pacte financier est largement atteint, il faut rester très attentif. Il faudra en particulier continuer de dialoguer avec la Préfecture et veiller pour 2019 comme pour 2020 à la neutralisation de l'impact des charges locales induites pour toutes les nouvelles politiques nationales, comme par exemple le plan pauvreté qu'a évoqué la présidente ou le futur modèle de financement des services d'aide à domicile, sur lesquels la collectivité s'est engagée en partenariat avec l'État. Je vous ai parlé de retraitement : la préfecture et l'État ont admis qu'il fallait exclure de nos comparaisons des dépenses qui ne sont en aucune façon imputables au Département, mais qui sont imposées par l'État. Il faudra veiller à ce qu'il en soit de même pour les prochaines années, notamment par rapport à ce plan pauvreté et à ce nouveau dispositif d'aide à domicile, qui sont des décisions nationales et qu'il faudra veiller à neutraliser par rapport à ce pacte financier.

Nous allons examiner les principaux agrégats, en rappelant que la comparaison a été un peu difficile : il faut retraiter les éléments d'information, puisque vous savez que nous avons transféré la compétence transport à la Région.

La diapositive n°4 nous signale une amélioration sensible des recettes de fonctionnement : +2,6 % par rapport à 2017. Ces recettes de fonctionnement se répartissent en trois blocs quasiment équilibrés : les impôts locaux, les droits de mutation à titre onéreux, la péréquation et autres taxes, les dotations, participations et compensations. L'accroissement des recettes de fonctionnement est principalement, une fois encore en 2018, adossé à l'évolution des bases fiscales et des droits de mutation.

Dans le premier bloc, celui des impôts locaux, nous notons une progression de la taxe sur le foncier bâti : le produit est supérieur de 2,5 M€ par rapport à 2017. Cela s'explique entièrement par l'actualisation des bases foncières, avec une revalorisation forfaitaire à hauteur de 1,2 %, revalorisation décidée chaque année par le gouvernement, et avec une variation physique des bases 1,4 %, un constat plutôt favorable, indicateur de transactions et de dynamique économique.

Je rappelle que 2018 a été marqué par la stabilité du taux de taxe sur le foncier bâti, à hauteur de 27,33 %. Je peux vous indiquer que neuf Départements sur dix en 2018 ont maintenu leur

taux au niveau antérieur. Pour les autres, les variations sont à la hausse ou à la baisse.

En ce qui concerne le produit de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), au niveau national il progresse très légèrement de 0,8 % ; dans notre département, il a connu une augmentation de 2,2 %. Là aussi, cet élément est favorable, témoignant d'un relatif dynamisme, qui entraîne un produit supplémentaire de 300 k€. Malgré cette progression, je voudrais signaler que le produit lot-et-garonnais de CVAE reste inférieur de 32 % à la moyenne nationale. Autant nous avons des éléments favorables, autant ce produit de CVAE rapporté à chaque habitant est d'un peu plus de 40 € contre 59 € pour la moyenne nationale. Vous voyez là une illustration de la faiblesse de nos ressources comparativement aux grands Départements métropolitains et à la moyenne nationale.

Le deuxième bloc concerne les droits d'enregistrement et autres taxes, particulièrement les DMTO (droits de mutation à titre onéreux), qui nous ont réservé une nouvelle embellie, avec une progression de 7,6 % sur l'exercice 2018, le produit étant de 39,6 M€, soit un produit supplémentaire de 2,8 M€. L'augmentation avait déjà été significative en 2017, mais elle était comparable à l'ensemble des Départements. En 2018, cette recette est, elle aussi, supérieure à la moyenne nationale puisque nous sommes à + 7,6% contre 4% de progression pour la moyenne nationale. Les DMTO sont la parfaite illustration de la fragilité des finances départementales, car si l'on constate une bonne tenue de cette ressource sur cinq années consécutivement, il n'en demeure pas moins qu'elle présente un caractère volatile et que son produit est incertain d'un exercice à l'autre, ne n'oublions pas. Rappelons également que cette ressource est inégalement répartie entre les territoires. Il existe un écart important entre les Départements métropolitains et les Départements ruraux de faible densité. Ainsi, le Lot-et-Garonne a perçu 115 € par habitant en 2018 au titre des DMTO, contre 171 € pour la moyenne nationale, soit un écart de 33 %.

À noter que la taxe sur les conventions d'assurance progresse également, de 3,4 %, et que la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques enregistre une légère baisse de 200 k€.

Le troisième bloc comporte principalement la DGF. Vous le savez, l'engagement de l'État, après avoir beaucoup diminué entre 2014 et 2018, est stabilisé, à hauteur de 54 M€ pour ce qui nous concerne. Signalons le concours versé par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, qui rapporte 22,2 M€ pour notre Département. On peut parler encore du fonds de mobilisation départementale pour l'insertion et de divers autres recouvrements.

S'agissant maintenant des dépenses de fonctionnement, on constate en 2018 un niveau de progression très faible, le plus faible jamais constaté. Cet infléchissement de la progression de nos dépenses de fonctionnement doit être souligné. Au niveau national, en raisonnant hors transports, les dépenses de fonctionnement des Départements ont augmenté de 1,4 %, tandis que pour la collectivité elles n'ont évolué que de 0,45 %, soit 1,5 M€. Elles s'élèvent à 331 M€, dont 67 % sont affectées aux dépenses sociales.

Globalement, les dépenses de solidarité ont varié de 2,3 M€, soit 1,04 % de progression, ce qui permet d'affirmer que la maîtrise des dépenses de fonctionnement a porté plus particulièrement sur les autres dépenses de gestion et sur les charges financières.

Les deux principaux postes du secteur social sont les AIS (allocations individuelles de solidarité) et les frais de séjour et d'hébergement. Ces deux postes constituent 92 % des dépenses de solidarité. Les AIS ont légèrement moins augmenté qu'au niveau national (progression de 2,2 % contre 2,4 %). C'est le RSA qui a porté la totalité de cette croissance : 4,5 %, contre 2,8 au niveau national. En contrepartie, l'APA et la PCH connaissent une quasi-stabilité, voire même une légère baisse pour la dernière.

Les frais de séjour et d'hébergement sont en constante augmentation du fait notamment de la prise en charge des mineurs non accompagnés. La croissance de ces dépenses reste néanmoins

moins importante pour le Lot-et-Garonne du fait de l'impact des premiers contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM), négociés avec les structures d'accueil. Il faut souligner que la mise en place de ces CPOM constitue un progrès en matière de contrôle, d'analyse et de maîtrise des dépenses. Ces frais de séjour et d'hébergement progressent de 1,4 %, contre 5,9 % au plan national. Cette mise en place des CPOM produit des effets.

Les dépenses de personnel constituent le deuxième poste de dépenses. Pour 2018, leur progression s'est limitée à 1,6 % pour atteindre globalement 60,75 M€ dont 6,5 M€ relèvent de la rémunération des assistants familiaux. Les 500 k€ supplémentaires par rapport à 2017 correspondent principalement à l'impact du dispositif « parcours professionnel, carrière et rémunération », encore une fois à des dispositifs et des obligations décidés et imposés par l'État.

En ce qui concerne les autres charges à caractère général et les autres dépenses de gestion, elles continuent de baisser sensiblement après les importants efforts entrepris ces trois dernières années, soit -3 % en moyenne entre 2015 et 2018.

Les dépenses d'interventions, subventions et participations, sont maintenues à un niveau identique à 2017.

Quant aux charges financières, elles diminuent de 0,2 M€ du fait d'une conjoncture particulièrement favorable des marchés financiers.

L'avant-dernière diapositive concerne les dépenses d'investissement, qui sont conformes au PPI. Je voudrais rappeler que la Cour des comptes, dans son rapport de septembre 2018, avait indiqué qu'en 2017 les dépenses d'investissement des Départements diminueraient fortement, mais citait quelques Départements, neuf très exactement, dont le Lot-et-Garonne, qui avaient accru leurs dépenses d'investissement. En 2018, nous avons investi à hauteur d'un peu plus de 44 M€, avec un peu plus de 11 M€ de reste à réaliser. On affiche ainsi une moyenne annuelle de 50 M€ sur les six dernières années et on constate que les efforts d'investissement de la collectivité ont particulièrement porté sur deux compétences qui sont des compétences majeures, prioritaires et essentielles pour le Département. S'agissant des collèges, avant même le plan Collèges dont il sera question un petit peu plus tard, nous sommes passés d'une dépense d'investissement collège de 6,9 M€ en 2017 à 9,7 M€ en 2018, soit une progression de 40 %, contre une progression de 6,4 % au niveau national. Quant à la voirie, les dépenses s'élèvent à 16,5 M€ en 2018, contre 15,9 M€ en 2017, soit une progression de 3,8 %, elle aussi légèrement supérieure à la progression moyenne nationale.

Pour financer la section d'investissement, la collectivité départementale a utilisé des ressources propres à hauteur de 12,4 M€. Elle a couvert 40 % de son besoin de financement par l'épargne dégagée en fonctionnement, ce qui est une bonne chose. En complément, elle a emprunté à hauteur de 21 M€, un niveau qui, au regard du capital que le Département a remboursé sur l'exercice (23 M€), correspond à un désendettement de 1,7 M€.

Voilà, mes chers collègues, les éléments principaux du bilan 2018. La situation saine permet d'afficher des indicateurs satisfaisants. Pour autant, il reste à préserver cette tendance pour 2019 et les années à venir. Je n'ai pas besoin de rappeler que la préoccupation majeure des Départements est le financement des dépenses de solidarité : un problème structurel auquel des mesures conjoncturelles ne peuvent que partiellement répondre. Merci, mes chers collègues et Madame la Présidente, pour votre attention.

Mme la Présidente. – Monsieur Dézalos, je vous remercie de cette présentation très claire et très précise. Y a-t-il des interventions ? Monsieur Lepers pour le groupe Avenir ensemble.

M. LEPERS. – Madame la Présidente, pour cette première session budgétaire de l'ère Borderie – excuse-moi, Jacques, ce n'est pas pour toi, c'est pour Madame la Présidente –, nous avons décidé, comme un cadeau de début de mandat, de ne pas revenir sur tout ce qui nous oppose. Aussi,

nous ne reviendrons pas sur les désaccords qui jusqu'à présent ont été les nôtres, que cela soit en matière d'évaluation des politiques publiques, de gestion financière ou encore de communication. Je ne commenterai pas non plus, longuement, un par un, les dossiers de cette décision modificative n°1, qui honnêtement reste toute relative.

Bien sûr, nous nous réjouissons de l'annonce du Plan Collèges dans notre département. Il était temps ! Ces chantiers sont attendus depuis maintenant bon nombre d'années, et certains deviennent particulièrement urgents. L'impatience se faisait ressentir dans les établissements ; nous avons pu le constater durant les différents conseils d'administration auxquels nous assistons. Ce plan est donc le bienvenu. Reste maintenant à concrétiser les annonces.

Bien sûr, également, nous sommes très heureux de constater que, tant bien que mal, malgré les divergences de point de vue qui peuvent exister entre l'Agglomération d'Agen et le Département, le dossier de l'échangeur Agen Ouest avance. C'est une très bonne chose, car il s'agit d'un dossier structurant pour le Lot-et-Garonne.

Évidemment, nous nous réjouissons des partenariats qui peuvent se nouer dans le cadre du Campus numérique, et nous espérons que le plan d'inclusion numérique portera ses fruits.

Mais en réalité, nous le savons tous, nous en avons parlé à maintes reprises, l'enjeu majeur pour la collectivité et le territoire n'est pas là. Aujourd'hui, malgré un budget global de plus de 400 M€, nous en sommes à nous réjouir d'investir 3 à 5 M€ par an sur cinq ans dans les travaux d'envergure de nos collèges, travaux pourtant indispensables pour l'avenir des jeunes Lot-et-Garonnais. Nous en sommes à mégoter sur quelque 2 M€ à investir ou non dans le projet du stade Armandie, à nous contenter d'injecter à peine 300 k€ pour la totalité des écoles du département, et à calculer si nous serons encore en capacité de verser les quelque 6 M€ de subventions associatives qui existent encore.

Cette situation, nous en connaissons tous les causes, car en parallèle c'est bien 7 M€ par an de prise en charge des mineurs non accompagnés que le Département assume à la place de l'État. C'est plus de 40 M€ annuels sur le montant des allocations individuelles de solidarité, qui reste à la charge du Département et que le gouvernement refuse de compenser.

L'enjeu pour notre collectivité est donc bien national. Si l'État venait à assumer ne serait-ce que la moitié de ces montants, nous pourrions retrouver des marges de manœuvre indispensables pour que le Conseil départemental redevienne un acteur incontournable du développement de notre territoire. Aujourd'hui, malheureusement, nous en sommes bien loin.

Je ne doute pas, Madame la Présidente, que vous êtes bien consciente de cette réalité. Pierre Camani nous a beaucoup parlé de ses déplacements à Paris dans le cadre de l'Assemblée des Départements de France notamment. Aussi, avec le changement de présidence, nous souhaiterions connaître, au-delà des premières annonces dont vous nous avez fait part, vos réels engagements sur le sujet. Pouvons-nous compter sur votre action ? Mettrez-vous toute votre énergie pour défendre le sort du Lot-et-Garonne et des Départements ruraux à Paris ? Comment pensez-vous y arriver là où vos prédécesseurs ont hélas échoué ? Avez-vous une stratégie à court et moyen terme, des actions concrètes pour vous faire entendre ? Car malheureusement, sur ce sujet, il ne suffit pas de changer la banderole apposée à l'entrée du parc du Conseil départemental, qui commence déjà à faner au soleil, pour justifier d'une action. Votre investissement total est indispensable et doit être sans faille. Sur ce sujet, comme nous l'avons fait depuis le début du mandat, nous serons à vos côtés. Nous ne pouvons accepter un tel déséquilibre territorial.

Aujourd'hui, plus que jamais, les territoires ruraux sont fragilisés. Nous en avons encore parlé, lors de la commission permanente, avec le désengagement de la direction générale des Finances publiques et les fermetures à venir dans les services Trésorerie. Nous en reparlerons certainement tout à l'heure, avec Jean-Louis Coureau, quand nous aborderons le sujet de La Poste et des fermetures intempestives et injustifiées des agences postales.

Les services publics reculent dans les territoires ruraux. C'est inacceptable. Les citoyens de nos départements sont en droit de disposer des mêmes conditions que leurs voisins des grandes métropoles.

Plus généralement, beaucoup de questions se posent autour de l'avenir des Conseils départementaux, sur le devenir de leurs compétences et leur financement. Alors que depuis des années, sous tous les gouvernements confondus, l'État refuse de compenser les compétences qu'il nous a transférées, il ne cesse de réduire les dotations et nous contraint, depuis l'an dernier, par un pacte financier. Voilà qu'il est maintenant question de priver les Départements de leur part de taxe foncière sur le bâti et donc leur autonomie fiscale. Pour mémoire, c'est l'augmentation de cette même taxe de 20 % en 2017 qui permet aujourd'hui à la majorité départementale de se targuer du redressement de la situation financière de la collectivité. C'est donc une nouvelle menace qui pèse sur notre collectivité et à laquelle, Madame la Présidente, il vous faut être particulièrement attentive.

Vous avez de la chance d'être toute nouvelle présidente. Aussi avez-vous profité de vos nouvelles fonctions pour rencontrer les instances parisiennes. Une nouvelle présidente d'un Conseil départemental est en droit d'obtenir certaines entrevues, il me semble. Avez-vous sollicité différents rendez-vous avec l'exécutif ? Vous nous avez fait part de certaines décisions concernant la péréquation. J'imagine que vous avez assisté à des premières réunions ces derniers jours. Avez-vous d'ores et déjà noué des liens et des accords avec les autres Départements ruraux qui partagent nos problématiques ?

Vous l'aurez compris, les attentes sont fortes, et les enjeux sont vitaux pour notre département. Nous espérons sincèrement que votre présidence saura se montrer à la hauteur et obtiendra des résultats concrets pour le Lot-et-Garonne et les Lot-et-Garonnais. Je vous remercie.

M. DELBREL. – Madame la Présidente, mes chers collègues, pour des raisons techniques indépendantes de ma très bonne volonté, sachez que je n'ai pas pu imprimer mon discours ce matin. Sans doute un piratage à l'heure où le très haut débit se déploie à vitesse grand V sur notre territoire. Les mauvaises langues diront que c'est une mauvaise manipulation de ma part. Les mauvaises langues ont parfois raison. Donc je vais essayer de retrouver quelques bribes de mon discours et quelques notes pour essayer de vous faire un truc sympatoche. Allez, on y va !

On ne va pas se mentir, au regard de l'actualité brûlante qui a secoué le cocotier ces dernières heures, vous comprendrez aisément que je ne m'attarde pas davantage sur cette DM1, tant l'incidence financière est presque anecdotique en comparaison du budget général de notre vénérable institution. Il faudrait être aveugle, de mauvaise foi, ou membre de l'opposition (les trois peuvent être compatibles), pour ne pas reconnaître ici que les indicateurs présentés à travers le compte administratif sont aujourd'hui au vert, envers et contre toutes les prévisions formulées ici même et par nous-mêmes notamment quand nous prédisions à ce micro « une mort atroce à notre bon vieux Département du Lot-et-Garonne », alors sous respiration artificielle, lourdement affaibli par le désengagement honteux de l'État.

Bien sûr, la pression fiscale sur le foncier imposée aux propriétaires lot-et-garonnais a offert une vraie bouffée d'oxygène à notre institution départementale. Oui, on respire un peu mieux. Il faut reconnaître que les ratios appellent raisonnablement à un optimisme mesuré, qu'il s'agisse – comme l'a rappelé notre VP Finances – de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, des nouvelles recettes de fonctionnement, mais aussi de l'amélioration de l'épargne brute et de la capacité de désendettement. J'y rajouterai le taux de réalisation, qui dépasse allègrement les 70 %, sans tenir compte des projets reportés ou décalés dans le temps : les fameux restes à réaliser. Certaines collectivités feraient bien d'ailleurs de s'en inspirer.

Parmi les rapports qui ont retenu notre attention, évidemment celui de l'échangeur autoroutier qui, nous persistons à le dire, était vital pour le développement économique du Grand Agenais. Quand bien même la grossesse a été longue, parfois douloureuse – on a même craint un temps une fausse couche de roulement –, le bébé se présente finalement bien et l'accouchement est

prévu pour la semaine prochaine, le 27, date de la signature de la convention. Au fait, c'est un garçon, il s'appellera Vinci et portera des bretelles. Je pense sincèrement que c'est un bon accord pour tout le monde.

Comment ne pas se réjouir aussi du Plan Collèges mis en œuvre par le Département ? 68,5 M€ injectés jusqu'en 2025, somme à laquelle il faut ajouter, si j'ai bien compris, près de 8 M€ pour l'achat de mobilier : ce n'est pas rien ! Et je tiens à féliciter notre VP, Nicolas Lacombe, qui va, mine de rien, manger un peu plus de 70 M€ comme une lettre à la poste : bravo, Nicolas ! Il le fallait.

Nous retiendrons également parmi les bonnes nouvelles la création d'une plateforme numérique d'éducation à l'image avec le BAT47 ou encore la mise en place d'une stratégie départementale d'inclusion numérique, qui prend tout son sens en plein déploiement du très haut débit sur notre territoire. Ce sont, à nos yeux, de bons signaux envoyés.

Mais vous l'avez compris si vous m'avez écouté lors de mon préambule, l'essentiel est ailleurs. Oui, c'est la réforme des impôts locaux qui m'interpelle aujourd'hui. Pondue par le couple Darmanin-Gourault, elle a été annoncée ce mardi en grande pompe, fût-elle funèbre pour certaines collectivités. Le ministre de l'Action et des Comptes publics et la ministre de la Cohésion des territoires ont mis un grand coup de pied dans la fourmilière sur fond de compensation de la feue taxe d'habitation. La réforme ne fera pas de perdants, ont-ils déclaré d'une même voix. Nous aimerions tellement les croire ! Permettez-nous quand même d'en douter, pour tout un tas de bonnes raisons, et pour être honnêtes avec vous, nous n'aimons pas trop quand l'État parle de compensation. Vous savez, chat échaudé craint l'eau froide et nous avons suffisamment été spoliés par le passé pour nous méfier de ce nouvel effet d'annonce gouvernementale. La prudence s'impose donc à nous comme une évidence. Oui, prudence !

Pour faire court, à travers cette réforme, les Départements vont perdre leur dernier levier fiscal, puisqu'ils vont être dépouillés de la taxe foncière.

Respiration… !

Notre Département pourra-t-il digérer la perte de son pouvoir de taux ? L'avenir nous le dira. En compensation, la présidente l'a rappelé dans son préambule, les Départements se verraient donc affecter une part d'un impôt national ; on parle d'une fraction de la TVA, une recette, vous le savez tous ici, de nature très dynamique, ce qui est, soyons francs, plutôt rassurant pour notre institution. Mais cette réforme ne fait qu'enterrer le pouvoir fiscal des Départements. Je pose la question : si demain notre Département revient dans le rouge, comme c'est le cas grosso modo tous les six/sept ans – j'ai déjà évoqué ici les cycles de crise financière –, que ferons-nous, privés que nous serons désormais, de ce dernier levier fiscal ? Oui, la question mérite vraiment d'être posée ; nous attendons une réponse.

La part départementale de la taxe foncière sera donc reversée au bloc communal. Je m'adresse aux maires qui peuplent cette assemblée – vous avez bien compris que Christian Dézalos était maire de Boé. On peut parler de transfert de pression fiscale sur nos larges épaules. Merci pour le cadeau empoisonné ! Car vous savez tous ici combien ce sera difficile et complexe, pour ne pas dire impossible pour les communes de toucher au taux de la taxe foncière, particulièrement déjà élevé sur notre département.

Conscient de cette impasse, l'État, toujours bien intentionné, invite et incite déjà les élus de tout poil à se pencher sur la réévaluation des valeurs locatives, sujet forcément impopulaire, qui n'a pas été traité depuis presque cinquante ans. Ce sont les maires et les futures équipes municipales qui vont s'y coller. C'est un travail colossal, qui va demander beaucoup d'énergie, du temps et du pognon ! Le prochain projet de loi de finances devrait nous éclairer un peu, du moins on l'espère. Force est de reconnaître ici que l'État a une propension à refiler la patate chaude à la base, aux petits élus que nous sommes. Le possible transfert de la RN21 au Département, évoqué tout à l'heure par notre présidente, en est encore un exemple parlant. Oui, méfiance !

Pour en revenir à cette réforme fiscale, qui va redonner du pouvoir d'achat à nos administrés avec la suppression complète de la TH – et c'est tant mieux –, il y aura aussi des perdants, et les perdants seront a priori les communes, qui verront leurs compensations financières figées et gravées dans le marbre, et qui du coup ne toucheront pas les dividendes qu'auraient dû générer les nouveaux habitants, vous l'aurez compris, exclusivement les locataires. Ces recettes aujourd'hui virtuelles, liées aux futures habitations, les communes n'en verront jamais la couleur, il faut le savoir.

Je prends acte également que la dernière assemblée de l'ADF va plutôt dans le bon sens avec la proposition d'un nouveau schéma de péréquation plus cohérent et plus juste.

Je souhaite de tout cœur que notre Département fasse partie des gagnants sur ces deux points évoqués.

Je profite de cette tribune et du micro pour une petite digression rugbystique. J'anticipe effectivement mon absence lors de la prochaine CP, le 19 juillet, commission permanente durant laquelle sera débattu un autre sujet d'actualité, le stade Armandie. Je veux simplement vous livrer le fond de ma pensée ; comme dirait l'autre, c'est mon avis et je le partage. J'ai bien compris que la forme en avait irrité plus d'un ici, et je peux l'entendre et même comprendre. Le fait que le Conseil départemental ait été mis devant le fait accompli a de quoi agacer. Mais de grâce, ne tombons pas dans ce piège ! Intéressons-nous plutôt au fond. Je ne suis pas un astrologue, mais je crois profondément à l'alignement des planètes, et je pense vraiment que le moment est venu de moderniser l'enceinte du SUA LG, aujourd'hui devenue obsolète, pire : dangereuse. Et si Agen fut le premier club, à l'aune des années 90, à posséder dans la tribune Basquet des loges de rugby, Armandie est aujourd'hui à la ramasse des autres stades, largué en termes d'infrastructures, d'accueil et de confort ; plus invité, tout simplement.

J'ai bien compris que le Conseil départemental accompagnera ce projet public-privé, mais reste à savoir à quelle hauteur. Je ne comprendrais pas que notre collectivité mette moins dans la corbeille que la Région, à savoir 2 M€ ; je ne comprendrais pas. Mais je comprends que ce sujet fasse débat ; il le fait d'ailleurs dans notre groupe : Nathalie ne partage pas complètement mon point de vue, et je le respecte, et je la respecte. Mais je pense qu'il faut traiter le SUA, club à vocation départementale, comme une exception. Un traitement à la hauteur des retombées économiques qu'il génère. Et je souhaite que notre assemblée, le 19, puisse écouter librement le président Fonteneau pour mieux comprendre le bien-fondé de ce projet. Chacun pourra ainsi se faire une idée plus précise sur la contribution à donner. 2 M€ sur au moins deux exercices : notre Conseil départemental devrait, j'ose espérer, s'en remettre. Refermons cette parenthèse.

Pour finir, deux observations. On peut dire que la persévérance paye. Je ne sais pas comment on le dit en occitan, mais Marcel Calmette a réussi à faire débloquer des ronds pour la fameuse D207. Bravo, Marcelou ! Enfin, sur le rapport 8017 concernant la formation des élus, on ne peut ici que regretter que seulement 14,58 % des crédits aient été utilisés en 2018. En 2019 et 2020, pour essayer de manger toute l'enveloppe, les organismes prévoient des formations innovantes du style « Comment réussir sa réélection ». Attention, places limitées ! Cinq élus, dont je tairai les noms, se sont déjà manifestés. Et c'est Alain Merly, conseiller général et départemental depuis 1992 (il clôture son cinquième mandat), qui distillera, gratuitement faut-il le préciser, ses précieux conseils. Qu'on se le dise !

À notre tour de souhaiter une belle et longue retraite à Jacques Anglade, dont on a pu apprécier le professionnalisme et la disponibilité depuis le printemps 2015. On souhaite évidemment le meilleur à Fabien Duprez qui, on le sait, a les épaules suffisamment larges pour assumer et assurer un brillant intérim, et plus si affinités.

Merci de votre attention.

M. BILIRIT. – Merci, Madame la Présidente. Mes chers collègues, tout d'abord je dois vous

avouer ma satisfaction de venir aujourd'hui pour cette session, qui illustre parfaitement et la capacité d'action du Département, même si on entend des discours avec un certain bémol, et les résultats que l'on a vu présentés par notre collègue Dézalos avec un certain nombre de clignotants verts. La loi NOTRe, en spécifiant les compétences de chaque collectivité, a certes bouleversé nos politiques publiques. Nous aurions pu nous enferrer dans une nostalgie du passé, tels les grands-papas ronchons que fustigeait Michel Serres. Cette voix qui portait, avec une certaine forme d'espièglerie, un optimisme à toute épreuve doit continuer à nous éclairer.

Suite à cette loi NOTRe, notre majorité a fait le choix de se projeter pour deux raisons essentielles. Premièrement, les Lot-et-Garonnais ne nous pardonneraient pas un immobilisme dont le fatalisme serait le prétexte. La deuxième raison tient dans les engagements que nous avons pris devant les Lot-et-Garonnais et que nous entendons honorer et mener à leur terme. Parmi ces engagements, nous avions placé, lors du dernier renouvellement départemental, l'éducation au cœur de notre projet départemental. C'est aujourd'hui un engagement en passe d'être tenu avec un investissement sans précédent, présenté dans ce plan pour les collèges, plan de plus de 75 M€, comme vous l'avez rappelé, Madame la Présidente, ce qui fait, entre l'immobilier et le mobilier, près de 12 M€ par an investis dans les collèges. Cette volonté est tout sauf anodine pour un département où le niveau de diplôme doit concentrer l'ensemble de nos attentions. Nous sommes pleinement conscients qu'il est de notre responsabilité d'offrir à nos collégiens des conditions optimales de travail, favorisant ainsi la réussite de chacun. Le Plan Collèges qui vous sera présenté tout à l'heure répond à cette exigence que nous nous sommes fixée. Je sais le travail que ceci a nécessité, et il convient de saluer Nicolas Lacombe, les services et la commission qui a travaillé sur cette démarche.

Je ne reviendrai pas dans le détail sur les rapports, qui démontreront que notre capacité d'action est bien réelle. Les Lot-et-Garonnais pourront en faire le constat dans leur quotidien, que ce soit sur les infrastructures, sur notre accompagnement social des plus fragiles, sur notre politique sportive, culturelle, en matière de tourisme ou d'agriculture.

Mais les Lot-et-Garonnais feront aussi le constat dans leur quotidien du désengagement toujours croissant de l'État, malgré certains discours que nous entendons au niveau du gouvernement. Je pense bien sûr au reste à charge des AIS, comme rappelé par nos collègues également, un reste à charge qui fait partie du combat de ce mandat que Pierre Camani a porté et que Sophie Borderie portera, bien entendu. Je pense également aux fermetures de trésorerie, sur lesquelles nous nous sommes positionnés par le vote d'une motion lors de la dernière commission permanente.

Avec Patrick Cassany, vous avez alerté, Madame la Présidente, sur les conséquences d'une rétrocession de la RN21 au Département, sans les financements en face, et sur le retard considérable que cela engendrerait pour les travaux sur cet axe structurant du département. Le groupe de la majorité, et j'espère le Département entier, fera bloc avec vous pour que cet axe ne continue pas à subir des décisions assez erratiques dans les financements de ces travaux complètement nécessaires.

Enfin, je forme le vœu que la suppression de la taxe d'habitation ne vienne pas affaiblir un peu plus notre institution ; une suppression qui mènerait à une nouvelle répartition des impôts locaux, comme notre collègue en a fait la démonstration tout à l'heure.

Cette session illustre bien notre volontarisme malgré les difficultés. Il serait regrettable que soit donné un nouveau coup dur au développement des territoires ruraux qui en ont le plus besoin. C'est d'ailleurs sur ce lit des inégalités que prospère un certain discours de repli identitaire, qui s'est encore une fois exprimé lors des dernières élections. Nous ne pouvons nous en satisfaire, mais nous ne pouvons pas être les seuls à lutter. Mes chers collègues, aux esprits chagrins qui ne voient dans le Département qu'une coquille vide dénuée de capacité d'action, je crois que cette session vient apporter la plus belle des réponses. Je vous en remercie.

Mme BRANDOLIN-ROBERT. – Merci, Madame la Présidente. Notre groupe l'Avenir

ensemble voulait souhaiter à M. Anglade une bonne retraite également. Nous voudrions des éclaircissements : doit-on lui souhaiter une bonne retraite ou un bon congé spécial ? Cela n'a pas le même impact sur notre collectivité, M. Anglade étant sur un emploi fonctionnel de direction. S'il était en congé spécial, cela signifierait que notre Département continue à le rémunérer. Pourriez-vous nous donner des explications ?

Mme la Présidente. – Je vous rappelle que la situation personnelle des agents, quel que soit leur grade, ne peut pas être évoquée en session publique. Si vous le souhaitez, je peux rencontrer M. Lepers ou un élu de votre groupe pour en discuter. Ce sont pour des raisons personnelles que M. Anglade fait cette demande, et évidemment il remplit tous les critères pour pouvoir accéder à ce congé spécial.

M. BORDERIE. – Madame la Présidente, concernant ce départ, je réitère mes vœux de bonne retraite à M. Anglade, bien entendu, mais je souhaiterais, s'il y a une incidence financière pour le Département, que vous nous en donniez quelques contours ou quelques explications. C'est uniquement un aspect financier pour notre collectivité dont je parle, et non pas une précision personnelle.

Mme la Présidente. – Je vous rappelle que nous sommes en session publique, et ce n'est pas aujourd'hui que je pourrai vous donner ce type de renseignement. Je me mets à votre disposition pour l'évoquer dans un autre cadre.

Je voudrais intervenir suite aux interventions des trois groupes. D'abord, je me félicite que nous nous accordions sur plusieurs points : le Plan Collèges, qui est une urgence qui va se concrétiser très vite ; le dossier Agen Ouest, qui est un dossier très structurant ; et le partenariat au Campus numérique, ainsi que l'inclusion numérique. Je retiens aussi notre attachement commun à l'autonomie fiscale de notre collectivité.

Cependant, je voudrais apporter quelques précisions concernant les investissements auprès des collèges. Jusqu'à aujourd'hui, nous investissions à peu près 7 M€ par an ; demain, au travers du Plan Collèges, ce sera 12 M€ par an, ce qui n'est pas neutre.

Je voudrais quand même rappeler que le Département représente le premier investisseur public sur notre territoire.

Monsieur Lepers, vous m'avez interpellée en me demandant comment je comptais m'impliquer au niveau national pour la défense des Départements ruraux. Je l'ai déjà dit, je m'inscris dans les pas de Pierre Camani et je voudrais rappeler que le combat qu'il a mené au niveau de l'Assemblée des Départements de France n'est pas vain. Il a été long et difficile, et c'est moi qui, il y a quelques jours, ai pu vous ramener la bonne nouvelle, mais je pense que c'est son travail, avec d'autres Départements ruraux, qui a permis à l'Assemblée des Départements de France, à l'unanimité sauf une voix je crois, de revoir la ventilation de la péréquation verticale, en mettant bien en avant l'équité et la solidarité entre les Départements, ce qui nous permet d'avoir entre 1 M€ et 1,5 M€ supplémentaires (cela reste à préciser). Au bout du bout, grâce au combat mené par beaucoup de Départements ruraux et par Pierre Camani, nous aurons obtenu 3,5 M€ l'année dernière et 1,5 M€ cette année : 5 M€. Ce n'est pas une fin en soi, on est bien d'accord, puisqu'au départ notre objectif était 10 M€. Mais nous sommes à la moitié, c'est déjà pas mal.

Je veux aussi rappeler, par rapport à la volonté d'autonomie fiscale, à laquelle je suis favorable, que le combat des Départements dans l'ADF est le même que pour notre assemblée. Il est vrai que M. Bussereau et M. Viola ont rencontré, mercredi ou jeudi soir, M. Darmanin, Mme Gourault et M. Lecornu, et les membres du gouvernement ont évoqué la volonté de transférer le bloc du foncier bâti au bloc communal et nous aurions une compensation par la TVA. La position actuelle de l'ADF est très claire : c'est un « non » à ce transfert, pour diverses raisons, celles que vous avez évoquées, et évidemment que je m'inscris dans cette position. Les discussions vont s'engager avec le gouvernement

pour voir si cela va évoluer, si sa décision est ferme et définitive. Je ne manquerai pas de vous tenir informés. Je vous rappelle que je suis là depuis un mois, que j'ai rencontré déjà à deux reprises M. Bussereau, avec qui j'ai pu échanger sur un certain nombre de points. J'ai pu évoquer avec lui le transfert de la RN21 et notre inquiétude quant à la nouvelle organisation de la DGFIP sur notre territoire. Évidemment que nous ne sommes pas le seul Département concerné ; tous les Départements s'en inquiètent. Sachez que de toute façon je serai présente au niveau de l'ADF. Je vous le dis en toute transparence, je ne ferai pas partie du bureau comme en faisait partie Pierre Camani ; c'est un choix personnel. Je suis là depuis un mois, j'ai énormément de dossiers en cours, je me suis engagée à aller sur les territoires et c'est aussi ma priorité. Il n'empêche qu'au bureau sont présents des présidents de Département tout à fait compétents, dont certains représentent des Départements ruraux, d'autres très urbains. J'ai parfaitement confiance pour qu'ils continuent à défendre les Départements ruraux.

Concernant le stade Armandie, vous êtes pugnace, Monsieur Delbrel. Lors de la dernière CP, nous l'avons évoqué, nous ferons un point sur ce projet d'investissement important pour le SUA lors de la session du 19 juillet. Nous avons récupéré un certain nombre de documents très précis sur le montage foncier et les répercussions sur le territoire.

M. LEPERS. – Présidente, je reviens sur mes propos et sur la stratégie pour que le Département pèse. Moi je regrette un peu que vous ne soyez pas dans le bureau de l'ADF parce que je pense que cette position est importante. Nous sommes un département rural en difficulté et j'aurais bien aimé que vous puissiez peser à travers le bureau. Pour la stratégie à court et moyen terme, je pense qu'il faut qu'on pèse beaucoup plus lourd. Certes, le terrain est important, mais je trouve vraiment dommage de ne pas essayer de peser plus, de profiter de cette nouvelle présidence, de ce souffle que vous impulsez avec cette nouvelle présidence pour rencontrer l'exécutif, pour essayer de peser dans l'ADF, pour bousculer un peu les cartes.

Je reviens ensuite sur la discussion à propos du personnel. Je le conçois tout à fait, mais il est quand même important pour les Lot-et-Garonnais de connaître l'impact éventuellement financier d'un tel départ. Il n'y a rien de personnel, cela relève d'une certaine transparence vis-à-vis des contribuables.

Mme la Présidente. – Je vous le redis, par rapport au bureau de l'ADF, c'est effectivement mon choix. Les choses sont clairement posées : j'ai rencontré M. Bussereau, nous aurons les informations. L'intérêt de l'ensemble des présidents est de faire circuler l'information. De toute façon, des réunions de l'Assemblée ont lieu régulièrement à Paris, plusieurs fois par an, et bien évidemment j'y serai présente.

Nous allons maintenant procéder à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour de cette séance.

COMMISSION POLITIQUES EDUCATIVES, COLLEGES ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

M. LACOMBE. – Madame la Présidente, vous avez rappelé en introduction le contexte et l'esprit du Plan Collèges qui est présenté aujourd'hui. Je vais rappeler un chiffre important qui justifie et illustre l'effort financier qui vous est demandé aujourd'hui. Entre 2012 et 2018, nous avons investi en moyenne 7 M€ par an dans les collèges, et nous vous proposons, pour les années 2019 à 2025, de passer à une moyenne de 11,4 M€, ce qui l'effort important demandé.

Présentation d'un diaporama (Cf page 63)

Le Plan Collèges comporte deux volets : un volet bâtiments et un volet ressources

humaines, que je vais vous présenter de façon assez détaillée, car il s'agit d'un projet important.

Le contexte de ce plan est celui d'une nouvelle donne démographique du Lot-et-Garonne, qui modifie la répartition des élèves dans les collèges, puisque nous avons de plus en plus d'élèves. En 2007, nous avions 11 800 collégiens ; à la rentrée 2018, nous en avions 12 400, soit 600 de plus, et nous aurons, en 2022, 13 200, soit 800 de plus qu'aujourd'hui, ce qui justifie d'adapter nos infrastructures.

La sectorisation, qui a été adoptée dans la douleur par le Conseil départemental le 30 novembre 2018 et qui rebat aussi la répartition des élèves dans nos établissements.

L'état des lieux montre la nécessité de mettre en adéquation les locaux actuels avec les effectifs attendus, notamment dans certains collèges. La mise à jour de la programmation de gros entretiens et de réparations des équipements, la mise à jour des performances énergétiques de nos bâtiments, et l'intégration des ADAP comme pour tous les bâtiments publics.

Les objectifs du Plan Collèges sont d'adapter les locaux et les équipements aux effectifs et aux besoins pédagogiques, qui évoluent en fonction des programmes ; d'assurer la pérennité et un fonctionnement optimal des installations techniques puisqu'une fois qu'un collège est rénové, il faut l'entretenir, car une rénovation n'est jamais définitive ; il faut permettre l'accueil de tous les collégiens par la mise en accessibilité de l'ensemble des bâtiments ; et répondre aux engagements de la collectivité en matière d'énergie et de réduction de gaz à effet de serre.

En termes de chronologie du Plan Collèges, le président Pierre Camani avait autorisé, en mai 2018, le lancement d'un état des lieux de l'ensemble des collèges du département pour avoir une vue précise de la situation de chacun. C'était la première fois que nos services réalisaient ce travail, et je les en remercie, parce que ce travail nous permet d'avoir une photographie très précise de l'état de chaque collège. À partir du mois de janvier de cette année jusqu'à aujourd'hui, le Plan Collèges a été élaboré par les services, en fonction des sommes que nous avons autorisées dans le cadre du PPI du Département. En avril 2019, lors du vote du budget, nous avons déjà inscrit le budget 2019 dans la perspective du Plan Collèges puisque la somme votée en 2019 était déjà supérieure à celle des années précédentes. Aujourd'hui, en DM1, nous vous proposons le détail de ce Plan Collèges. Les études pour réalisation démarreront dès lundi. À partir du budget 2020, nous pourrons mettre en œuvre le Plan Collèges de façon concrète avec la réalisation des travaux.

Pour le premier volet, sur les bâtiments, la proposition de programmation que nous vous faisons relève de quelques précautions que nous voulons préciser. D'abord, les montants que vous verrez sont toutes dépenses confondues. Ils sont sans actualisation, selon la valeur de 2018, et comportent une part d'aléa de 2 % qui correspond aux dernières évolutions de l'indice de la construction. L'estimation de la rémunération de la SEM47, qui est notre mandataire pour l'ensemble des travaux dans les collèges, est comprise dans les montants, avec une part forfaitaire et une part variable qui varie selon les types de travaux. Les estimations et les phasages qui vont vous être présentés le sont sous réserve du bon déroulement des procédures, que ce soit les permis de construire, les marchés et les évolutions réglementaires qui peuvent voir le jour durant les six ans qui arrivent.

Pour ce qui est des principes de priorisation qui ont été retenus, nous avons distingué deux types de priorité : premièrement, l'état général du collège, la rapidité d'augmentation des effectifs en fonction de la sectorisation et du bassin de vie, les effectifs en valeur absolue (certains sont déjà en capacité maximale d'accueil et nécessitent une adaptation), les postes essentiels dans chacun des bâtiments (que ce soit l'accessibilité, les cuisines, les sanitaires, les menuiseries, les toitures, les cours et les salles spécialisées qui évoluent très vite), et l'étude d'usage des collèges (certains n'ont pas une utilisation optimale des espaces). La seconde priorité concerne l'isolation, la restructuration et les adaptations liées aux usages des collèges, et l'évolution des effectifs à moyen terme. Aujourd'hui, grâce au travail sur la sectorisation, nous avons une vue assez précise de ces évolutions.

Le tableau important du diaporama affiche le montant des travaux sur six ans : 68,5 M€, auxquels il faut ajouter les 8,1 M€ d'équipements, que ce soit en matériel informatique ou mobilier de cuisine, ce qui nous amène à 76,6 M€ investis en six ans dans les collèges, en deux vagues qui correspondent aux deux priorités que je viens de préciser.

Deux types d'action sont envisagés. D'une part, nous recensons cinq adaptations lourdes pour les collèges Chaumié, Delmas de Grammont à Port-Sainte-Marie, Jean Rostand à Casteljaloux, Cité scolaire à Marmande (en partenariat avec la Région), et le Mas d'Agenais. D'autre part, nous prévoyons des adaptations ciblées sur 21 collèges.

Je vous présente la liste des travaux à réaliser durant la période 2019-2020, je ne vous la lis pas, ce serait un peu fastidieux. Le tableau suivant montre les travaux qui seraient démarrés en 2020 et terminés selon le calendrier que l'on vous a présenté tout à l'heure. Je vous laisse en prendre connaissance. Le collège principal sera le collège Chaumié à Agen, qui reçoit la sectorisation sur l'Agenais et sur lequel un effort important sera réalisé, s'élevant à lui seul à 10 M€.

Voilà pour la partie relative aux bâtiments. Mais évidemment des élèves et des mètres carrés en plus requièrent du personnel pour faire vivre ces surfaces. Il se pose une problématique particulière sur les agents dans les collèges, qui ont une spécificité dans le département : ils ont une double autorité, ce sont des agents du Département, mais qui sont gérés au quotidien dans les établissements par des gestionnaires qui sont des agents de l'État, de l'Éducation nationale, et donc un certain nombre de problématiques sont à prendre en compte, mais elles sont communes à tous les départements de France, ce n'est pas une spécificité lot-et-garonnaise.

Nous distinguons deux types de recrutement. Deux agents sont proposés au recrutement pour la direction de l'Immobilier, qui comprend peu de monde actuellement. Nous avons 22 chantiers nouveaux et importants dès 2020, qui s'ajoutent aux 10 opérations majeures qui sont en cours et aux 500 autres interventions annuelles en moyenne dans les collèges. Nous vous proposons le recrutement d'un chef de projet, chargé de la coordination et du suivi de ces travaux, et d'un adjoint administratif pour le suivi quotidien de ces dossiers. Ce n'est vraiment pas du luxe. Pour la direction de l'Éducation, il faut penser à la prise en compte de 600 élèves en plus ces dix dernières années et des 800 qui arriveront jusqu'en 2022, ainsi qu'à la restauration « du 47 dans nos assiettes » avec 1,5 million de repas servis, avec le groupement départemental d'achat de denrées, même si cette opération « du 47 dans nos assiettes » n'a pas nécessité d'embauches particulières, mais une hausse des surfaces à entretenir (nouveau collège à Monflanquin, travaux de restructuration importants à Jean Moulin à Marmande, à Castillonnès et Dangla à Agen). Aujourd'hui, 120 000 m² sont à entretenir. Une particularité du service des ATTE est la moyenne d'âge élevée : 53 ans, avec beaucoup de restrictions d'aptitude qu'il faut gérer au quotidien. Là aussi, je remercie les services parce que la gestion se fait quasiment « cousue main » pour avoir les effectifs d'ATTEE dans les collèges. Il faut souligner cette problématique particulière liée à cette pyramide des âges et à une forme de pénibilité du travail dans les établissements.

Le ratio d'ATTEE en Lot-et-Garonne est de 1 pour 50, avec de très fortes disparités : cela va de 1 pour 27 dans le plus petit des collèges à 1 pour 60 dans d'autres collèges, alors que la moyenne nationale est de 1 pour 40. Cela illustre le fait que nous ne sommes pas dans une dépense en personnel somptuaire, mais dans la nécessité quotidienne du fonctionnement des établissements. Pour cette raison, nous vous proposons le recrutement de 13 ATTEE, qui seront répartis sur les établissements en fonction des difficultés d'effectif constatées au quotidien, avec deux axes d'action : d'abord, la possibilité de déprécariser un certain nombre d'agents, mais aussi et surtout la possibilité de recruter des agents plus jeunes afin d'améliorer la pyramide des âges et d'avoir des agents qui, sur la durée, pourraient avoir moins de restrictions, en tout cas pendant quelques années, on l'espère.

Voilà pour la présentation. Je tiens particulièrement à remercier les services sur le volet bâtiments et sur le volet RH, parce qu'un travail extrêmement précis a été réalisé pour la première fois sur ce secteur. Je remercie aussi mon nouveau voisin, Pierre Camani, qui avait autorisé le lancement

de la réflexion l'an dernier sur le sujet, et mon ancienne voisine, Sophie Borderie, qui a évidemment accepté qu'on continue sur ce plan présenté aujourd'hui.

Mme la Présidente. – Je vous remercie, Monsieur Lacombe, pour cette présentation. Y a-t-il des interventions ? Madame Ducos.

Mme DUCOS. – Merci, Monsieur Lacombe, pour la présentation. Effectivement, j'interviens parce que nous sommes deux représentantes de cette commission ici dans le groupe. Bien entendu, ce n'est pas du tout un sujet de conflit, on se félicite de cet engagement dans ce Plan Collèges. Vous parlez d'un plan ambitieux, et certes la vision du Département est très importante, mais il faut quand même rappeler que cette compétence est au cœur de notre rôle et, comme vous l'avez rappelé tout à l'heure, Monsieur Dézalos, c'est une compétence majeure et prioritaire. Nous sommes très satisfaits, et j'aurais tendance à dire : Ouf, enfin on se lance dans un investissement important ! Effectivement, 68 M€ sur cinq ans, ce n'est pas rien. Mais je crois que l'on arrivait sur certains collèges à une nécessité absolue. On sait à quel point l'état des établissements est important pour l'accueil, pour la diffusion de l'enseignement, pour faire face aux évolutions nécessaires des méthodes d'enseignement. Je crois qu'il y avait un besoin très prioritaire sur certains établissements, d'autant plus pour moi qui suis sur le Confluent avec le collège Delmas de Grammont, qui fait partie des cinq établissements prioritaires à revoir de façon très approfondie. Il y avait une nécessité fondamentale qui se répercutait même sur l'engagement des enseignants, qui dans certains lieux ont des cadres d'accueil difficile. Des associations se sont d'ailleurs posé des questions sur la pérennité des établissements. Sur le terrain, l'état de certains collèges a engendré beaucoup de questions. L'évolution démographique et la sectorisation ont amené à cette nécessité aujourd'hui. On peut féliciter les services pour cet engagement et pour cette étude fine qui nous a été présentée. Nous n'avons aucune opposition non plus concernant la création des postes d'ATTEE : il est évident que ces agents qui travaillent sur les collèges ont un travail parfois difficile et qu'il faut élaborer les équipes et faire face au vieillissement de certains. Il n'est pas question de remettre en cause la nécessité de ces emplois à créer dans l'accueil de nos collèges. Je vais juste signaler que nous attendons le plus possible d'informations en amont, parce que les conseils d'administration nous attendent de pied ferme, avec des questions précises. Nous espérons que les plannings seront tenus et qu'au fur et à mesure des fausses notes nous soyons avertis en amont et que nous puissions être un relais sur le terrain. Je crois qu'il ne faut pas rater cette marche fondamentale.

Mme SUPPI. – Évidemment, on ne peut que souscrire au Plan Collèges, qui est une compétence obligatoire. C'est très important pour l'accueil de nos jeunes Lot-et-Garonnais, d'abord pour la sécurité des élèves et des professeurs. Nous suivrons avec attention l'avancée des travaux. Je pense M. Lacombe nous en fera le détail en commission.

Je voudrais juste un petit mot sur la persévérance scolaire, sur le projet Fusion Jeunesse auquel j'ai pu assister hier avec Françoise Laurent : nous étions présentes pour ce projet innovant concernant le décrochage scolaire, qui porte sur la création de jeux vidéo. Il est porté par la Région Nouvelle-Aquitaine, par le Département et par le partenaire Ubisoft Bordeaux. On a pu se rendre compte de la performance de nos collégiens lot-et-garonnais qui, en cinq mois à peine puisque le projet a commencé en février et a fini en juin, ont pu créer des jeux vidéo avec leurs professeurs. Ce qui est innovant, c'est la mise en place d'une équipe pluridisciplinaire, composée d'enseignants de technologie, de dessins, de mathématiques et de français. On a pu voir tout cela sur les écrans hier et il est assez bluffant de voir ce que peuvent réaliser nos élèves et nos professeurs avec un projet qui va continuer en septembre, qui est porté actuellement par neuf établissements en Lot-et-Garonne, et qui le sera au moins par treize, voire un peu plus. On ne peut que s'en féliciter.

Mme la Présidente. – Je ne voudrais pas qu'au travers de ce Plan Collèges on oublie ce qui a été fait depuis de nombreuses années, depuis 2008 par le Département. Même s'il ne s'agissait pas d'investissements immobiliers, plusieurs actions fortes ont été réalisées dans les différents collèges, y compris des rénovations, je pense à Jean Moulin dans le canton de Jacques et moi. Je pense aussi à tout un travail sur le transport scolaire – certes aujourd'hui les transports sont à la Région. Citons

également une modernisation informatique et, dès l'année dernière, des travaux d'accessibilité. Mais il est vrai qu'aujourd'hui, par ce Plan Collèges, il y a une accélération des investissements, et l'on ne peut que s'en féliciter.

D'autres interventions ? Non. Il faut voter.

RAPPORT N° 5004

PLAN COLLEGES, UNE PRIORITE DEPARTEMENTALE ET UNE AMBITION EDUCATIVE REAFFIRMEES

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 5005

PROGRAMMATION ET FINANCEMENT DES TRAVAUX DANS LES COLLEGES

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors des votes : ***Mme BESSON (a donné pouvoir à M. Borderie)***
M. CHOLLET (a donné pouvoir à Mme Kherkhach)
Mme LALAURIE (a donné pouvoir à M. Perat)
Mme MAILLOU (a donné pouvoir à M. Hocquelet)
Mme PAILLARES (a donné pouvoir à M. Lacombe)
Mme TONIN (a donné pouvoir à Mme Gargowitsch)

COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, INFRASTRUCTURES ET MOBILITE

M. CASSANY. – Madame la Présidente, mes chers collègues, lors du budget primitif 2019 vous avez voté le programme d'investissement pour la voirie de 18,8 M€, auxquels s'ajoutent 2,5 M€ pour les projets partenariaux, la RN21, le nouvel échangeur et la déviation d'Agen, soit au total, 21,3 M€. La décision modificative traite essentiellement des redéploiements des crédits de paiement. Le milieu de l'année permet en effet de faire un point sur l'avancement de chaque opération ; c'est ce qui vous est proposé à hauteur de 1,5 M€ sur les 18,8 M€ consacrés à notre réseau. Mais de manière exceptionnelle en 2019, je vous parlerai aussi d'un redéploiement d'autorisation de programmes concernant les projets partenariaux, et en particulier l'échangeur d'Agen Ouest. Autant qu'un point rétroactif, la DM1 est aussi un moment propice à la prospective et je vous parlerai aussi de l'exécution du plan de modernisation du réseau pour la période 2019-2025. Enfin, un sujet s'invite à notre ordre du jour, celui de la RN21, non pas hélas sous l'angle de l'exécution du contrat de plan que l'État n'a toujours pas entamé, mais à propos d'un possible transfert au Département.

Je vais maintenant entrer dans le détail de ces points, tout d'abord avec le redéploiement de crédits sur des infrastructures. Le rapport 2007 vous propose 1,5 M€ de mouvements de crédits sur

des infrastructures. D'une part, nous disposons d'une masse de 245 k€, disponible soit après le résultat d'appels d'offres fructueux (je pense au pont du Mas d'Agenais), soit après la mise au point du calendrier précis d'opérations complexes, comme l'écluse de Saint-Vite (l'enquête publique est en cours) ou la voie de Carabelle où le foncier est en cours d'acquisition.

Ces crédits sont essentiellement réorientés vers de petits travaux de sécurisation de réseau et vers le jalonnement de la véloroute dans la vallée du Dropt, de Sauveterre-de-Guyenne, de Duras, de Villeréal et de Fumel. D'autre part, 1,3 M€ sont simplement changés de chapitre budgétaire, ou d'enveloppe, sans incidence sur la consistance ni le financement de l'opération ; il s'agit de la D143 (section Razimet-Damazan, qui est intégrée au chapitre de la modernisation, de préférence à la maintenance compte tenu des caractéristiques de l'opération, qui sont assez lourdes) et puis la D207 et je salue aussi Marcel Calmette, pour la section entre Rives et la Dordogne, prise sur une nouvelle AP 2019-2021 de modernisation.

Vous constatez ainsi que globalement les orientations du budget primitif sont bien préservées, les modifications du contenu de l'opération ne représentant que 245 k€, soit 1,2 % des crédits votés au budget primitif.

Le deuxième point est le redéploiement des programmes partenariaux. Le rapport 2005 vous rappelle que le Département s'est engagé en 2016 auprès de l'Agglomération d'Agen à hauteur d'un plafond de 26 M€, en subventionnant trois éléments de la déviation Ouest d'Agen : le barreau S3, c'est-à-dire la rocade Sud-Ouest d'Agen, qui est désormais réalisée, pour 3,3 M€, le barreau S4, c'est-à-dire le pont et le barreau de Camélat, pour 16,7 M€, et l'échangeur d'Agen Ouest (pour 6 M€).

Concernant l'échangeur, en décembre 2018, Vinci Autoroutes a obtenu un avenant à son contrat de concession, qui lui permet d'apporter 5,1 M€ au financement de l'échangeur et de réclamer une participation aux collectivités locales de 12,3 M€, soit 6,150 M€ au lieu de 6 M€ pour chaque partenaire : le Département et l'Agglomération. Outre cette revalorisation du coût initial en valeur 2016, la convention de financement prévoit une clause obligatoire d'indexation sur l'index TP01, qui malheureusement est dans une conjoncture haussière. Au final, il faut s'attendre à une participation de 7,4 M€ jusqu'en 2022. Le respect du plafond des 26 M€ appelle donc à un redéploiement de programmes de la façon suivante : pour le barreau S3, c'est 3,2 M€ au lieu de 3,3 M€, en raison des économies qui ont pu être réalisées sur ces travaux ; pour le barreau S4, c'est 15,4 M€ au lieu de 16,7 M€ ; et pour l'échangeur, c'est 7,4 M€ au lieu de 6 M€.

Procéder autrement serait remettre en cause le PPI départemental adopté en 2018 et pénaliserait d'autres secteurs du Lot-et-Garonne qui attendent des infrastructures indispensables à leur développement. Le Conseil départemental se doit d'être le garant de l'équilibre entre les territoires.

Dans ces conditions, il vous est proposé aujourd'hui d'autoriser la présidente à signer la convention de financement relative à l'échangeur A62 Ouest d'Agen et de forfaitiser comme indiqué ci-dessus notre participation au barreau de Camélat.

Le troisième point concerne la modernisation du réseau. Puisque nous avons évoqué le PPI, je vous propose de vous reporter au rapport 2006, qui traite du plan de modernisation pour la période 2018-2025. Ce rapport est illustré et décrit quatre opérations routières majeures : deux sur le réseau principal et deux sur le réseau secondaire.

Sur le réseau principal, une autorisation de programme de 5,2 M€ est ouverte pour couvrir la rénovation de la D656, section Nérac-Andiran, le reste de l'itinéraire ayant été calibré jusqu'au département des Landes, et l'aménagement de la D143, section Damazan-Razimet, plus largement l'itinéraire entre Tonneins et l'autoroute.

Sur le réseau secondaire, une autorisation de programme de 3,7 M€ est ouverte pour couvrir le calibrage de la D207 et celui de la voie de Carabelle, qui prolonge la déviation Sud-Ouest de Villeneuve.

Je vous propose d'approuver ces projets conformément au Code général des collectivités territoriales et d'autoriser la passation des marchés et des conventions nécessaires à leur concrétisation.

Enfin, le quatrième point concerne le projet de transfert de la RN21. Nous l'avons évoqué en commission permanente, mais j'y reviens en session plénière, puisque nous avons été informés récemment de la volonté du Gouvernement de transférer une partie des routes nationales aux Départements. En Lot-et-Garonne, la RN21 est concernée. Le Département ne peut être que réservé sur ce transfert tant qu'il n'a pas obtenu la garantie d'une compensation de la charge transférée, à l'euro près suivant la formule consacrée, mais qui est rarement respectée, il faut bien l'avouer. L'État a déjà indiqué qu'il pensait proposer le transfert de charges sur la base des dépenses de fonctionnement des trois dernières années et des dépenses d'investissement des cinq dernières années. Mais chacun peut constater en empruntant la RN21 que ces dépenses ont été très insuffisantes. Ce mode de calcul pose aussi la question majeure des aménagements qui restent à réaliser entre Agen et Villeneuve-sur-Lot. Aussi, le Département exigera, si le transfert est imposé par la loi, d'abord la prise en compte des projets inscrits au CPER 2015-2020 et non achevés à la date du transfert. Il faut que nous récupérions les parts de l'État sous forme de subventions, comme ce fut le cas en 2006 lorsque l'État nous avait transféré la 113, pour le financement de la liaison de Beauregard. Je vous précise que cet enjeu n'est pas mineur, mais un enjeu à 24 M€. Il faut aussi prendre en compte des dépenses de remise en état des couches de roulement existantes, qui sont en grande partie très vieillissantes. Ce point n'avait pas été obtenu lors du transfert en 2006, l'État s'était contenté de verser une compensation annuelle pour l'exploitation de l'entretien courant ; de mémoire, je crois qu'elle est de l'ordre de 1 M€, ce qui est nettement insuffisant.

En tout état de cause, ce projet de transfert ne doit pas être un prétexte pour l'État pour geler l'aménagement de la section Monbalen-La Croix Blanche. En effet, depuis la signature du CPER 2015-2020, pas un euro n'a été engagé par l'État sur ce projet. Le risque d'un CPER blanc pour le Lot-et-Garonne se profile donc à l'horizon, ce qui est totalement inadmissible. Nous exigeons que les 2,7 M€ qui étaient prévus pour réaliser ces premiers travaux entre Monbalen et La Croix Blanche puissent être débloqués.

Enfin, la participation de l'État aux travaux du pont et du barreau de Camélat devient très peu probable, car ces travaux ne figurent pas au CPER 2015-2020 et risquent de ne plus constituer demain la continuité d'une route nationale par définition. Cette opération est estimée à 54 M€, et le reste à financer, 40 M€, paraît difficilement accessible pour la seule Agglomération d'Agen.

Tels sont, mes chers collègues, les éléments d'actualité que je souhaitais porter à votre connaissance à l'occasion de cette session.

Mme la Présidente. – Merci, Monsieur Cassany, pour cette présentation. Y a-t-il des questions ? Monsieur Calmette.

M. CALMETTE. – Madame la Présidente, chers collègues, en mon nom et également celui de Christine Gonzato-Roques, parce que nous veillons régulièrement sur cette route 207, je rappelle qu'à une époque j'avais dit à l'ancien président qu'à chaque fois qu'il citerait Camélat je citerais la D207, et je dois dire que j'ai beaucoup de retard dans le décompte, mais je tiens à saluer les services de M. Duprez et lui-même, car au niveau de la préparation il n'y a pas de retard. Félicitations à toutes et à tous ! Même si j'oublie d'en parler, je vois, cher Christian, que tu l'as fait tout à l'heure, donc c'est un sujet qui est bien intégré et plus seulement supporté par nous deux, Christine et moi-même, mais par toute l'Assemblée. Pour cela, je voulais vous en remercier.

M. CAMANI. – Juste une observation, Madame la Présidente. Je conseillerais à Marcel Calmette de ne plus lier la 207 et le barreau de Camélat, parce qu'avec le transfert de la RN21 ce barreau prend du plomb dans l'aile, et il n'y a pas lieu de s'en satisfaire. Je vois mal l'État aller au financement à 30 % de l'infrastructure qu'est le barreau de Camélat si par malheur il devait nous transférer la RN21. Pour l'avenir de la 207, il vaudrait donc mieux délier les deux dossiers, Monsieur Calmette.

Mme BRANDOLIN-ROBERT. – Concernant ces délibérations, pour ce qui est des modalités de cofinancement entre le Département et l'Agglomération pour la déviation Ouest d'Agen, nous sommes satisfaits que tout soit rentré dans l'ordre, qu'un *modus vivendi* ait été trouvé entre vous. Mais je note dans le rapport un détail qui montre la fragilité de la situation du Département, quand est précisé le rythme de paiement de la participation : 1 M€ en 2019, 1 M€ en 2020, sur un budget de 400 M€… Ensuite, une deuxième problématique par rapport à ce que vous avez évoqué, Monsieur Cassany, concernant le transfert de la RN21. Je pense que nous sommes tous concernés et que nous devons tous être solidaires dans ce combat avec l'État. Comment y travaille-t-on ensemble ? Un rendez-vous est-il prévu avec le Préfet de région ? Comment travailler de façon collective, combattre cette décision de l'État et faire en sorte qu'elle soit en notre faveur ?

M. CASSANY. – Pour répondre à la question sur le rythme de financement, nous sommes tout simplement des gestionnaires prudents des finances départementales. Cela faisait l'objet de la discussion que nous avons eue le 28 mai dernier avec Madame la Présidente, Jean Dionis du Séjour, Henri Tandonnet et moi-même, pour voir les points qui faisaient blocage, parmi lesquels le risque de surcoût de construction de cet échangeur. Le Département avait clairement indiqué qu'il ne souhaitait pas prendre en charge ce risque éventuel, et l'Agglomération a accepté de le faire. Ensuite, sur l'indexation par rapport à l'indice TP01, il a été convenu que nous puissions l'étaler. Je pense que ce sont des mesures de prudence et de bonne gestion.

S'agissant de la volonté de l'État de transférer les routes nationales aux Départements, nous avons souhaité rendre cette information publique, dès que nous en avons été informés par des voies autorisées, de façon à appeler et les élus et les acteurs économiques à se mobiliser à différents niveaux. Pour l'instant, l'action va se conduire au niveau de l'ADF ; Madame la Présidente, qui a participé à une réunion, y faisait allusion. Ce qui est envisagé au niveau de l'ADF, ce sont aussi des discussions qui puissent avoir lieu à l'échelle régionale tout simplement pour pouvoir prendre en compte les itinéraires des routes, puisque plusieurs départements sont concernés par exemple pour la RN21, de façon à avoir une vision plus globale de ces itinéraires. Sur les modalités de la concertation envisagée par le Gouvernement, je ne peux malheureusement pas vous en dire plus si ce n'est que lors de la réunion du 29 mai il a été évoqué la possibilité de s'inspirer de ce qui se passerait en ce moment en Alsace, mais que de toute façon l'objectif était d'arriver à une décision à la fin de l'année 2019. C'est une curieuse façon de concevoir les discussions et les négociations.

M. MERLY. – J'avoue que je suis un peu choqué par le fait d'entendre que le barreau de Camélat, qui est essentiel à mon sens pour désengorger ce nœud qu'est Agen, a du plomb dans l'aile. On ne peut pas se satisfaire de cela ! Nous ne sommes pas des sous-citoyens, nous ne sommes pas des sous-contribuables. Il y a un moment où il faut mener les combats avec force, parce que si nous restons sur ce genre de position, il est évident que dans bien des domaines, quelques-uns ayant été évoqués ici, nous serons traités avec le même mépris ou la même désinvolture, comme si nous étions un sous-territoire. Je trouve hallucinant que dans un pays républicain, démocratique comme la France, on puisse traiter de cette façon des territoires comme les nôtres, comme si nous étions effectivement la France périphérique, une expression souvent employée, comme si finalement nos intérêts ou la vie de nos territoires apparaissaient comme totalement secondaires dans ce qu'est la France de demain. C'est quelque chose que je me refuse à admettre et qui fait que je suis souvent aujourd'hui en révolte, et j'invite tous les élus à l'être avec beaucoup plus de force. On est toujours dans une espèce de compréhension des choses, une espèce de langueur qui s'installe dans la manière qu'on a d'accompagner des décisions qui nous sont défavorables. Moi je ne suis plus d'accord. En l'occurrence, ce dossier est important bien sûr pour l'agglomération agenaise, mais l'agglomération agenaise c'est le

département, c'est nous : on ne peut pas circonscrire cela à des personnes ou des responsables politiques. C'est important pour le département ! Moi je suis révolté de voir avec quelle désinvolture on peut être traité, et je vous engage à être, sur ce sujet, très combative, pour ne rien lâcher. Il n'est pas normal que nous soyons en révolte.

Je voulais également me faire l'écho d'un sujet sur lequel j'ai été interpellé par monsieur le maire de Port-Sainte-Marie : je m'adresse à notre éminent collègue, Patrick Cassany, pour lui dire qu'à Port-Sainte-Marie on est toujours sans nouvelle de la sécurisation de la portion de la 113, l'ex-départementale, qui mène à l'entreprise Albatros, qui est exemplaire dans son développement et qui m'avait interpellé sur ce sujet, mais là le maire me dit : « Ils sont venus et je ne sais toujours rien depuis une éternité. » Or, l'efficacité passe par des réponses. J'avais promis que je vous interpellerai sur ce sujet, comme c'est mon rôle, et je le fais.

M. CASSANY. – Sur Port-Sainte-Marie, le message est passé et je pense qu'il va descendre assez vite au niveau de la Direction des infrastructures et de la mobilité pour voir la solution qui peut être adoptée. Sur l'autre sujet, le sentiment de révolte que vous éprouvez, je pense qu'il est partagé. Il est clairement partagé. C'est pour cela que lorsque nous avons été informés par des personnes autorisées, nous avons voulu alerter et dire les choses clairement sur cette décision de déclassement. Il peut y avoir des mesures techniques de compensation, à supposer que l'État le fasse, et aujourd'hui nous n'avons aucune garantie, mais il faut aller plus loin et voir les conséquences sur le contournement d'Agen et sur la liaison entre Agen et Villeneuve ; c'est là où le cœur du problème se pose. À part une mobilisation des élus à laquelle nous avons appelé et des acteurs économiques, je pense que chacun doit agir, auprès des contacts que nous pouvons avoir, comme nous l'avons fait au niveau du ministère des Transports, qui est le ministère concerné. Nous devons exprimer notre mécontentement partagé sur la façon dont ce dossier est soudainement présenté et sur les délais annoncés et qui sont extrêmement rapides si l'on veut mener des discussions sur la compensation des engagements pris, les compensations nécessaires pour réaliser les travaux d'entretien et ensuite les aménagements utiles et nécessaires à un bon aménagement territorial de l'ensemble du département, sur lequel les collectivités avaient trouvé un accord. Mais il y a un partenaire au milieu qui est un partenaire financier incontournable, et il faut que nos concitoyens sachent que sans un concours de l'État, à hauteur de 40 M€, pour faire le barreau de Camélat et le pont de Camélat il va y avoir quelques difficultés. Il faut mettre les cartes sur table. Financièrement, le Département ne pourra pas aligner 40 M€ pour se substituer à l'État. Il faut dire les choses et agir en partageant ce sentiment d'indignation par rapport à ces mesures.

Mme la Présidente. – Je voudrais rajouter qu'au niveau de l'ADF l'avis n'est pas unanime entre tous les Départements, pour diverses raisons. Certains Départements considèrent aujourd'hui, dans la mesure où l'État s'est très peu engagé dans les CPER, s'ils ont des moyens financiers conséquents, que s'ils avaient en charge ces routes nationales, les travaux iraient plus vite. Pour nous, c'est un peu la double peine. Non seulement il est question de transfert et nous ignorons ses conditions, et nous savons pertinemment que nous n'aurons pas les moyens, nous collectivités, Département et Agglomération d'Agen, d'assurer ces investissements.

M. MERLY. – Bien sûr, dans la vie les choses sont simples : c'est une affaire de moyens. Effectivement, quand on des moyens financiers, on peut faire des choses, c'est une évidence. Je parlais d'abandon de cette France périphérique par l'État dans certains domaines. Je suis aussi navré de voir que la Région devrait jouer un rôle. On a fait ces grandes Régions qu'on nous a vendues comme étant des leviers essentiels pour le développement des territoires – la fameuse loi NOTRe, qui bien sûr devait être porteuse de toutes les vertus, finalement nous pénalise passablement. Je suis également surpris que la Région qui met beaucoup d'argent dans certaines infrastructures, notamment bordelaises, délaisse avec autant de facilité les territoires périphériques. Je suis désolé, nous sommes aussi dans la Nouvelle-Aquitaine et nous devons les interpeller sur ce sujet, même si je sais que la Région préfère mobiliser ses moyens sur d'autres secteurs du transport, et Dieu sait si elle a du travail là aussi, j'en conviens. Mais il ne faut pas nous abandonner comme ça.

Mme BRANDOLIN-ROBERT. – Justement, pour moi, c'est vraiment dans ce type de combat que le Conseil départemental doit jouer un rôle fort, qu'il a toute sa place pour coordonner toutes les interventions départementales. Il faut vraiment, Madame la Présidente, que vous jouiez ce rôle de coordinatrice entre les agglomérations, entre les différents partenaires, aller à la Région, aller voir le Préfet de région, etc. Il faut que vous soyez l'instigatrice, et je crois que là le Conseil départemental est légitime pour le faire et a une belle mission en jouant ce rôle de coordinateur. On compte sur vous pour jouer ce rôle-là.

M. CAMANI. – Bien sûr, c'est un sujet extrêmement sensible et c'est un sujet important. Je voudrais attirer votre attention à tous sur ce qui risque de se passer : encore une fois, que les Départements riches voient ce transfert d'une manière favorable, parce qu'ils ont les moyens d'investir. Si le Gouvernement le décide, cela va se faire, malheureusement. Ce sur quoi il faut qu'on se batte, c'est d'abord pour que cela ne se fasse pas, mais je ne suis pas sûr qu'on y aboutisse ; et si cela se fait, qu'il y ait un traitement différencié entre les Départements riches et ceux qui le sont moins, et qu'il y ait des compensations qui nous permettent de réaliser les investissements prévus initialement. Je me souviens du dernier transfert de voirie nationale au Département, en 2006 : c'était la RN113, qui est devenue la D813. Je me souviens que nous portions fort la contestation, du moins dans l'opposition à l'époque, sur la manière dont nous avons été traités. Ce que l'on nous a donné comme compensation, c'était de l'ordre de 1 M€ par an d'entretien : c'est ridicule. Et c'est ce qui risque de se passer. Donc il faut qu'on soit effectivement unanime, et pas seulement au Département, où nous le serons facilement : il faut être unanime avec les territoires infradépartementaux, avec les différentes agglomérations, et je ne doute pas qu'elles seront avec nous. Et ne nous trompons pas de combat, Monsieur Merly : pour la Région, les infrastructures routières ne sont pas une compétence obligatoire, et même si elle apportait un soutien, il serait modique. Cela n'a rien à voir avec ce que l'État va nous imposer s'il va au bout de ses objectifs.

M. MERLY. – Ce que j'ai voulu dire, c'est que ce n'est quand même pas normal que la Région n'exerce pas une certaine solidarité territoriale si l'État est défaillant. Il me semble que les grandes Régions ont été faites aussi dans cet esprit. Or la Région concentre souvent ses efforts sur le bordelais et certaines autres zones.

M. CAMANI. – Pardon, Alain Merly, mais on ne peut pas dire que la collectivité régionale, tout comme la collectivité départementale vis-à-vis des communes, doit compenser les désengagements de l'État. Ce n'est pas possible.

M. MERLY. – Ne caricaturez pas. Ce n'est pas ce que j'ai voulu dire.

M. CALMETTE. – Madame la Présidente, mes chers collègues, je crois qu'il faut effectivement ne pas se tromper d'interlocuteur. Là c'est l'État qui veut nous redonner un très mauvais cadeau. Il n'y a pas si longtemps que cela, nous avions reçu les parlementaires et les députés ici, qui nous avaient fait tout un catalogue de choses en disant qu'ils faisaient beaucoup pour le Département. Eh bien je propose qu'ils nous montrent qu'ils font aussi beaucoup pour le Département pour que demain on n'ait pas à supporter ce poids financier colossal pour notre structure départementale.

Mme la Présidente. – Pour donner une information, j'ai eu l'occasion de rencontrer Jean-Pierre Moga, avec qui j'ai évoqué ce sujet et aussi celui de la DGFIP. Nous devons nous rencontrer rapidement pour voir quels moyens on peut mettre en place pour être plus entendus.

Je vous propose de soumettre au vote les différents rapports.

RAPPORT N° 2005

CYCLABLE INFRASTRUCTURES ET MOBILITE - DEVIATION OUEST D'AGEN

MODIFICATION DES MODALITES DE CO-FINANCEMENT

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 2006

MODERNISATION DU RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL 2019-2021

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 2007

INFRASTRUCTURES ET MOBILITE – RESEAU ROUTIER, NAVIGABLE ET CYCLABLE

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors des votes : ***Mme BESSON (a donné pouvoir à M. Borderie)***
M. CHOLLET (a donné pouvoir à Mme Kherkhach)
Mme LALAURIE (a donné pouvoir à M. Perat)
Mme MAILLOU (a donné pouvoir à M. Hocquelet)
Mme PAILLARES (a donné pouvoir à M. Lacombe)
Mme TONIN (a donné pouvoir à Mme Gargowitsch)

M. BORIE. – Au niveau de Sainte-Vite, il est soumis aux aléas et aux décisions de l'archéologie préventive. Des hommes-grenouilles vont aller voir si l'on trouve des pièces ou différentes bricoles au fond de la rivière.

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME, NUMERIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES

M. BILIRIT. – Avant de passer aux deux dossiers, je vais vous donner quelques éléments sur les indicateurs économiques. Au niveau national, le produit intérieur brut sur le premier trimestre 2019 a légèrement ralenti par rapport au quatrième trimestre 2018 : +0,3 % au lieu de +0,4 %. Pour ce qui est de la région Nouvelle-Aquitaine, la conjoncture en mai est toujours porteuse, avec des prévisions qui sont favorables, mais un élément nous concerne aussi : les besoins en personnel persistent. Je dis ceci parce que nous avons réellement, dans certains secteurs du département, des besoins en personnel que nous n'arrivons pas à combler. Par exemple, nous avons un besoin en personnel

important pour le déploiement de la fibre optique, et cela va s'accélérer avec la mise en chantier de l'AMEL. Nous manquons aujourd'hui réellement de personnel, ce qui retarde les travaux ; c'est vrai aussi dans d'autres secteurs d'activité, et cette question est importante.

Pour ce qui est des indicateurs économiques du département, une enquête réalisée en janvier 2019 par la Chambre de commerce et d'industrie indique que le moral des entreprises en Lot-et-Garonne est plutôt bon, avec des bilans positifs. Le directeur de la Banque de France signale que l'augmentation des encours de crédits des entreprises témoigne du dynamisme économique en Lot-et-Garonne. Les chiffres d'affaires du dernier trimestre sont en progression de 7 % par rapport à la même période en 2018. Le nombre de créations d'entreprises est également en hausse. Dans le même temps, les procédures collectives sont en augmentation, d'environ 8 %. Quelques chiffres semblent contradictoires, mais intéressants : une hausse de 1,1 % de l'emploi salarié au 31 décembre 2018 (même évolution en Nouvelle-Aquitaine et +0,9 % en France) et une hausse de 0,7 % des demandeurs l'emploi (au dernier trimestre, 0,5 % sur l'année), alors qu'une baisse a été constatée en région et en France. Le taux de chômage est aujourd'hui à 8,7 % (8,2 % en région, 8,5 % en France).

Pour compléter les perspectives touristiques que vous avez présentées, Madame la Présidente, j'ajoute que la présaison est plutôt insatisfaisante, avec un mois de mai qui ne satisfait que 40 % des professionnels. Les explications sont le temps et le fait que des jours fériés tombaient le mercredi, ce qui n'a pas favorisé le nombre de ponts. Sur les cinq premiers mois, nous observons une baisse significative de la fréquentation étrangère, alors que celle-ci avait été très bonne en 2018. Mais les prévisions en termes de locations pour l'été sont favorables.

Nous avons deux dossiers à présenter. Le premier concerne le Campus numérique qui, pour rappel, est situé à la place de l'ancienne école normale, qui a été libérée en août 2017 par l'ESPE. Je laisserai Jean Dreuil, président du Campus numérique, présenter rapidement le programme de travaux.

Présentation d'un diaporama (Cf page 72)

M. DREUIL. – Madame la Présidente, mes chers collègues, pour bien comprendre l'organisation de l'espace, il faut se dire que le Campus numérique est constitué de trois pôles. Au rez-de-chaussée se trouvent les tiers lieux, l'espace ouvert, l'espace de co-working… Le premier étage accueillera la formation InTech Sud, et le deuxième étage sera dédié à l'incubation de tous les porteurs de projets. Cela a été lancé l'an dernier. Pour l'autre bâtiment (bâtiment D), vous voyez surtout l'amphithéâtre, qui est à refaire entièrement (moquette, câblage), travaux qui seront engagés le moment venu. Le bâtiment B comporte une salle de sport, pour laquelle des accords sont passés avec la Ville d'Agen puisque des associations ont l'habitude d'utiliser cette salle. Vous voyez ensuite des bâtiments en longueur, assez vieillots, datant des années 30 ou 50. Nous verrons ce que nous pouvons y faire ; peut-être tout sera-t-il démoli suivant l'évolution du projet. Je vous invite à faire des visites sur ce site. J'y étais encore la semaine dernière, les travaux ont vraiment bien avancé. Des accès ont été aménagés sur les deux routes. J'ai rencontré le président de l'Agglomération, Jean Dionis, il y a trois semaines, un mois, pour lui faire visiter les lieux et qu'il comprenne bien l'objectif avec le Département et tous les partenaires. Les engagements de travaux se chiffrent à 3 M€, avec des aides de la Région, et puis l'Agglomération d'Agen va entrer dans le jeu.

Je vous laisse lire les ambitions départementales. Il faut savoir que Damien Bizot est le directeur du Campus numérique, qu'ont rejoint Sylvie Guerre et Jean-Luc Giordana et toute son équipe au niveau de l'économie. En 2018, il y a eu les Cracks de la transformation numérique, les rencontres et les concours. C'était un bon départ et cela va continuer. Je profite de cette prise de parole pour parler du concours qui aura lieu les 11 et 12 octobre et que nous allons baptiser Boost Campus 47. D'ici huit jours, nous lancerons ce projet. Cet événement doit nous permettre de garnir notre incubateur, ce qui est très important, sachant que cinq premières start-up s'y trouvent depuis l'an dernier et iront sur d'autres espaces, par exemple dans le Marmandais. Le but est de faire un lien entre Toulouse et

Bordeaux et de garder des jeunes qui ont des projets numériques et que nous avons besoin d'accompagner quand ils créent leur start-up.

Nous allons signer rapidement un partenariat élargi, et je me félicite de l'évolution de Jean Dionis et de son équipe. Hier soir, une réunion assez importante avait lieu au niveau de l'agglomération, j'ai participé aussi à la réunion économique et j'ai vu une volonté d'Henri Tandonnet et de toute cette équipe de soutenir ce projet, sur ce site de 3 100 m². Nous avons fait une structure de préfiguration, sous forme d'association, dont la dernière assemblée générale a attiré beaucoup de monde. Avec le cabinet Calia et les services du Département, nous avons travaillé sur une modélisation juridique et sommes arrivés à une réflexion sur un GIP. Pour cela, nous avons besoin de rencontrer tout le monde ; en tout cas, l'assemblée générale a pris la décision de créer un GIP.

M. BILIRIT. – Je vais poursuivre. Actuellement, nous étudions la création de ce GIP. Pour ce qui est du partenariat avec l'Agglomération, elle s'engagerait à une part de financement à hauteur d'un tiers, avec un maximum de 1 M€ sur les investissements, et un financement en fonctionnement, avec un montant maximum de 170 k€, également au tiers. Une fois que les start-up auront fait la phase d'incubation, le Campus renverra vers les zones d'activité de l'agglomération d'Agen. Le Département participe au financement de la TAG et à ses infrastructures, conformément à l'accord global.

Je préciserai deux autres points. Le budget prévisionnel de l'association est à hauteur de 203 k€, financé par une participation du Département de 200 k€. Le résultat positif de 2018 a été de 180 k€. Une personne a été embauchée pour l'animation de l'incubateur et de l'espace de co-working Cette embauche a eu lieu début juin. Enfin, nous avons un suivi assez rapproché de l'école InTech. La rentrée 2018-2019 n'a pas été très bonne et ils ont pris un certain nombre de mesures. La rentrée 2019-2020 sera très importante par rapport à cette école. Je ne vais pas entrer dans le détail, mais le suivi est un peu particulier.

La délibération porte sur le déploiement des activités du Campus, sur les travaux entrepris, sur la délégation à la commission permanente de la mise en œuvre opérationnelle du projet de création du GIP, et sur l'acceptation des termes de la convention-cadre de coopération pour le développement numérique entre le Département, l'Agglomération et le Campus numérique. Il vous est demandé d'autoriser la présidente du Conseil départemental à signer tout document, ainsi que les demandes de subvention auprès de l'État et de la Région.

Mme KHERKHACH. – Madame la Présidente, chers collègues, c'est un dossier important, qui ambitionne de répondre au défi de la formation et du développement numérique. L'Agglomération d'Agen soutient ce projet. Puisque vous avez parlé d'InTech Info et que nous parlons du soutien financier pour consolider la structure, juridique, administrative, et vous êtes en train d'étudier l'autre forme que pourrait prendre l'association via ce GIP ou pas, moi ce qui m'intéresse aussi particulièrement, c'est de savoir comment cette structure profite à nous, Lot-et-Garonnais, à nos jeunes. Lors de la présentation, on avait évoqué la possibilité de nous présenter le nombre de jeunes, le profil social de ces jeunes, leur provenance de l'agglomération d'Agen ou du reste du territoire. Il me semble que ces informations sont importantes au regard de l'objectif initial de cette école.

M. BILIRIT. – Ces éléments ont été donnés en commission.

Mme BRANDOLIN-ROBERT. – Concernant le Campus numérique, je suis ravie de voir, Monsieur Bilirit, que vous allez faire un suivi de l'association InTech, parce qu'il est vrai que nous avons une préoccupation, cette école étant en déficit cumulé de près d'un million d'euros. Il faut que l'on soit rigoureux dans le suivi de cette association. Il me semble, mais vous allez me répondre précisément, qu'on demandait à InTech un loyer pour l'occupation des locaux, un peu plus de 100 k€. Financièrement, a-t-on intégré ces loyers dans le budget, et si oui, est-on sûr de pouvoir les recouvrer ?

M. BILIRIT. – Je vais laisser Jean-Luc répondre précisément. On est en session publique et il y a des choses qu'on ne peut pas dire. Les éléments ont été donnés, mais en session publique il

faut faire attention à ce qui est dit au sujet d'une entreprise. Ce n'est pas pour ne pas répondre, que les choses soient très claires. Mais les éléments ont été donnés en commission et on les redonnera. Pour être très clair, le suivi est effectué depuis plusieurs mois et il est mensuel.

M. GIORDANA. – Pour les loyers, si vous connaissez le site, vous savez qu'InTech était accueilli dans le bâtiment D, assez vétuste. On avait donc pratiqué des loyers relativement modestes, à 3 € le mètre carré. Je n'ai plus le montant exact, mais, de mémoire, on était plutôt autour de 30 000 €. Par contre, quand ils vont déménager dans le bâtiment A, qui sera neuf, bien évidemment les loyers vont augmenter. En fonction de la surface qu'ils occuperont, le volume financier sera bien au-delà des 30 000 € prévus cette année et qui sont bien budgétés.

M. CAMANI. – Madame la Présidente, j'interviens sur ce dossier pour remercier les services pour le travail d'accompagnement qu'ils réalisent sur un grand projet pour le Lot-et-Garonne, pas simplement pour Agen. Un partenariat avec l'Agglomération d'Agen se met en place. Nous avons souhaité le déployer avec les autres agglomérations et avec les autres territoires. Ce Campus numérique est un outil essentiel d'attractivité du département. InTech Sud-Ouest en est le cœur du réacteur, et c'est une belle structure qui commence à voir ses premières promotions sortir. Ces jeunes formés ont l'assurance d'avoir un emploi à la sortie. C'est quelque chose d'assez exceptionnel. Il y a quelques fragilités, qui ont été soulignées, mais il ne faut pas non plus y voir péril en la demeure. Nous faisons en sorte que cela se passe bien. Le poids du loyer sera modique dans le chiffre d'affaires global. Je voulais rappeler ici que cet investissement du Département, sur une compétence qui n'est pas obligatoire, est un investissement important, de quelque 3 M€, et que la Région s'est engagée : elle va financer un peu plus de 1 M€, et que l'Agglomération d'Agen s'est engagée aussi : elle va apporter un peu plus de 1 M€. Et nous en sommes à demander auprès de l'État des compléments pour faire en sorte que ce projet pèse peu sur les finances du Département. Je voudrais saluer le rôle de Pierre Chollet dans l'avancement de ce dossier, parce que cela n'a pas été simple avec l'Agglomération d'Agen, et ce n'est pas un hasard si aujourd'hui il y a un engagement de l'Agglomération et de son président, lié au barreau de Camélat. À l'époque, si nous n'avions pas lié les deux dossiers, je pense que ce projet n'avancerait pas pour des raisons, pour ma part, incompréhensibles.

M. DREUIL. – Pour revenir sur le Campus numérique, je répète que Boost Campus 47 se déroulera les 11 et 12 octobre. Je pense que nous n'aurons pas de problèmes. Une quinzaine de jeunes et moins jeunes qui veulent se lancer dans l'entreprise, nous les trouverons. Je vous invite à venir ces jours-là, j'essaierai d'organiser quelque chose sur le campus pour que l'on se retrouve tous ensemble et pour voir cette jeunesse qui s'implique dans le numérique. Bien sûr, InTech est quelque chose d'important. Revenons à nos bases et demandons-nous ce qu'apportera un tiers lieu : il apportera un accompagnement localement et même sur tout le département. J'en sais quelque chose avec mon tiers lieu d'espace de co-working à Sérignac-sur-Garonne.

M. BILIRIT. – Je vais continuer sur le deuxième dossier, sur la stratégie départementale d'inclusion numérique. Ce rapport présente les différentes actions portées par le Département pour la définition et la mise en œuvre d'une stratégie départementale d'inclusion numérique. À l'heure où les principaux opérateurs publics dématérialisent leurs procédures, l'usage du numérique constitue un enjeu majeur en termes d'accès aux droits pour les particuliers et également en termes de compétitivité pour les acteurs économiques. Cette situation nécessite un accompagnement pour les publics fragilisés, dans leurs démarches et leur maîtrise de ces outils numériques.

Conformément à la feuille de route qui a été présentée lors du dernier budget primitif, le Département a poursuivi son action pour bâtir, en concertation avec les principaux acteurs de la dématérialisation, une stratégie départementale d'inclusion numérique. Parmi ces partenaires, citons la CPAM, la CAF, Pôle Emploi, MSA, mais également des accompagnants comme les maisons de service d'action publique, les travailleurs sociaux et les secrétaires de mairie. Ce rapport présente l'état d'avancement des travaux sur un territoire pilote et propose la mise en œuvre des premiers axes stratégiques. On notera plus particulièrement la mobilisation des grands opérateurs de service pour la mise en place d'un partenariat multilatéral, la mobilisation de moyens financiers de l'État et de l'Union

européenne pour accélérer le développement et la consolidation de l'offre locale d'inclusion numérique, le lancement de l'expérimentation pour le déploiement de pass numériques (avec le même type de fonctionnement que les chèques déjeuners), et enfin la mise en place d'actions complémentaires telle que la mobilisation du réseau des médiathèques pour renforcer le maillage territorial de l'offre de médiation numérique. Le rapport propose d'approuver cette stratégie départementale, d'autoriser la présidente à engager les démarches nécessaires à la mise en œuvre, de créer un cadre budgétaire permettant de répondre à l'appel à projets pour le lancement d'une expérimentation pour le déploiement du pass numérique, et de déléguer à la commission permanente le suivi et la mise en œuvre de cette stratégie collective.

Mme KHERKHACH. – Là encore un dossier important, relatif à l'inclusion numérique, sur la stratégie départementale. C'est plutôt malin de votre part d'avoir saisi une opportunité financière en répondant à un appel à projets. Vous sollicitez l'Europe, le FSE. C'est bien joué de votre part. Maintenant, concrètement, sur les objectifs, on voit là encore que tous les efforts sont déployés pour structurer le réseau partenarial, aider ceux qui demain interviendront auprès des publics, mais ce qui m'a manqué dans ce rapport, c'est finalement toute la stratégie pour capter les publics en difficulté, ceux qu'on ne voit pas, ceux qui ont des difficultés pour remplir les documents administratifs, pour accéder à leurs démarches en ligne. Il faut rappeler que c'est l'objectif de cette stratégie départementale, pour qu'in fine le réseau puisse être le plus opérant possible pour capter ces publics en difficulté et participer à leur autonomie vis-à-vis des usages du numérique.

Je voudrais rappeler que pour être en situation de pratiquer les usages numériques, il faut a minima savoir lire et écrire français. Je voudrais vous faire un retour d'expérience que mène actuellement la plateforme Syllabe, dont je suis présidente, avec Pôle Emploi, qui justement a détecté le problème de l'illettrisme numérique, mais dont les équipes ne savent pas, professionnellement parlant, répondre à cette problématique spécifique qui demande une réponse très spécifique. L'opération est menée auprès des Pôle Emploi d'Agen, de Villeneuve et de Marmande, et l'idée est vraiment de détecter les personnes en situation d'illettrisme numérique, qui sont donc en situation d'« ilectronisme », pour leur proposer des parcours d'accompagnement individualisé, ciblé, pour demain être en situation d'autonomie numérique. Bien sûr, c'est un rapport que nous nous voterons, mais je pose la question de la stratégie pour capter et accompagner ces publics initialement prévus.

Mme la Présidente. – Sur ce dossier, je crois qu'il est important de voir le rôle de coordinateur du Département. Aujourd'hui, il y a un territoire expérimental, celui de Nérac, où l'on a mobilisé tous les grands opérateurs et toutes les structures. Je vais parler plus particulièrement du CMS que je suis allée rencontrer il y a quelques semaines. Effectivement, nous avons évoqué le travail de coordination et de mobilisation de tous les acteurs. Cela va prendre du temps, mais il est nécessaire que tous les acteurs se mobilisent.

M. CAMANI. – Madame la Présidente, en complément de ce que vous venez de dire, il y a une stratégie clairement établie pour aller capter les publics difficiles, en s'appuyant sur les CMS, mais aussi les associations d'aide à domicile, sur les usagers, sur les secrétaires de mairie et sur toutes les administrations (la CAF, la MSA…) : toutes ces structures sont des partenaires de premier rang dans cette opération. Vous avez souligné l'objectif, et d'ailleurs je veux remercier les services qui nous ont aidés à monter ce dossier d'une manière exceptionnelle, parce que nous pouvons mobiliser des crédits de manière importante sans que cela coûte au Lot-et-Garonne. Ce que nous allons mobiliser est très modique, à peine une vingtaine de milliers d'euros, pour des dépenses sept à huit fois plus importantes. Au cœur de tout cela, il y a cette stratégie d'organisation des services que l'on peut mettre en place pour capter les publics en difficulté.

Mme GONZATO-ROQUES. – Pour vous répondre, Madame Kherkhach, c'est un dossier que l'on a vu de façon croisée en commission de développement social. L'outil qui va être utilisé, le fameux pass numérique, est en fait un droit à la formation complètement financé par ce fonds qui sera abondé par des contributeurs variés. Ce qui va être important, c'est la liste des prescripteurs de ces pass numériques, puisque le prescripteur est au contact de l'usager, en tout cas du citoyen qui a une

demande à laquelle il ne peut pas répondre, et c'est justement le prescripteur qui va lui donner accès à ce pass numérique. Je pense que le dépistage de la population ou des usagers ou des futurs usagers en difficulté par rapport à l'usage du numérique se fera par les prescripteurs, qui se doivent d'être au plus près du citoyen.

Mme la Présidente. – D'autres interventions ? Non. Je vais soumettre au vote les deux rapports.

RAPPORT N° 3006

CAMPUS NUMERIQUE : ETAT D'AVANCEMENT ET CONVENTION-CADRE DE COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT NUMERIQUE ENTRE LE DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE, L'AGGLOMERATION D'AGEN ET LE CAMPUS NUMERIQUE 47

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 3007-1005

STRATEGIE DEPARTEMENTALE D'INCLUSION NUMERIQUE

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors des votes : ***Mme BESSON (a donné pouvoir à M. Borderie)***
M. CHOLLET (a donné pouvoir à Mme Kherkhach)
Mme LALAURIE (a donné pouvoir à M. Perat)
Mme MAILLOU (a donné pouvoir à M. Hocquelet)
Mme PAILLARES (a donné pouvoir à M. Lacombe)
Mme TONIN (a donné pouvoir à Mme Gargowitsch)

Mme la Présidente. – Je vous propose de faire la pause déjeuner. Lors de la dernière CP, j'avais proposé que l'on puisse faire une photographie aujourd'hui, mais il y a plusieurs absents et le temps n'est pas terrible. Je vous propose de la faire plutôt lors de la prochaine session, le 19 juillet.

Séance levée à 12h25.

Reprise de la séance à 14h20.

Étaient présents : MM. BILIRIT Jacques, BOCQUET Christophe, BORDERIE Jacques, Mme BORDERIE Sophie, M. BORIE Daniel, Mme BRICARD Nathalie, M. CALMETTE Marcel, Mme CAMBOURNAC Louise, MM. CAMANI Pierre, DELBREL Christian, DEZALOS Christian, Mme DHELIAS Danièle, M. DREUIL Jean, Mmes DUCOS Laurence, GARGOWITSCH Sophie, M. GIRARDI Raymond, Mmes GONZATO-ROQUES Christine, HAURE-TROCHON Caroline, M. HOCQUELET Joël, Mmes JOFFROY Catherine, KHERKHACH Baya, M. LACOMBE Nicolas, Mmes LALAURIE Line, LAMY Laurence, LAURENT Françoise, MM. LEPERS Guillaume, MASSET Michel, MERLY Alain, PICARD Alain, Mmes SALLES Marie-France, SUPPI Patricia, VIDAL Hélène.

Absents :

M. BARRAL (a donné pouvoir à Mme Salles)
Mme BESSON (a donné pouvoir à M. Borderie)
Mme BRANDOLIN-ROBERT (a donné pouvoir à M. Bocquet)
M. CASSANY (a donné pouvoir à M. Calmette)
M. CONSTANS (a donné pouvoir à Mme Cambournac)
M. CHOLLET (a donné pouvoir à Mme Kherkhach)
Mme MAILLOU (a donné pouvoir à M. Hocquelet)
Mme PAILLARES (a donné pouvoir à M. Lacombe)
M. PERAT (a donné pouvoir à Mme Lalaurie)
Mme TONIN (a donné pouvoir à Mme Gargowitsch)

Mme la Présidente. – Je vous rappelle qu'à la fin de session nous recevrons M. Coureau et M. Lemaire, donc je vous demande que le débat soit franc, serein et constructif.

COMMISSION DEVELOPPEMENT SOCIAL, INSERTION ET HABITAT

Mme GONZATO-ROQUES. – Madame la Présidente, chers collègues, aujourd'hui deux rapports vont être soumis à l'assemblée. Le premier rapport concerne le conventionnement avec l'État dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la pauvreté. Le deuxième rapport est une modification du règlement départementale d'aide sociale concernant les mutuelles des personnes âgées.

S'agissant du premier rapport, suite à l'annonce de la stratégie de lutte contre la pauvreté en septembre 2018 faite par le Président de la République, le gouvernement a souhaité initier une démarche de construction et de mise en œuvre des politiques décentralisées avec les Départements, l'objectif consistant à déployer certaines mesures prioritaires en créant, à l'aide d'une convention, un cadre contractuel État-Département. Cette contractualisation, ouverte à l'ensemble des Départements, consiste en l'engagement sur des objectifs partagés et des résultats à atteindre, accompagnés d'un soutien financier assuré par l'État et laissant les Départements libres de choisir leur stratégie pour atteindre ces résultats.

Le fonds de contractualisation s'élève, au niveau national, à 135 M€ pour l'année 2019 ; il comprend le FAPI (le fonds d'appui aux politiques d'insertion). Il sera porté à 210 M€ en 2022. Les sommes ont été réparties par région et par département. Les actions financées par ce fonds doivent être également soutenues financièrement par le Département à hauteur de 50 %.

Le conventionnement proposé comporte deux parties, l'une appelée socle obligatoire d'engagement, commun à toutes les conventions signées par les Départements, et l'autre est libre, laissée à l'initiative du Département. Comme cela va vous être présenté de façon détaillée, notamment à l'aide de la projection, la partie socle porte sur un nombre limité d'objectifs, adossés à des indicateurs

de réalisation et de résultat. La partie laissée à l'initiative des Départements vise à financer des projets portés par les collectivités, à condition que ces projets s'inscrivent dans le cadre de la stratégie pauvreté.

Cette convention comporte deux lignes directrices. La première consiste à faciliter l'accès aux droits et à mieux accompagner les usagers en sécurisant leur parcours. La deuxième vise à favoriser le retour à l'emploi des allocataires du revenu de solidarité active.

Le Département a souhaité, par ce conventionnement, renforcer ou développer des actions déjà en cours et dont les résultats commencent à être notables, particulièrement en ce qui concerne l'insertion ou l'accès à l'autonomie des jeunes majeurs.

Les fonds apportés par l'État, soit 395 850 € en 2019 vont permettre soit un déploiement plus rapide de ces actions, soit un déploiement à une échelle plus large. La somme devrait être sensiblement égale pour les deux années à venir.

Pour le Département, l'engagement sur 2019 est de 445 209 € et sera maintenu sur les trois prochaines années. Cela fait à peu près moitié-moitié entre l'État et le Conseil départemental.

Madame la Présidente signera ce plan pauvreté avec Madame la Préfète le vendredi 28 juin à 14h30 dans cet hémicycle.

Nous allons regarder le diaporama. Il faut comprendre qu'il y a deux socles communs à tous les Départements, avec des engagements notamment pour lutter contre les sorties sèches de l'ASE, contre les déterminants de pauvreté, etc. Ensuite, des actions sont spécifiques au Département, pour certaines déjà en cours et avec lesquelles nous conventionnons avec l'État.

Présentation d'un diaporama (Cf page 74)

Mme CROS-RONNE. – Mesdames et Messieurs, je vais vous présenter effectivement un PowerPoint. Pour rappel, Madame Gonzato-Roques l'a dit, une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté a été présentée par le Président de la République le 13 septembre 2018. Une stratégie est déclinée au niveau régional, puisque des réunions sont organisées à ce niveau pour la déclinaison du plan. Le conventionnement avec chaque Département volontaire doit se terminer avant le 30 juin 2019.

En parallèle, dans les derniers éléments importants par rapport à la stratégie de lutte contre la pauvreté, il faut mentionner la préparation d'une loi sur le revenu universel d'activité, dont le vote devrait intervenir en 2020, quoique la date de mise en application soit encore un peu incertaine : on parle de 2022 ou 2023. Ce revenu universel d'activité permettrait la fusion d'un certain nombre de prestations sociales. Le problème est que le début des travaux commence à démontrer que la mise en œuvre sera extrêmement complexe.

Le conventionnement entre l'État et le Département porte sur les années 2019 à 2021. Comme l'a indiqué Madame Gonzato-Roques, toutes les conventions avec les Départements sont faites exactement de la même façon. Un socle dit obligatoire comprend quatre thématiques qui sont identiques pour tous les Départements signataires de cette convention : l'accompagnement des jeunes qui sortent de l'aide sociale de l'enfance, qui est rendue obligatoire par les textes jusqu'aux 18 ans de l'enfant et qui est possible jusqu'à 21 ans ; l'insertion des bénéficiaires des allocations du RSA, notamment pour la réduction des délais d'instruction, un élément phare dans la convention, l'État insistant beaucoup sur ce point ; la généralisation et la mise en place des référents de parcours, quelque chose d'assez nouveau dans le paysage du social et du médico-social ; et tout ce qui concerne le premier accueil social inconditionnel de proximité, où l'on est en lien avec les schémas départementaux d'accès des services au public.

Je vais vous présenter ensuite la partie libre, à l'initiative des Départements. Chaque Département a pu choisir les actions qu'il souhaitait mettre en place, à partir du moment où elles sont

en lien avec la stratégie de lutte contre la pauvreté. Le Département du Lot-et-Garonne a choisi l'optimisation de la plateforme JOB47 et l'accompagnement des créateurs d'activité et des travailleurs indépendants bénéficiaires du RSA.

Je vais vous décliner un peu plus précisément les actions. Dans la partie socle, en ce qui concerne les jeunes qui sortent de l'ASE, on peut accompagner les jeunes qui le souhaitent au-delà de leurs 18 ans. L'objectif essentiel est de permettre à chaque jeune d'avoir un référent social sur lequel il peut s'appuyer, d'avoir aussi une solution de logement, de trouver une réponse pour sa scolarité et son autonomie financière. Un dispositif existe dans le département depuis trois ans, et nous souhaitons le renforcer et mieux intervenir pour que tous les jeunes puissent avoir un projet de vie autonome au-delà de leur majorité et être accompagnés s'ils le souhaitent – je le répète, car il arrive assez fréquemment que des jeunes veuillent être autonomes sans l'aide sociale à l'enfance.

M. MERLY. – Juste une question : est-ce qu'il faisait froid dans le bureau ?

Mme CROS-RONNE. – Non, il ne faisait pas froid dans le bureau, pas du tout !

M. MERLY. – Je vous pose la question parce qu'il me semble que la première des choses qu'on dit à quelqu'un qui se met en face de vous : « Sors ton bonnet. » Vous ne croyez pas ? À moins qu'il ait une maladie quelconque. C'est assez choquant.

Mme CROS-RONNE. – Concernant toujours la partie socle, l'amélioration de l'insertion des bénéficiaires du RSA en réduisant les délais d'instruction et en facilitant l'accès à l'emploi, l'objectif de la convention est très précis puisqu'elle indique qu'à la fin de l'année 2021 on doit être arrivé à des délais d'orientation des allocataires du RSA à un mois, c'est-à-dire qu'entre le moment où le droit est ouvert et le moment où la personne est orientée, le délai doit être au maximum d'un mois. Pour cette action, nous ne sommes pas tout seul, notre partenaire essentiel sur le sujet étant la CAF, qui instruit les dossiers de RSA. Il existe déjà des systèmes d'orientation dans les centres médico-sociaux, et nous souhaitons mettre en place une plateforme expérimentale sur Agen pour les trois CMS de l'Agenais, puis dupliquer cette plateforme sur l'ensemble du territoire. L'idée est que les nouveaux allocataires puissent être accompagnés pour le RSA, Pôle Emploi, la CAF, la garde d'enfant, la formation, l'apprentissage…

L'accompagnement global avec Pôle Emploi est une action que nous avons déjà mise en œuvre, depuis plusieurs années, et pour laquelle je tiens à dire que nous sommes plutôt bons élèves, avec des résultats assez probants. Nous allons renforcer cette action qui fonctionne plutôt bien et qui permet à des personnes d'être prises en charge à la fois par Pôle Emploi et par un travailleur social du Département, permettant donc de prendre en charge à la fois les freins à l'emploi et les freins sociaux de façon concomitante.

Les démarches de premier accueil social inconditionnel de proximité seront en lien avec notre schéma départemental d'accès aux services au public et avec le plan numérique. Là aussi, les objectifs sont très précis : chaque personne doit pouvoir trouver un point d'accès facilitant ses démarches notamment au niveau des services sociaux à 30 minutes de transport de son domicile selon la circulaire. L'idée est de renforcer l'accueil par nos huit CMS. Aujourd'hui, nous avons de plus en plus de demandes des personnes d'être aidées dans leur accès au site internet des différents partenaires sociaux. Cela implique que le personnel soit formé et dédié. L'objectif est d'accompagner les personnes, de les rendre autonomes dans leurs démarches et non pas de tout faire tout le temps à leur place. De nombreux partenariats sont déjà en cours, notamment avec une expérimentation sur l'Albret, qui sera étendue.

Les référents parcours aident une personne à se repérer entre les différents partenaires, facilitent ses démarches en privilégiant son autonomie. A priori, on se dit que ces référents sont des travailleurs sociaux, mais en fait ils peuvent être des personnes de l'entourage. Ils sont choisis par la personne accompagnée. On pourrait tout à fait imaginer qu'elle demande à un élu d'être référent de

parcours. Pour l'instant, nous allons sensibiliser les partenaires locaux à la démarche de référent de parcours, la définir et expliquer son fonctionnement, pour essayer de développer cette démarche sur les huit territoires. La priorité sera d'abord de travailler en interne, parce que nous pensons que ce sont surtout des référents sociaux qui vont être référents de parcours dans un premier de temps. Donc nous allons commencer par sensibiliser nos propres équipes et nos propres travailleurs sociaux. Puis nous étendrons la démarche.

Après cette partie socle, je présente deux actions à l'initiative du Département. Nous avons voulu mettre l'accent sur l'insertion des allocataires du RSA, notamment nous voulons permettre une extension des capacités de l'outil JOB47, avec de nouvelles applications, par exemple l'envoi de SMS et l'utilisation sur smartphone, qui n'est pas effective aujourd'hui. Au niveau de la législation, nous savons que nous devrons veiller au suivi du parcours d'insertion, et à ce jour nous n'avons pas d'élément permettant cela. Donc nous allons construire des outils nous permettant d'être dans un suivi fin du parcours d'insertion des allocataires.

Environ 10 % de nos bénéficiaires du RSA sont des créateurs d'activité ou des travailleurs indépendants. Il existe déjà une prestation pour les accompagner, mais on va dissocier les deux : d'abord une étape pour établir un diagnostic du projet de la personne, pour voir s'il est viable et quels sont les facteurs clés de réussite, l'idée étant d'aller assez vite pour lui dire de se lancer dans le projet ou pour le suggérer de se lancer dans autre chose si le projet n'est pas viable ; puis, une étape d'accompagnement du créateur, durant neuf mois au maximum, en l'encourageant à continuer si le projet fonctionne bien ou, là encore, en lui suggérant de partir sur autre chose s'il ne fonctionne.

Ce sont les principales actions. Le rapport détaille toutes les fiches actions, avec les budgets, les objectifs et les indicateurs. Ce plan représente 2,5 M€ sur trois ans, dont 1,3 M€ pour le Département. En réalité, des dépenses étaient déjà prévues au budget de l'année 2019, puisque certaines actions sont déjà engagées. Des crédits étaient déjà dans le FAPI, et des actions de ce fonds pour l'insertion vont glisser vers le plan pauvreté. Le but est qu'en favorisant le retour à l'emploi et l'insertion, on arrive à faire baisser nos dépenses de RSA.

Mme la Présidente. – Par rapport au FAPI, vous venez de dire, Céline, que des actions pouvaient glisser vers le plan pauvreté. Cela va-t-il des gains supplémentaires pour le FAPI ?

Mme CROS-RONNE. – C'est un point sur lequel il faut être précis. En fait, pour 2019, on signe le plan pauvreté et, à côté de cela, on doit signer une nouvelle convention FAPI avec l'État. Donc les fonds vont être répartis : certains fonds du FAPI vont glisser vers le plan pauvreté. Puis, en 2020, le FAPI sera englobé dans le plan pauvreté. Pour 2019, l'État attend que l'on signe le plan pour déterminer le montant du FAPI pour 2019. Ensuite, en 2020, on devrait avoir le même montant de FAPI, plus le même montant pour le plan pauvreté, mais la réponse définitive n'est pas encore connue. On attend déjà d'avoir notre notification FAPI 2019.

Mme GONZATO-ROQUES. – Merci, Céline Cros-Ronné, de cet exposé et d'abord d'avoir réalisé ce PowerPoint. À la lecture du plan pauvreté, il n'était pas évident du tout d'en sortir des éléments qu'on arrive à bien articuler les uns avec les autres. Comme on a pu le voir, ce plan comporte un axe dédié à l'insertion qui est important, et il nous rappelle l'importance de la prévention. On sait bien que les dépenses sociales sont croissantes, et très souvent, malheureusement, ce qui est plus ou moins sacrifié en état d'urgence, ce sont souvent les actions de prévention, qui sont pourtant celles sur lesquelles on s'appuie. Avez-vous des questions à poser concernant ce plan ?

Mme KHERKHACH. – Merci pour la présentation très honnête que vous avez faite, y compris sur les incertitudes financières qui planent quand même sur ce plan et sur les engagements de l'État, puisque les engagements pour lesquels vous avez aujourd'hui plus de certitude concernent, si j'ai bien compris, l'année 2019, mais pour les autres années cela s'accompagne malheureusement de points d'interrogation, auxquels nous sommes habitués dès qu'il y a un engagement financier de l'État.

Du coup, il ne faudrait pas que l'on s'engage à signer des conventions puis à faire des motions du fait d'un désengagement de l'État en se disant qu'il ne viendra pas à la hauteur du montant escompté.

En tout cas, les objectifs sont louables et partagés ici par tous. Je ne reviendrai pas sur la partie socle obligatoire, puisqu'elle est assez formatée, figée, et fait assez « kit prêt à l'emploi ». On voit bien que ce qui manque, c'est l'approche locale qui tient compte des spécificités de notre territoire. Quand on voit le taux de pauvreté de notre département et sa situation par rapport aux autres départements de l'ensemble du Conseil régional – à chaque fois nous sommes avant-derniers du classement, juste avant la Creuse, et quand on connaît les difficultés de la Creuse et son manque de vitalité et de dynamisme, malheureusement cela en dit long sur notre situation. Je regrette que l'État ne nous accompagne pas à la hauteur du taux de pauvreté qu'il incombe que nous réglons sur notre territoire. Je regrette que ce plan ne fasse pas l'objet d'une approche territorialisée. En ce sens, nous le voyons sur l'ensemble de notre territoire, trois bassins de vie sont concernés par des quartiers politiques de la ville, qui par définition sont des territoires qui rassemblent tous les critères de pauvreté, puisque pour être qualifié territoire politique de la ville, il faut avoir un revenu médian des plus pauvres, il faut être un territoire où tous les critères sont au rouge en termes de taux de chômage, de décrochage scolaire, de taux important de familles monoparentales, etc. Donc je regrette que dans les propositions que fait le Département, vous n'ayez pas tenu compte du diagnostic local. On aurait pu imaginer des actions en lien avec une problématique, évoquée en commission, sur la parentalité, sur l'accompagnement des familles monoparentales. Dans les « QPV », cette problématique est mise en exergue de façon beaucoup plus significative. Dans le cadre de ce plan de lutte contre la pauvreté, on aurait pu également prévoir des actions innovantes dans l'accompagnement de nos bénéficiaires du RSA, comme nos amis alsaciens le font, sur des plateformes de type RSA Bénévolat. On l'avait dans le cadre de l'ASID, je vous avais fait la proposition de le tenter, de le mettre en place même à titre expérimental, même si cela ne s'appelle pas RSA Bénévolat, en tout cas d'expérimenter une formule qui permette de proposer à nos bénéficiaires du RSA, peut-être ceux qui sont entre l'accompagnement global et ceux qui sont inscrits sur la plateforme JOB47, des missions, des actions citoyennes au sein d'une association pour lesquelles ils auraient une appétence particulière. On sait à quel point c'est très stimulant. Par ce type d'action, on s'inscrit dans des dispositifs de remobilisation sociale et professionnelle du point de vue du retour à l'emploi.

Concernant la plateforme JOB47, qui apparaît comme une des fiches actions, en commission Christine a proposé une présentation de cette plateforme, à laquelle assisteront les deux chargés de mission, en lien avec l'accompagnement des demandeurs d'emploi et en lien avec les entreprises. Cela nous permettra d'avoir un bilan qualitatif et quantitatif. Je vous alerte sur le fait que cette plateforme ne met pas en évidence la formation – en commission la réponse est que ce n'était pas conçu ainsi et que d'autres options n'ont pas été sélectionnées. Je trouve que quelque chose est très manquant dans la formation, et nous en avons débattu très librement en commission. On sait que le premier retour que font les entreprises, c'est de dire qu'elles recherchent des personnes qui sont non seulement disponibles immédiatement (sans parler de la motivation), mais surtout formées. C'est là un facteur très bloquant des démarches d'insertion professionnelle de retour à l'emploi. Je le dis d'autant plus librement que je travaille au sein d'un organisme de formation où les dispositifs ne sont pas à saturation : nous y avons encore beaucoup de places. Pas plus tard qu'hier, en journée portes ouvertes, je disais aux visiteurs que sur des plateaux techniques autour des métiers comme la maintenance électrique et la climatisation, des métiers en tension et pourvoyeurs d'emploi, le public n'est pas au rendez-vous. Je crois aussi que l'une des missions comme la plateforme JOB47 pourrait être de mettre en exergue ce besoin de formation et de tenter d'y répondre.

Un mot sur les référents de parcours. On voit la difficulté qui a été la vôtre pour construire la fiche. L'objectif est très noble, comme je l'avais déjà souligné au sein de cette assemblée, pour dire que finalement, dans le monde de l'insertion sociale et professionnelle, on pouvait se réjouir d'avoir de très nombreux partenaires sur nos territoires, qu'ils soient institutionnels ou associatifs, les initiatives intéressantes étant nombreuses à saluer, mais que bien souvent, ce qui manquait pour gagner en efficacité, c'était la coordination des acteurs. Si l'on est sur un objectif, je dis très bien ; maintenant,

reste à voir comment on va procéder. Mais quand j'entends que tout public pourrait être référent de parcours, là il faut arrêter de rigoler, parce que l'accompagnement socioprofessionnel est un métier. Il faut voir les réponses qui seront faites, peut-être voir aussi comment les autres Départements déjà signataires de cette convention ont réglé cette question.

Mme GONZATO-ROQUES. – Je vais essayer d'être brève dans mes réponses, Baya. D'une part, concernant la territorialisation, quelque chose qui ne ressort pas sur ces engagements, mais qui pour nous fait partie de notre ADN depuis au moins deux ans, c'est que nous travaillons en développement social territorial. Pour nous, c'est une valeur transversale, qui est mise en application par nos travailleurs sociaux sur les territoires. Même dans la partie socle commun, certaines particularités territoriales ont été prises en compte. Je ne parlerai que du PAJME, qui a succédé au DAJMA, pour accompagner les jeunes majeurs à leur demande. Il y a deux ans, nous avons initié un dispositif complètement innovant, que nous avons créé de toute part, qui était un accompagnement à l'autonomie en s'appuyant sur les compétences de deux associations avec qui nous travaillons. L'une est spécialisée dans l'insertion sociale et professionnelle, et l'autre est spécialisée dans l'accès au logement pour des gens en difficulté. Cela a été un exemple de la manière d'acter un certain particularisme, en tout cas d'apporter une réponse à une problématique territoriale.

Concernant la formation, effectivement elle n'est pas une compétence à proprement dite du Département, on est bien d'accord, mais les liens sont à faire entre les organismes ou les dispositifs d'insertion et un accès aux montées en compétences. Une plateforme JOB47 permet de reconnaitre des compétences qui ne sont pas forcément validées par des diplômes. C'est l'une des premières étapes du parcours. Nous avons acté ce lien avec la formation.

Concernant le manque de précision sur les référents de parcours, il faut aller voir les gens qui ont écrit la loi. Effectivement, les textes ne sont absolument pas clairs sur ce sujet. Nous avons posé cette question et allons continuer à la poser par l'intermédiaire de Madame la Présidente.

Mme la Présidente. – Je voudrais revenir sur quelques points. Je peux vous donner quelques chiffres par rapport à JOB47. Aujourd'hui, on en est à 1 606 inscrits, 927 CV déposés, 211 entreprises inscrites, et à ce jour 40 contrats ont été signés (des CDD et des CDI). Si vous voulez le détail, je vous le donnerai. L'objet premier de JOB47 n'est pas aujourd'hui de proposer des formations, mais de faciliter la mise en relation des bénéficiaires du RSA les plus près de l'emploi avec les entreprises.

Concernant les organismes de formation, ce n'est pas la première fois que vous évoquez leurs difficultés de recrutement. Il faut peut-être aussi qu'ils se remettent en question dans leur façon de communiquer. En effet, on se rend compte que plusieurs organismes de formation ne font pas le plein, mais peut-être faut-il aussi qu'ils se posent les bonnes questions. On ne peut pas tout le temps renvoyer aux autres. Je crois que des démarches différentes de celles d'aujourd'hui pourraient être conçues. Je prends l'exemple du CFA, qui prend une direction un peu différente. D'ailleurs, la semaine prochaine, un certain nombre de bénéficiaires du RSA vont aller à la rencontre du CFA pour découvrir des formations auxquelles ils n'auraient pas pensé et pour être dans une démarche de formation. Nous sommes en train de mettre en place ce partenariat avec le CFA. Aujourd'hui je ne peux pas vous dire combien d'allocataires se sont inscrits, mais on fera un point sur cette journée. Je crois que les efforts doivent être de toutes les parties, des personnes susceptibles d'aller en formation, mais aussi des organisations de formation.

Mme KHERKHACH. – Mon propos concernant la formation ne consistait pas à dire que c'est au Département de remplir les dispositifs de formation, mais que dans les parcours d'insertion des demandeurs d'emploi il faut très vite identifier ce besoin de formation qui les bloque dans l'accès à un emploi et voir comment, à partir de ce besoin, ils peuvent être mis en relation avec les formations, dont nous avons la chance qu'elles sont assez nombreuses sur le territoire. Il s'agit bien d'une mise en relation, de par le rôle de coordinateur du Département dans cet axe. Il ne s'agit pas de demander au Département de saturer le dispositif. Mais je crois qu'il faudra reparler du manque de saturation des

dispositifs, pas uniquement en formation, parce que beaucoup d'institutions mettent en place des actions en direction des publics éloignés de l'emploi ou des publics qui pourraient bénéficier de mesures dites d'accompagnement font le constat que le public n'est pas toujours au rendez-vous, et pas simplement pour une histoire de communication.

M. MERLY. – Je voulais dire qu'en tant qu'élus de terrain, nous sommes régulièrement interpellés par des chefs d'entreprise, souvent d'ailleurs de petite taille, qui nous font remonter le fait qu'ils ont beaucoup de peine à recruter les gens dont ils ont besoin. Bon nombre d'entre eux, à ma surprise, m'ont dit qu'ils acceptaient de prendre des gens non formés. On m'a dit : « On en est arrivé à un stade où la question qu'on leur pose est : "Voulez-vous travailler ?" » C'est la motivation. Ce que je vous dis est réel, je ne dis pas cela pour allumer un incendie quelconque. Ce qui fait que l'ensemble de ces dispositifs, certainement méritoires, n'offre pas à l'élu de base que je suis une vraie lecture quant à l'efficience de ces dispositifs. Or, nous nous devons d'apporter des réponses. Il ne vous aura pas échappé que les chefs d'entreprise, comme d'ailleurs les citoyens lambdas comme nous, sont des contribuables toujours plus pressurisés. Au bout d'un moment, nous n'avons que peu de réponse à apporter à tout cela. Donc je vous le dis, nous n'avons pas de lecture sur la réalité de la situation. Je suis tout à fait d'accord pour qu'on soit là pour essayer d'aider les gens les plus en difficulté, si tant est que cette difficulté leur soit imposée, par la vie, par les accidents de la vie, par tout ce qu'on peut imaginer. En parallèle de tout cela, certaines situations ne sont plus de l'assistance – je fais la différence entre assistance et assistanat. En tout cas, il y a une vraie incompréhension de la réalité du monde du travail par bon nombre de personnes aujourd'hui, des jeunes. J'ai fait l'expérience chez moi, quand je sors de ma mairie, je vois tous les jours un type qui me paraît en pleine forme (peut-être a-t-il une maladie cachée que je n'ai pas vue), je lui dis : « Vous semblez désespéré de ne pas avoir de travail. » Il a été un peu surpris que je lui dise cela. Je lui dis de m'apporter un CV pour l'aider à trouver du travail. Cela fait deux mois, il est tous les jours en train de boire son café, mais il ne m'a jamais porté de CV. Des cas comme ça, j'en ai beaucoup. Je demande à comprendre. Au bout d'un moment, cela devient incompréhensible, et nous n'avons pas la réponse à donner à nos interlocuteurs. Dites-vous bien que tout cela nourrit des sentiments qui se traduisent parfois dans les urnes de la manière que nous ne souhaiterions pas. Je demande à y voir clair. Est-ce que nous pourrons un jour participer à une mission d'évaluation pour au moins avoir une compréhension ? Ce secteur est un peu une chasse gardée et il est extrêmement difficile d'y voir clair – peut-être y a-t-il des élus plus dégourdis que moi, qui ont lecture meilleure que la mienne, en tout cas j'ai du mal à comprendre le niveau d'efficience des politiques qu'on mène et l'utilité réelle qu'on pourrait avoir.

Mme la Présidente. – Je voudrais rappeler que le Département compte environ 10 000 bénéficiaires du RSA. On sait qu'un tiers d'entre eux sont très loin de l'emploi, un tiers pas trop loin, et un tiers assez près. Je ne veux pas stigmatiser. On rencontre tous autour de nous des gens qui nous paraissent en pleine santé et qui seraient en capacité de travailler ; c'est une réalité, mais honnêtement je ne crois pas que ce soit la majorité des bénéficiaires.

J'entends régulièrement des chefs d'entreprise et des agriculteurs qui cherchent de la main-d'œuvre. À chaque fois que je les vois, je leur demande s'ils connaissent la plate-forme JOB47. Ils ne la connaissent pas. Je leur ai dit que nous pouvons les aider. Ils répondent qu'ils déposeront leur demande. Mais honnêtement, ils ne le font pas. J'ai encore vu tout à l'heure M. Blouin, qui était à table ; il y a six mois, je l'avais rencontré dans une autre réunion et on en avait parlé ; aujourd'hui, il me rappelle à nouveau les difficultés qu'il rencontre pour embaucher, et je lui demande s'il a déposé ses candidatures sur la plateforme. Il ne l'a pas encore fait. Moi je crois à cette plateforme JOB47. Les entreprises ne se la sont pas encore assez appropriée. C'est de notre responsabilité à tous, dans nos territoires, d'organiser des réunions avec des entreprises qui sont à la recherche de travailleurs. Monsieur Merly, si vous êtes en capacité sur votre territoire d'organiser une réunion avec les chefs d'entreprise qui vous sollicitent, nous sommes prêts à venir. C'est vrai pour d'autres territoires. Cela a tout son intérêt pour essayer de remettre au plus vite des personnes dans l'emploi.

Mme GONZATO-ROQUES. – Je voulais aussi vous apporter une réponse par rapport au jeune qui avait le bonnet tout à l'heure. Vous avez demandé s'il faisait froid dans le bureau. Moi je trouve

que c'est important d'accueillir les gens comme ils sont, au-delà des préjugés. Effectivement, il avait un bonnet. Moi je ne suis pas là pour faire de l'éducation à la place de la maman, je suis là pour accepter la personne comme elle est, avec son bagage.

D'autre part, vous avez parlé de dispositifs méritoires et vous avez parlé aussi de mesures d'assistance. Moi je dirai que j'accompagne les gens à exercer un droit qui va aussi avec des devoirs, et je peux vous dire qu'en commission départementale pour évaluer les allocations du RSA, pour savoir si les gens peuvent être radiés ou suspendus, nous avons une vision de l'accès aux droits qui est claire et qui va avec les devoirs en face ; cela, nous le mettons en exercice.

Par rapport au travail, quand on regarde quels sont les freins à l'accès au travail, on voit qu'ils sont nombreux et pas évidents du premier coup d'œil. Quelquefois, on est étonné de la situation de certaines personnes, même des personnes qui sont jeunes et en bonne santé, mais qui peuvent être, pour des raisons autres, très loin de l'emploi. Il faut aller les pêcher. On parlait tout à l'heure des gens qui sont empêchés par rapport au maniement numérique : c'est un peu pareil par rapport au travail. Il faut aller chercher ces gens qui sont empêchés. Pour cela, il faut aussi favoriser la démarche personnelle. On les accompagne du mieux qu'on peut, me semble-t-il.

Mme KHERKHACH. – Concernant la plateforme JOB47, vous parlez du manque de visibilité et de la façon dont ne s'en saisissaient pas les chefs d'entreprise. On peut y imaginer que ce soit pour d'autres raisons que de la communication : il y a aussi l'accès, la facilité, ce qu'on se dit au cours d'une réunion et ensuite la vie des chefs d'entreprise étant ce qu'elle, on passe à autre chose… Cela veut dire qu'il faut battre le rappel. En tout cas, sachez que j'ai proposé à vos services que vos responsables qui animent la plateforme puissent venir au sein de nos espaces publics numériques, qui sont situés en quartier politique de la ville, que ce soit à Montanou, à Tapie, à Barleté ou à Montesquieu en centre-ville. Puisque nous avons des lieux qui sont autour de deux axes, l'aide aux démarches administratives et l'aide pour les démarches d'insertion sociale et professionnelle, il est bien que vos équipes puissent venir au sein de nos EPN animer ces séances. Je voudrais d'ailleurs saluer le départ de M. Revault, avec qui nous avons toujours bien travaillé pendant les commissions.

Je voulais revenir sur la question que pose Alain Merly, parce qu'elle est importante ; c'est la question de l'évaluation. Elle est très importante pour tous, du point de vue de ceux qui sont dans ce réseau d'acteurs de l'insertion sociale et professionnelle, et il faut dire honnêtement que ce n'est pas toujours évident, même pour ceux qui y sont, de comprendre l'ensemble des mesures, des dispositifs, des orientations, des prescriptions, des accompagnements. D'où la nécessaire fiche action autour de la coordination des acteurs et du référent de parcours. C'est aussi une des conditions sine qua non, si j'ai bien compris le plan de lutte contre la pauvreté : à un moment donné, il y aura cette étape évaluative, et là va se poser la difficulté de mettre en commun des indicateurs et des critères entre les services de l'État et les services du Département. Et quid des réajustements, du recalibrage financier qui pourrait en découler si une action n'était pas pleinement réalisée ?

Mme MERLY. – Merci. Pour répondre un peu à Madame Gonzato-Roques, je voulais dire que parfois on peut faire la différence entre un emploi et un travail. Il m'a été donné dans ma vie professionnelle d'aller chez des agriculteurs, d'ailleurs pas dans ce département (et je parle sous le contrôle de Raymond Girardi, grand expert en la matière), où le directeur de l'Emploi de l'époque, dans le Tarn-et-Garonne, avait eu une crise de colère en disant que l'agriculteur manquait de main-d'œuvre pour ramasser les pommes – certains d'entre vous ont peut-être fait ce travail ici. On m'a dit : « Ces gars-là, on n'en veut pas. » J'ai compris pourquoi. Parce qu'au prix où on vous paie la pomme et que vu l'incidence qu'a le ramassage de la pomme sur la marge, si vous la ramassez avec la cigarette ou bien avec les deux mains, cela va du simple au double. Je veux donc dire que l'emploi est une chose, le travail en est une autre. Quand on a affaire à des réalités économiques que tout le monde peut mesurer, ce dont je vous parle a une incidence. Il est vrai que certains acceptent de prendre des emplois, sauf que dans plusieurs métiers, avec les charges qui sont ce qu'elles sont, on est contraint d'avoir un minimum d'efficience dans le travail. Ces notions me paraissent ne pas être prises en compte dans les réalités dont nous discutons. Ce n'est pas que les chefs d'entreprise soient des négriers, mais

à un moment il faut que l'on ait conscience de ces réalités, qui posent problème. Je vous cite un exemple que j'ai vécu, et ceux dont je parle comprendront.

Mme GONZATO-ROQUES. – Le deuxième rapport concerne le règlement départemental d'aide sociale. Il s'agit d'un ajustement d'une disposition votée l'an dernier, relative aux frais de mutuelle des personnes âgées résidant en EHPAD. En effet, au regard des prix des mutuelles constatés, le plafond fixé initialement doit être relevé afin de ne pas pénaliser les résidents bénéficiaires de l'aide sociale. Par ailleurs, dans un souci de faciliter l'accès à l'accueil de jour aux personnes âgées, ce sera désormais le Département qui paiera directement les journées aux établissements plutôt que de verser une allocation mensuelle aux bénéficiaires de l'APA. Cela évitera notamment des indus qui sont longs et fastidieux à traiter et source de fragilité financière pour les bénéficiaires. Il s'agit de permettre aux personnes d'avoir accès à une mutuelle de façon plus facile.

Mme la Présidente. – Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Je soumets donc au vote les rapports.

RAPPORT N° 1004

CONVENTION D'APPUI A LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET D'ACCES A L'EMPLOI 2019/2021

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 1006

MODIFICATION DU REGLEMENT DEPARTEMENTAL D'AIDE SOCIALE : PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE MUTUELLE ET PRISE EN CHARGE DE L'ACCUEIL DE JOUR DANS LE CADRE DE L'APA A DOMICILE

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors des votes : ***M. BARRAL (a donné pouvoir à Mme Salles)***
Mme BESSON (a donné pouvoir à M. Borderie)
Mme BRANDOLIN-ROBERT (a donné pouvoir à M. Bocquet)
M. CASSANY (a donné pouvoir à M. Calmette)
M. CONSTANS (a donné pouvoir à Mme Cambournac)
M. CHOLLET (a donné pouvoir à Mme Kherkhach)
Mme MAILLOU (a donné pouvoir à M. Hocquelet)
Mme PAILLARES (a donné pouvoir à M. Lacombe)
M. PERAT (a donné pouvoir à Mme Lalaurie)
Mme TONIN (a donné pouvoir à Mme Gargowitsch)
Mme VIDAL (a donné pouvoir à M. Girardi)

COMMISSION CULTURE, SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

Mme JOFFROY. – Chers collègues, rapidement, pour ne pas alourdir notre session, je vais faire un petit focus sur notre politique départementale cinématographique pour mettre en lumière l'éventail de notre politique, qui nous permet d'agir sur la production et la création, mais également sur la diffusion et l'éducation à l'image. Comme vous le savez, sur notre territoire nous tenons à ce que le cinéma soit présent par le biais du tissu associatif dont nous disposons, qui est riche et investi.

Je citerai le BAT47, que vous connaissez maintenant bien, je l'espère, et qui continue ses efforts constants pour être présent sur le territoire et offrir aux différentes productions la possibilité de tourner dans le Lot-et-Garonne ; mais aussi Écran 47, qui se focalise sur le réseau d'animation des salles et qui a la possibilité de nous proposer une offre cinématographique très diversifiée partout sur notre territoire (je pense par exemple à Sainte-Livrade), avec une véritable richesse, aussi bien des films d'auteur que des films plus grand public, ce qui est vraiment une chance. Je note également la Ligue de l'enseignement, qui a mobilisé plus de 6 500 élèves avec le projet Écoles et Collèges au cinéma.

Sur les rapports qui vous sont présentés, je souligne une création qui me semble particulièrement intéressante et dont l'idée a germé dans l'esprit de M. Bonnet, notre directeur du BAT47 : c'est la plateforme numérique d'éducation à l'image. Quel est le but de cette plateforme ? En général, nous finançons entre trois et cinq courts-métrages chaque année, et les gens n'ont pas forcément la possibilité de les visionner parce que la diffusion des courts-métrages sur nos moyens numériques n'est pas évidente ; ils sont visibles un peu à la télévision et sur certaines plateformes de streaming, mais ce n'est pas forcément évident. Donc l'idée est de proposer une plateforme numérique qui permettrait, notamment aux professionnels et aux équipes enseignantes sur le cinéma et l'éducation à l'image, de pouvoir se nourrir de toute notre production cinématographique de courts-métrages, et de les proposer aux différents élèves et ainsi de permettre de mener à bien leurs projets éducatifs. Cela donnerait à ces courts-métrages une visibilité qu'ils n'ont peut-être pas encore actuellement, ce qui est important parce qu'on sait très bien que si les réalisateurs de courts-métrages se sont plus sur un territoire, en général ils y reviennent pour tourner leur long-métrage, ce qui peut donner de beaux projets que nous pouvons soutenir au fil des années.

Je vous prie de noter sur votre agenda que, le 13 septembre prochain, se tiendra, à notre Hôtel du Département, les assises des exploitants cinématographiques du Lot-et-Garonne, afin d'engager une réflexion sur l'importance du développement des exploitants et du cinéma de proximité. Vous serez bien évidemment tous, élus du Département, invités et associés à ce moment, pour lequel nous pourrons échanger avec les professionnels et voir ce que nous pouvons améliorer pour que l'offre qui est proposée soit la plus riche possible et que le travail de ces exploitants soit favorisé.

J'en terminerai par les quelques éléments que nous mettons dans notre rapport avec l'aide à la création cinématographique sur notre département. Vous verrez que nous finançons trois projets, d'abord un long métrage, qui s'avère être un projet assez original puisqu'il s'agit de la production d'un film du genre fantastique (on a du mal à imaginer l'association du Lot-et-Garonne et du cinéma fantastique, donc je crois que ce sera intéressant à découvrir). Nous avons également aidé au financement d'un épisode de la série que vous connaissez peut-être tous, qui s'appelle *Capitaine Marleau*, qui fait en général entre 6,5 et 8 millions de téléspectateurs. Même si l'on peut critiquer peut-être la proposition artistique de cette série, il n'empêche que c'est une série de qualité, produite par des professionnels qui sont aujourd'hui reconnus et qui permet de faire un focus sur notre département. J'ai en mémoire que l'un des épisodes a été tourné dans la Creuse et que les élus creusois se sont enorgueillis que cet épisode avait recueilli 8 millions de téléspectateurs. Notre défi avec notre épisode tourné sur Agen en janvier dernier sera de faire plus que la Creuse en termes de téléspectateurs. En tout cas, cela permettra de mettre une lumière et un projecteur sur le Lot-et-Garonne. Enfin, nous

finançons également un court-métrage qui pourra se retrouver sur la plateforme numérique que nous avons mise en œuvre et que nous sommes aujourd'hui ravis de vous proposer au financement.

Mme la Présidente. – Nous voterons les rapports après l'intervention de Monsieur Borie. Avant cela, Monsieur Borderie.

M. BORDERIE. – Je souhaiterais rebondir sur l'intervention de Madame Joffroy concernant tout le bien que je pense de Monsieur Bonnet à Sainte-Livrade, y compris son maire et le conseil municipal. Je rajouterai ce qui n'est pas précisé dans ce compte rendu d'activité : la commune est également partenaire de Cap aux bords, ayant bien compris tout l'intérêt de ce festival et ayant mis les deux pieds dans son financement, cette année encore davantage qu'hier. Je rajouterai aussi que concernant le cluster Images installé à Sainte-Livrade, l'entreprise Aelementworks poursuit son projet de web TV avec bonheur puisqu'elle est en train de s'installer dans un bâtiment que la commune lui a réservé. La commune a mis une ligne budgétaire de 200 k€ sur le web TV, qui comprend également de l'éducation à l'image pour pouvoir intéresser nos élèves à cette filière économique qu'il ne faut pas sous-estimer et dont Sainte-Livrade est le fleuron du département.

M. BORIE. – Madame la Présidente, chers collègues, la pratique et le développement des sports et loisirs de nature sur un territoire ne relèvent pas d'enjeux exclusivement sportifs. Les sports de nature sont facteurs d'attractivité tant par l'activité économique qu'ils génèrent que par l'image touristique qu'ils s'emploient à valoriser. Ces pratiques représentent également un important vecteur d'éducation à l'environnement et au développement durable, de cohésion sociale et de santé ; et du fait de leur caractère évolutif, ils ne peuvent se définir par une liste établie d'activités, mais à travers les lieux où ils s'exercent. L'article L311-1 du Code du sport précise à ce sujet : « Les sports de nature s'exercent dans des espaces ou sur des sites et itinéraires qui peuvent comprendre des voies, des terrains et des souterrains du domaine public ou privé, des collectivités publiques ou appartenant à des propriétaires privés, ainsi que des cours d'eau domaniaux et non domaniaux. »

Comme vous vous en doutez, l'appréhension des pratiques sportives et de loisirs de nature ne peut pas se réaliser comme pour les autres disciplines sportives plus classiques. Plusieurs dimensions sont à prendre en considération pour accompagner durablement les activités et les lieux de pratique. Cette complexité suppose la mise en synergie de compétences des pouvoirs publics, du mouvement sportif et de divers autres acteurs associatifs ou privés usagers des espaces naturels. En effet, le développement maîtrisé des sports et loisirs de nature relève d'une compétence partagée entre plusieurs acteurs et le Département, dont le rôle est notamment de veiller à l'accessibilité foncière, à des lieux de pratique réservés, préservés, sécurisés et de qualité.

Les lois du 6 juillet 2000 et du 9 décembre 2004 stipulent que le Département favorise le développement maîtrisé des sports de nature et, à cette fin, élabore un plan départemental des espaces sites et itinéraires relatifs aux sports de nature. C'est dans ce cadre que se constituent les commissions départementales des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI) et que sont élaborés les plans départementaux des espaces, sites et itinéraires (PDESI). À ce jour, 64 départements français ont installé leur CDESI, et 41 ont élaboré leur PDESI. Nous sommes donc en retard, mais sans plus. D'où l'importance d'avancer pour respecter cette compétence obligatoire.

Nous avons engagé une démarche de développement maîtrisé des sports et loisirs de nature en septembre 2017, en installant une CDESI, dont la composition et les compétences définies par la loi ont été validées par notre assemblée. Aujourd'hui, après un diagnostic réalisé par nos services et des préconisations formulées par un cabinet d'étude, j'ai l'honneur de vous présenter le premier schéma départemental des sports et loisirs de nature. Ce schéma a pour vocation de poser les bases d'une politique dédiée aux sports et loisirs de nature. En effet, il a été conçu comme l'outil destiné à favoriser la mise en cohérence des diverses politiques départementales. Le document qu'il vous est proposé de valider aujourd'hui s'appuie sur cinq axes de travail, déclinés en quinze fiches actions, que le diagnostic a identifiés. Je ne vais pas les développer, car ce serait fastidieux, et vous les avez lues en annexe.

Pour avoir pratiqué ces derniers mois plusieurs chemins de randonnée, je veux féliciter le CDT pour le bon fléchage, même si par endroits cela est à revoir : certains arbres marqués sont tombés, et des chasseurs facétieux en ont effacé. Pour ne pas se tromper de chemin, les parcours sont à télécharger, mais hélas, en forêt, le réseau ne nous permet pas toujours d'être connectés. Il est donc prudent d'imprimer la fiche, tout en sachant que quand il pleut, elle se mouille, et parfois glisse d'une poche et se perd. Vous l'avez compris, c'est du vécu. Mais je me suis toujours retrouvé.

Il y a absolument nécessité de renforcer par de la panneautique le patrimoine de proximité, car parfois il est difficilement repérable. C'est l'une des raisons pour laquelle le schéma départemental prévoit des dépenses chiffrées, déjà budgétées dans le cadre de la politique de développement maîtrisé des sports et loisirs de nature ou dans le cadre d'autres politiques départementales (infrastructures, tourisme, environnement).

La réalisation de certaines fiches actions devrait cependant nécessiter une inscription de crédits complémentaires à long terme après l'adoption du plan à venir. Je vous remercie pour votre attention et je remercie aussi le service Sports qui travaille depuis de longs mois en partenariat avec le CDOS et les comités de sports de nature.

Mme SUPPI. – Merci, Madame la Présidente. Nous souscrivons à ce schéma départemental des sports de nature. Comme l'a dit Monsieur Borie, c'est important de coupler avec le tourisme et la signalétique, puisque les chemins ne sont pas tous bien indiqués. Je vais me permettre une petite digression rugbystique, moi aussi, comme Christian ce matin. J'ai évoqué en commission la possibilité de discuter du stade Armandie, mais Monsieur Borie nous a dit qu'il ne souhaitait pas qu'on en discute en commission puisque ce n'était pas un sujet départemental, mais un sujet agenais. Je ne suis pas d'accord avec ces propos, mon collègue Rémi Constans non plus. Chacun dans cette assemblée peut évidemment avoir son avis, on le respecte. Par contre, nous n'avons pas eu encore la présentation que nous aurons le 19 juillet. Mais moi, Madame la Présidente, j'aimerais que nous puissions en débattre en commission puisque c'est le lieu.

M. BORIE. – J'ai fait à Madame Suppi une réponse qu'elle a mal comprise ou mal interprétée. On était plusieurs dans cette salle, j'ai simplement dit que parler d'infrastructures sportives n'avait rien à voir avec le sport. On ne parle pas de sport, mais d'une enveloppe sportive, d'un stade, et ce n'est pas à la commission Sports de décider de travailler sur le sujet, c'est à la commission qui va construire ce bâtiment. La commission Sports n'a pas de budget pour cofinancer ce projet. Je vous rappelle que le budget du sport s'élève à 1,6 M€ et que la demande du SUA est de 2 M€. Qu'on en parle pour parler, je ne vois pas l'intérêt. Il faut parler pour décider.

M. BORDERIE. – C'est juste une précision. Quand il s'agit de prendre une position pour l'ensemble de nos collègues, bien évidemment, surtout au niveau subventions et financement, la commission des Finances est concernée, et il est très bien que cela élargisse le sujet à l'ensemble de nos collègues. Mais vous, commission sportive, on ne vous demande pas le financement, on vous demande votre avis, et c'est normalement comme cela que fonctionne une collectivité comme la nôtre. Si vous ne le savez pas, je vous informe.

M. BORIE. – Je n'ai pas entendu la fin de votre phrase, vous pouvez répéter ?

Mme la Présidente. – Il me semble que j'ai été claire ce matin lors de mon propos introductif, en disant que, lors de la prochaine commission permanente du 19 juillet, il y aurait une présentation du projet, la partie privée et la partie publique, avec les éventuelles retombées économiques sur le territoire. Je vous ai même dit que nous avions récupéré un certain nombre de documents très précis et qu'ils seront présentés lors de la prochaine session, le 19 juillet prochain. À ce moment-là, nous pourrons en débattre.

Mme SUPPI. – Vous n'avez pas répondu à ma question, Madame la Présidente : est-ce que nous pourrons en discuter en commission ou pas ? C'est un lieu de débat normalement.

M. BORIE. – Je suis d'accord pour en discuter à partir du moment où c'est inscrit à l'ordre du jour. Pour le moment, cela n'a pas été inscrit. Un exemple : ce n'est pas la commission Éducation qui décide des aides aux écoles. On traitera le sujet si vous voulez, mais si c'est simplement pour faire le café du commerce, c'est un peu dommage. Il faut avoir des éléments que nous n'avons pas à ce jour. Moi je n'ai aucun dossier de montage financier. J'aimerais débattre avec les éléments que nous ayons en connaissance les uns les autres. Si c'est pour faire le café du commerce, nous pouvons le faire tout à l'heure à la buvette.

M. MERLY. – Je crois que dans le fond, ce qu'a voulu exprimer notre collègue, c'est qu'il y a quand même une dimension qui est celle du sport dans les travaux qui sont proposés. De ce point de vue, un avis d'opportunité, dont la pertinence me semblerait tout à fait recevable, peut-il être apporté au dossier via la commission qui s'occupe des sports. Bien évidemment que le financement – et je rejoins le président Borie – ne concernera pas l'enveloppe des sports. Toutefois, il y a quand même une philosophie derrière qui fait que si l'on va sur ce dossier, la dimension sportive a son poids, et je pense qu'il n'est pas anormal que vous en discutiez, parce que vous avez les paramètres qui font qu'un club de TOP14 a ses contraintes et ses obligations, et, de ce point de vue, votre avis peut être un avis autorisé pour enrichir le débat.

M. BORIE. – Bien évidemment, mais on va parler de tout et n'importe quoi. Il faut quand même un cadre et des éléments.

M. MERLY. – On ne parle pas d'argent, on donne un avis. Est-il utile qu'Agen ait un stade qui soit du même acabit que ceux des autres clubs ? Voilà le fond de la pensée.

M. BORIE. – Pour ce que je sais de la réglementation qu'impose la Fédération française de rugby, à ce jour il manque à peu près 600 places assises dans ce stade. La capacité d'accueil assis est de 9 400. Comme le club n'a pas 10 000 places assises, il est sanctionné de 150 000 € par an. Ce qu'il faut dire ensuite, c'est que jamais le SUA n'a malheureusement eu 10 000 spectateurs à ses rencontres. Donc on a une norme fédérale qui impose un surdimensionnement par rapport aux supporters. J'aimerais qu'il y en ait davantage, qu'on puisse dire : il y a 12 000 spectateurs et il nous faut cela. Actuellement, ce n'est pas le cas. Pareillement, parmi les recrutements à faire au niveau du SUA, il faudrait peut-être un DRH. À combien s'élèvent les pénalités fixées par les prud'hommes par rapport à des licenciements abusifs de certains entraîneurs ? Il y a beaucoup de choses. Si l'on ne met pas un cadre par rapport à cela, on va partir dans le café du commerce.

Mme la Présidente. – On va s'arrêter là. Ce dossier sera vu en commission des Sports et évidemment en commission des Finances, et nous ferons le point à la prochaine session, à la session permanente du 19 juillet.

Mme JOFFROY. – Puisque je suis présidente de cette commission et que vous voulez discuter de cette question, je vous propose que vous nous adressiez un petit topo avec ce que vous voulez réellement voir discuté, qu'on ne parte pas sur cinq heures de discussion sur l'aspect sportif, l'aspect économique, etc. Comme cela, on saura sur quoi vous voulez discuter exactement dans cette commission des Sports, et on le fera avec grand plaisir.

Mme SUPPI. – On ne le fait pas normalement, donc je ne vois pas pourquoi on devrait faire un petit topo expliquant ce qu'on veut dire en commission. Je ne vois pas trop l'efficacité. On le fera en commission, point.

Mme la Présidente. – Je laisse la présidente de la commission organiser la prochaine commission sur ce sujet. Nous allons passer au vote des deux rapports.

RAPPORT N° 6003

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT MAITRISE DES SPORTS ET LOISIRS DE NATURE 2019-2021

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 6004

POLITIQUE DEPARTEMENTALE CINEMATOGRAPHIQUE

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors des votes : M. BARRAL (a donné pouvoir à Mme Salles)
Mme BESSON (a donné pouvoir à M. Borderie)
Mme BRANDOLIN-ROBERT (a donné pouvoir à M. Bocquet)
M. CASSANY (a donné pouvoir à M. Calmette)
M. CONSTANS (a donné pouvoir à Mme Cambournac)
M. CHOLLET (a donné pouvoir à Mme Kherkhach)
Mme MAILLOU (a donné pouvoir à M. Hocquelet)
Mme PAILLARES (a donné pouvoir à M. Lacombe)
M. PERAT (a donné pouvoir à Mme Lalaurie)
Mme TONIN (a donné pouvoir à Mme Gargowitsch)
Mme VIDAL (a donné pouvoir à M. Girardi)

COMMISSION AGRICULTURE, FORET ET ENVIRONNEMENT

M. GIRARDI. – Madame la Présidente, mes chers collègues. Agriculture, forêt et environnement : voilà trois sujets très importants pour le département du Lot-et-Garonne. S'il y a une activité qui dépasse les limites de notre département, voire les limites de notre pays, ce sont bien ces activités, qui ont un impact national et international, parce que le marché d'ensemble pèse sur ces activités. Il n'est pas inutile de décrire la situation d'ensemble.

Les négociations de la PAC sont en cours, car la politique agricole décidée il y a six ans arrive à son terme et il faut mettre une nouvelle politique, pour laquelle la Commission agricole européenne envisage une baisse de 20 % de l'enveloppe, ce qui n'est pas bon pour les agriculteurs français et encore moins pour les agriculteurs du Lot-et-Garonne, puisque de nombreux millions d'euros pourraient disparaître des caisses des paysans lot-et-garonnais. Cela m'inquiète un peu au niveau de la filière pruneaux : 6 M€ sont en jeu. Ce que vit cette filière depuis quelques mois pour ne pas dire des années doit nous préoccuper. Vous savez le challenge que représente auprès de la Commission européenne le maintien des aides européennes pour cette filière, et je peux vous assurer que 6 M€ de plus ou de moins, cela va compter pour la filière. Ce qui se passe quotidiennement dans cette filière ne donne pas forcément des garanties pour aller négocier sereinement auprès de Bruxelles. Présidente, vous aurez sûrement à monter au créneau, avec les porteurs de la filière, sur cette question, puisque le pruneau c'est le Lot-et-Garonne, même s'il y en a un petit peu ailleurs. Ou c'est nous qui gagnons le maintien de ces soutiens, ou les producteurs vont chuter, voire disparaître. Il s'agirait de pouvoir stabiliser la situation assez rapidement.

Un autre point un peu général et qui a des conséquences assez importantes, c'est la loi EGalim. Vous savez, on a un Président de la République qui parfois est un petit peu naïf : il a cru qu'en mettant une loi qui dirait aux GMS : « Augmentez les prix de certains produits, et l'argent que vous gagnerez de trop sera pour mieux payer les produits agricoles. Comme cela, il y aura du ruissellement. » Je dis qu'il est naïf parce qu'avec l'expérience que j'ai avec la grande distribution, je devine que si elle a le droit de gagner un peu plus d'argent ailleurs, ce n'est pas garanti qu'elle aille payer mieux les produits agricoles. Je le dis avec un sourire un peu aigri. Après un an d'expérience, le résultat est que les prix ont globalement augmenté de 4 % au niveau des GMS, tandis que les prix des produits agricoles ont baissé de 0,4 %. En fait, la grande distribution a gardé tous les sous et a même payé encore moins que d'habitude les produits agricoles. C'est dommage. Il va peut-être falloir réviser la copie à ce niveau et considérer que d'autres moyens devront être utilisés pour convaincre la grande distribution de respecter les agriculteurs.

Depuis le début de l'année, la situation est moyenne pour la production et les prix agricoles. Vous avez eu quelques éléments sur la fraise ce midi. Le début de saison est encore plus difficile pour la tomate que la fraise, considérant que, pour cette dernière, cela fait quatre ou cinq que cela marche plutôt bien, donc une année un peu moins bonne se digère, mais il ne faudrait pas qu'il y en ait une deuxième. Par contre, quelque chose se présente plutôt bien : les grandes cultures. Il faut savoir qu'après avoir eu de nombreuses inquiétudes sur l'approvisionnement en eau, les blés sont plutôt magnifiques cette année, alors que l'an dernier c'était déplorable ; le colza, également ; les semis de maïs et de tournesol ont été bien réussis. Il faut savoir dire quand les perspectives sont mauvaises, mais il faut aussi dire quand cela se présente plutôt bien.

Parlant de l'eau, sachant que le Lot-et-Garonne est le premier département irrigant de France au kilomètre carré, on était très inquiet devant les faibles réserves, mais la pluie depuis un mois et demi a fait que les réserves n'ont pas été utilisées. Cela se présente bien et je peux vous assurer que c'est un soulagement pour les agriculteurs, parce que s'il avait commencé à faire très sec fin mai, je ne sais pas comment ça allait finir.

Je ne reviens pas plus que cela sur la diversité des productions du Lot-et-Garonne, mais c'est important de l'avoir à l'esprit : nous sommes un grand département. Il y a une progression du chiffre d'affaires de l'agriculture et de l'agroalimentaire depuis plusieurs années. On n'a pas les chiffres de 2019, je reviens sur 2018 : on est à peu près à 850 M€ de chiffre d'affaires pour l'agriculture et à peu près 1,1 milliard pour les produits transformés de l'industrie agroalimentaire. Cela fait plus de 2 milliards, et le chiffre d'affaires continue de progresser. Cela veut dire que, socialement et économiquement, c'est bon pour le Lot-et-Garonne. Nous pouvons être satisfaits de ces éléments. Le chiffre d'affaires de la fraise est de 80 M€, soit 8 % du chiffre d'affaires de l'agriculture en Lot-et-Garonne.

Avant d'en venir au dossier, je vais dire un petit mot sur la forêt. Le prix du bois a explosé depuis quelques années, notamment pour le pin maritime et le peuplier. Il était plutôt bas, il est maintenant à un bon niveau, et c'est bien pour les producteurs, qui peuvent replanter après la coupe et travailler dans de bonnes conditions. Je peux vous assurer qu'après la tempête, pendant deux ou trois, cela a été dramatique. Des territoires entiers étaient abandonnés par manque d'argent pour replanter. Aujourd'hui, celui qui coupe replante immédiatement ensuite.

Au niveau de l'environnement, on continue à travailler sur l'une des compétences du Département pour développer les espaces naturels sensibles et les espaces agricoles de qualité. Par rapport au Center Parcs, les travaux avancent tambour battant. Vous savez que le Département a acheté 37 hectares. Il va falloir maintenant réfléchir assez rapidement pour savoir ce que l'on va en faire : en ENS, en parcours découverte, etc. ? Ce sera le premier projet dont le Département sera propriétaire du foncier, alors que pour les autres les propriétaires sont les communes ou les communautés de communes ou des acteurs privés. Voilà un beau projet qu'il nous faudra travailler assez rapidement, mais le Département s'investit et c'est bien.

Voilà les quelques mots que je voulais vous dire sur le plan général.

Mme GONZATO-ROQUES. – Madame la Présidente, je n'ai pas souvent l'occasion de prendre la parole sur des questions d'agriculture, mais je voudrais souligne la très agréable journée malgré le temps très pluvieux que nous avons vécu à Monflanquin lors de la Journée départementale de l'élevage, qui a rassemblé de nombreux éleveurs, de nombreux producteurs, et de nombreux élus. Je voudrais saluer deux petits veaux qui sont devenus de beaux taurillons, qui ont fini 2ème et 3ème du concours, parce qu'ils ont été élevés par un de nos collègues.

M. GIRARDI. – Pour ne pas dire Marcel.

M. CALMETTE. – Merci pour ce petit mot de récréation.

M. GIRARDI. – Merci, Christine, pour ce petit élément complémentaire. Concernant le Salon de l'agriculture, c'était un peu particulier parce que c'était la première année où nous avions un stand spécifique au Lot-et-Garonne alors qu'auparavant nous étions sur le stand de la région. C'est une belle réussite. Je crois que l'ensemble de la filière qu'on a réunie pour faire un débriefing il y a quelques semaines est très satisfait, et tout le monde souhaiterait qu'on reprenne la même formule. La commission fera des propositions et ira solliciter la Présidente. Il serait bien d'avoir un peu plus de surface l'année prochaine, parce que c'était un peu juste, non pour concurrencer les Landais et les Dordognots qui ont des surfaces pléthoriques. Compte tenu de la réussite et de l'intérêt de cette formule, il serait bien de la reconduire pour l'année suivante ; du moins, c'est une attente réelle de l'ensemble des filières. Quant aux marchés flottants, cette année Notre-Dame sera un peu décapitée, parce que nous sommes juste sur le quai en face de la cathédrale, mais toujours est-il que c'est un vecteur de communication et de lisibilité pour les productions et le Lot-et-Garonne, avec les départements voisins, le Tarn-et-Garonne et le Gers. C'est aussi une belle initiative qui fait connaître notre département.

M. BILIRIT. – Après avoir annexé l'agroalimentaire, l'agriculture annexe aussi le tourisme !

M. GIRARDI. – Ce sont quand même des paysans qui sont aux marchés flottants, même si c'est le CDT qui y contribue !

Sur le dossier relatif aux friches, on parle souvent de déprise agricole du fait de l'urbanisation et de plusieurs facteurs. On a déjà évoqué un peu le sujet dans cette assemblée, et ce n'est pas pour rien que l'on a créé un groupe de travail : c'est la question des friches, qui représente le plus gros secteur en matière de déprise agricole. Il faut savoir que la Chambre d'agriculture, qui a travaillé sur ce dossier depuis deux ou trois ans, a estimé entre 15 000 et 20 000 hectares en friches dans ce département, à distinguer des jachères agricoles. Les friches sont des terres réellement abandonnées. Il faut savoir qu'il y a 280 000 hectares de SAU dans ce département, donc 20 000 hectares de friches représentent 7 à 8 % de surface, ce qui est énorme. Donc il faut se pencher sur cette question, encore plus qu'hier.

C'est pour cela que nous proposons aujourd'hui un dossier qui est une première étape. Je ne vais pas aller dans le détail, vous avez pu le lire et je pense que c'est bien de commencer à montrer un peu les avancées. Nous avons commencé à travailler au niveau de la commission et du groupe de travail. Nous sommes allés rendre visite à nos amis audois, qui ont aussi un très gros problème de friches. D'un département à l'autre, les raisons ne sont pas les mêmes. Pour eux, cela a été l'arrachage massif de la vigne, qui a généré des friches. En Lot-et-Garonne, c'est pour d'autres raisons. Certains ne souhaitent pas relouer quand ils arrêtent leur activité, d'autres ont des terres qui ne représentent pas un intérêt majeur, d'autres laissent des terres en friche parce qu'elles sont trop dispersées… Pour nous, cela doit être une vraie préoccupation. Après avoir discuté avec d'autres départements, notamment la vice-présidente de Charente-Maritime, qui connaît aussi ce problème, je peux vous dire que le sujet doit être pris à bras-le-corps, d'autant que les friches continuent de se développer. Quand des terres sont abandonnées, le préjudice est énorme en termes d'environnement, en termes économiques et sociaux aussi, puisque ces terres ne produisent plus rien. Je me tourne vers le président du CDT : quand on a un département à vocation touristique extraordinaire, qui se développe en particulier avec le Center Parcs et Walibi, je ne crois pas que le développement des friches soit un atout pour faire venir de plus

en plus de touristes dans notre département, car des friches ne sont pas jolies. Cela pose aussi un problème au niveau du gibier.

Par conséquent, il nous faut travailler et sûrement apporter des éléments de réponse à ce sujet important. Vous avez lu des analyses dans le document. Il faut regarder de près les documents d'urbanisme, les SCOT, la CDPENAF… Il faut savoir que la loi prévoit que les services de l'État ont une obligation de recenser les terres incultes qui ont plus de trois ans de non-culture. On a essayé de comprendre comment on allait le faire : la Chambre d'agriculture s'est un peu emparée du sujet, nous également. Madame la Présidente, on pourrait demander au préfet de Lot-et-Garonne de respecter la loi et, au travers de sa commission départementale, d'effectuer un recensement des terres non cultivées depuis plus de trois ans.

L'idée aujourd'hui est de prendre acte des réflexions issues du groupe de travail. Je vous ferai grâce de relire les pages dans le détail, mais je sais que vous les avez regardées avec beaucoup d'attention. Il s'agit aussi de définir une feuille de route avec des propositions concrètes qui pourraient prendre naissance à l'occasion de la DM2 au mois de novembre : celle nous laissera quelques mois pour rentrer un peu plus dans le concret. Mes chers collègues, je vous propose donc de voter ce rapport 7002.

M. MERLY. – En complément de ce qu'a dit avec beaucoup de brio le président Girardi, je veux vous dire que sur le pourcentage des friches, il faut bien noter une répartition qui n'est pas linéaire. C'est-à-dire que des secteurs entiers du département ont des pourcentages de friches nettement plus importants que d'autres, que la Vallée de la Garonne entre autre. Cette déprise agricole pose des problèmes quant à l'organisation même et la vie de ces territoires. C'est vraiment quelque chose d'assez important à traiter, et je pense que la commission va se pencher sur des débuts de solution. Il faut être très modeste dans cette affaire, mais on va essayer de voir ailleurs ce qui se fait et essayer de faire en sorte que le Département puisse apporter une valeur ajoutée à la résorption de ces problèmes. Tout cela est lié aussi, en grande partie, au désintérêt pour l'élevage. On a de moins en moins d'agriculteurs, et a fortiori de jeunes agriculteurs, qui souhaitent s'investir dans l'élevage qui, lui justement, permet d'occuper des espaces qui ne permettent pas d'autres styles de culture. C'est un vrai problème. Ce n'est pas un sujet mineur, et Raymond a d'ailleurs parlé du lien avec le tourisme et avec la vie en général dans ces secteurs.

Mme la Présidente. – Y a-t-il d'autres interventions ? Je soumets au vote ce rapport.

RAPPORT N° 7002

RAPPORT D'INFORMATION SUR LA PROBLEMATIQUE DES FRICHES AGRICOLES EN LOT-ET-GARONNE ET LE POSSIBLE ROLE DU DEPARTEMENT POUR LEUR MOBILISATION EN FAVEUR D'UNE AGRICULTURE ADAPTEE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors du vote : ***M. BARRAL (a donné pouvoir à Mme Salles)***
Mme BESSON (a donné pouvoir à M. Borderie)
Mme BRANDOLIN-ROBERT (a donné pouvoir à M. Bocquet)
M. CASSANY (a donné pouvoir à M. Calmette)
M. CONSTANS (a donné pouvoir à Mme Cambournac)
M. CHOLLET (a donné pouvoir à Mme Kherkhach)
Mme MAILLOU (a donné pouvoir à M. Hocquelet)
Mme PAILLARES (a donné pouvoir à M. Lacombe)
M. PERAT (a donné pouvoir à Mme Lalaurie)
Mme TONIN (a donné pouvoir à Mme Gargowitsch)

Mme VIDAL (a donné pouvoir à M. Girardi)
Mme JOFFROY (a donné pouvoir à M. Dézalos)
M. MASSET (a donné pouvoir à M. Borie)
M. DREUIL (a donné pouvoir à Mme Laurent)

COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES ET PATRIMOINE

Mme SALLES. – Madame la Présidente, mes chers collègues, la commission Administration générale, Ressources humaines et Patrimoine vous présente cinq rapports. Je ne m'attarderai pas sur les rapports 8018 et 8019. Le rapport 8017 est un rapport que vous retrouvez chaque année. C'est un bilan sur l'utilisation des crédits de formation des conseillers départementaux. Mes chers collègues, les années passent et se ressemblent. Comme l'a remarqué Christian Delbrel ce matin, nous consommons toujours aussi peu de crédits. Est-ce faute de temps ou que nous considérons que nous n'avons plus rien à apprendre ? Je vous laisse la réponse. Nous avons consommé 15 % du budget inscrit, donc vous voyez que vous avez encore de la marge. Mais les reliquats se cumulant, nous pourrons peut-être bientôt envisager de suivre des formations sous des cieux paradisiaques.

Le rapport 8015 concerne la programmation et le financement des travaux sur les bâtiments. Il s'agit de quelques ajustements. Le plus important concerne l'autorisation et les crédits de paiement pour la restructuration du CMS de Marmande. Les études menées sur ce projet font apparaître des coûts supplémentaires liés notamment au désamiantage des locaux occupés. 600 k€ doivent être rajoutés pour mener à bien ce projet, ce qui nous amène à une dépense totale d'environ 2 M€.

Le rapport 2016 est la présentation du tableau des effectifs au 1er mai 2019. En plus des ajustements liés aux avancements de grades et promotions internes, ce rapport présente et propose la création de 21 postes sur l'année 2019, du moins sur le deuxième semestre. Comme indiqué dans ce rapport, il y a dans le cadre du Plan Collèges la proposition de création de 13 postes d'adjoint technique des établissements d'enseignement. La présentation de Nicolas Lacombe ce matin nous a rappelé que le Plan Collèges a un double objectif : remettre à niveau le patrimoine immobilier et répondre aux besoins en personnel pour le fonctionnement des établissements, d'où ces créations qui répondent à plusieurs éléments qui ont déjà été évoqués ce matin et bien argumentés. Je dirai juste l'augmentation du nombre d'élèves, l'augmentation des espaces à entretenir, et une population d'agents vieillissante par l'allongement de la durée d'activité. Ces métiers comportent des activités physiques contraignantes ayant un impact sur la santé de ces agents, d'où une multiplication importante des restrictions d'aptitudes parmi cette population. Un dernier élément est la présence d'agents contractuels précaires, qu'il conviendrait de stagiairiser là où cela est possible.

L'exécution du Plan Collèges dans sa partie immobilière se traduit par 22 chantiers nouveaux et importants dès 2020, ajoutés aux nombreuses opérations majeures pluriannuelles en cours et aux chantiers de programmation annuelle habituelle, tout cela pour un service de travaux qui comprend aujourd'hui trois personnes. La concrétisation de ce plan nécessite un renforcement de ce service par la création de deux postes : un poste d'ingénieur et un poste d'adjoint administratif.

Un autre secteur, qui a été aussi cité, est l'aide sociale à l'enfance. Ces dernières années, ce secteur a connu une très forte augmentation d'activité. Certaines catégories de la population connaissent une situation sociale de plus en plus difficile, avec un effet sur la parentalité. Dans ce contexte, le nombre de mesures d'aide sociale à l'enfance a augmenté de 23 % en quatre ans. Je vous rappelle que c'est une compétence obligatoire du Département, qui engage la responsabilité de notre collectivité, mais peut-être avant tout celle de notre Présidente. L'accroissement des mesures ne permet plus aux cadres ASE d'assurer efficacement et en toute sécurité la protection des enfants qui leur sont confiés. Nous avons eu l'occasion, en CHSCT, d'entendre les agents exprimer leurs difficultés à exercer

au quotidien cette compétence. Ces équipes ont donc besoin d'être renforcées. La proposition de créer six postes de coordinateur ASE est aussi en cohérence avec les conclusions d'un audit mené fin 2015. Ces six coordinateurs seront sous l'autorité hiérarchique du responsable ASE et assureront un soutien et un conseil technique aux travailleurs sociaux référents de l'ASE.

Les 21 postes correspondent à une dépense de 800 k€ en année pleine. Si l'on considère le pacte financier, les 21 postes représentent 20 % de la marge d'augmentation des dépenses de fonctionnement en 2020. Le respect du pacte financier demeure un objectif majeur de la collectivité, mais n'est pas remis en cause par la création de ces 21 postes.

En fin 2019 vous sera proposée une refonte de l'action sociale destinée aux agents de la collectivité. Cette refonte a deux objectifs : se mettre en conformité suite aux préconisations de la Chambre régionale des comptes et de l'URSSAF, et apporter une distribution plus équitable de l'action sociale. La CRC nous fait une remarque sur les prêts accordés au personnel : les critères d'octroi ne sont pas assez restrictifs. Elle nous demande aussi d'actualiser les décisions relatives aux prestations d'action sociale, certaines datant d'avant 2002. Quant à l'URSSAF, elle indique que nos différentes allocations pourraient être assimilées à un complément de salaire déguisé. Il nous faut être en capacité de prouver l'usage de l'argent versé par une déclaration appropriée à cet usage par l'agent et l'employeur.

Répondre aux préconisations réglementaires est l'occasion aussi de rendre plus équitable la politique actuelle. Plusieurs groupes de travail se sont tenus, et de ces groupes plusieurs pistes ont été dégagées, notamment réformer les prêts d'honneur en conditionnant leur attribution à un quotient familial, créer un prêt de travaux, etc.

En résumé, des pistes de réflexion sont à formaliser pour cet automne : premièrement, des modifications envisagées pour se mettre en conformité, ce qui est important pour notre collectivité, à savoir la mise en place d'un critère de revenu pour l'octroi du prêt d'honneur, le versement des allocations sans condition de ressources sous forme de bons cadeaux ; deuxièmement, des modifications pour rendre plus équitable l'action sociale destinée aux agents, par le remplacement du critère de l'indice 579 par celui du quotient familial, l'amélioration du pouvoir d'achat des agents grâce à la revalorisation de certaines allocations par des bons cadeaux ; enfin, une création pour permettre à tous les agents de pouvoir bénéficier d'un prêt travaux (à peu près un quart des prêts d'honneur demandés par nos agents), ouvert sans conditions de ressources, et une ouverture du prêt étudiant aux apprentis et la création d'un prêt permis. Voilà, mes chers collègues, un des chantiers qui devrait être mené à son terme avant la fin de l'année, tout en respectant nos engagements budgétaires.

Mme CAMBOURNAC. – Je vais d'abord vous demander de m'excuser sur la qualité de ma voix, je vais être donc très brève. Je remercie de la qualité du travail fourni par l'équipe de Madame Salles, à laquelle j'essaie de participer depuis un certain nombre de semaines et de mois. Je reviendrai simplement sur le problème de la création et la suppression des postes dans le cadre légal. Je voudrais signaler que la délibération porte sur la création d'emplois en respectant le statut de la fonction publique, et il appartient à l'autorité de procéder au recrutement et d'en informer l'assemblée. C'est ce qui me paraît essentiel dans le recrutement des personnels. Je voulais vous alerter sur ce problème et vous sensibiliser.

Mme SALLES. – Effectivement, il faut veiller à respecter la réglementation et les procédures. Vous faites référence aux derniers contrats qui ont été remis en cause par le tribunal administratif. D'abord, sachez que la remise en cause porte sur la forme et non pas sur le fond, et que nous allons régulariser les deux cas. Vous voyez aussi que dorénavant, pour ce qui est des précédentes délibérations, nous régularisons chaque fois que nous arrivons à un renouvellement de contrat. Nous sommes vigilants sur ces procédures concernant la possibilité de recruter des contractuels lorsque nous n'avons pas pu recruter des fonctionnaires, des personnes statutaires. Progressivement, à chaque renouvellement, nous régulariserons, jusqu'au moment où l'on en aura terminé – pas terminé avec les contractuels, parce que la collectivité recrutera toujours des agents contractuels dans notre collectivité

– sur des délibérations qui ont été prises précédemment.

Mme SUPPI. – Je voudrais, moi aussi, rebondir sur ces deux contrats, au regard des jugements du tribunal administratif de Bordeaux, décisions qui ont eu lieu le 5 juin. Le premier concerne un poste de directeur culturel : il a été annulé au motif d'une publicité insuffisante de l'offre. Le second a été annulé au motif de l'absence de délibération. Comment est-il possible de régulariser ces contrats en complétant une délibération qui est jugée inexistante, puisqu'en l'absence de délibération le poste n'a pas pu être créé ? Je pense qu'il est important de le signaler pour être dans la légalité. Il manque systématiquement des informations indispensables dans le tableau des effectifs, qui à nos yeux n'est pas assez élaboré, assez étoffé pour que nous ayons une vision globale. Ensuite, pourquoi ne pas faire une délibération individuelle et complète pour chaque contrat et être pleinement dans la légalité ? Il faut savoir qu'il faut des délibérations pour des créations de poste, pour des suppressions de poste et pour des transformations de poste, et que ce soit fait dans le respect des délibérations (pour, contre, abstention) et que cela soit bien transmis. Pour l'assemblée délibérante que nous sommes, conseillers d'opposition et majorité, il faut que l'on soit sur le même pied d'égalité, parce que pour l'instant, depuis 2015, année où nous avons été élus, nous n'avons eu aucune délibération, seulement un tableau des effectifs. J'ai un modèle de délibération et je propose, si Madame la Présidente en est d'accord, qu'on le distribue à tous les conseillers départementaux, pour que tout soit fait dans la légalité.

Mme SALLES. – D'abord, je veux vous dire que nous sommes totalement dans la légalité, parce que nous vous présentons le tableau des effectifs comme il doit être présenté réglementairement. Là-dessus, je suis affirmative, nous ne sommes pas du tout dans l'illégalité. En ce qui concerne les délibérations, elles sont prises parce qu'il y a un poste, avec un numéro, une référence : il est créé, comme nous créerons les postes dont nous avons parlé. Vous pouvez d'ailleurs retrouver les éléments joints aux membres du Comité technique, avec un glossaire. En instance paritaire, on n'individualise pas, on n'est pas là pour citer des noms. Le poste a un numéro, une référence, une définition, avec une fiche de poste. Quand il s'agit de pouvoir recruter un contractuel parce qu'on n'a pas pu recruter une personne statuaire, cela donne lieu effectivement aux délibérations que vous avez pu voir. Aujourd'hui, nous sommes tout à fait dans la réglementation. Quant à fournir les délibérations, je suis désolée, mais nulle part je n'ai vu dans les textes que, du moins lors de la session et de la présentation du tableau des effectifs, nous soyons tenus à produire des délibérations sur des postes. Nous sommes tenus de présenter les créations de poste, comme les suppressions de poste, comme vous avez dans le tableau, qui représente le mouvement des effectifs entre deux dates : des gens qui sont arrivés, des gens qui sont partis, des postes qui sont créés et des postes qui sont supprimés. La présentation peut-être la plus détaillée se fait au moment du budget, dans les instances paritaires. La DM1 n'est qu'un mouvement, qui vous est présenté au travers du tableau réglementaire des effectifs que vous avez dans le dossier. Nous respectons totalement le règlement.

Mme SUPPI. – Je n'ai pas dit que vous ne respectiez pas le règlement concernant le tableau des effectifs, sauf qu'il n'est pas étoffé. Nous aimerions qu'il soit plus élaboré et qu'on connaisse les créations, les suppressions et les transformations de poste, ce qui est normal dans une assemblée délibérante. Ce serait plus clair si l'on avait une délibération pour les emplois permanents.

Mme SALLES. – Dans le rapport, vous avez bien une présentation par direction lorsqu'il y a des transformations ou des transferts de poste : on vous indique bien quels sont les postes concernés. On ne peut pas aller plus loin dans la présentation parce qu'ensuite on rentrerait sur du nominatif, et ce n'est pas du tout la présentation qui peut être faite. Donc vous avez bien tout le détail des postes qui évoluent dans notre collectivité.

Mme DUCOS. – Pour simplifier, le tribunal a remis en question la légalité de ces délibérations puisqu'il a prononcé une annulation pour absence de délibération. Je ne comprends pas.

M. ANGLADE. – Je peux peut-être répondre. Il y a eu un cas où il y avait une absence de délibération. Sur ce cas, le poste avait été créé en 2014, et en effet il y avait eu une erreur matérielle, qui fait que le poste n'avait pas été créé : le support de poste n'existait pas. Nous allons donc, de

manière tout à fait logique, régulariser cela, en recréant ce que vous allez faire tout à l'heure en votant le tableau des effectifs, en recréant le support budgétaire nécessaire, et sur la base de ce support budgétaire recréé nous relancerons toute la procédure de manière logique pour répondre à l'exigence du tribunal administratif. En effet, il y avait eu en 2014 cette erreur matérielle de ne pas avoir créé le poste sur lequel l'agent était affecté. Cela peut se produire sur 1 300 et quelques postes.

Mme SUPPI. – L'acte est inexistant, donc le poste n'a pas été créé, et là est le gros problème. On a eu l'information dans la presse. Pour une collectivité comme la nôtre, je pense qu'il vaut mieux anticiper et que cela ne se reproduise pas à l'avenir. C'est dans cette intention, et pas du tout par rapport à ceux qui occupent les postes, que nous proposons des délibérations pour avoir plus de clarté. C'est dans un intérêt de transparence. Il y a quand même eu une décision de justice du tribunal, ce qui n'est quand même pas anodin. On ne peut pas non plus la balayer d'un revers de main. C'est pour cela que nous vous proposons une délibération pour les postes permanents.

Mme la Présidente. – Que les choses soient claires, il n'est pas question pour nous de balayer d'un revers de main le jugement. Je pense qu'aujourd'hui vous avez exactement les mêmes éléments que nous avons en notre possession. Il y a eu une erreur dans la forme. Comme vient de vous le dire Monsieur Anglade, nous allons repartir à zéro sur la procédure de recrutement, avec la création du poste. On ne peut pas vous dire plus que ce que je suis en train de vous dire là. Je ferai en sorte qu'il n'y ait plus ces erreurs de formalisme.

Mme SUPPI. – Justement, il faut plus de clarté.

Mme la Présidente. – S'il vous plaît, vous me demandez la parole et je vous la donne. Monsieur Calmette.

M. CALMETTE. – Voyez, Madame la Présidente, ce n'est pas être discipliné. On connaît les règles : pour avoir la parole, il faut la demander. Sur un sujet mineur comme celui-là, on va y passer un bon moment. Je crois qu'on aura fait en long et en large tout ce sujet. Je me dis que s'il faut aller au fond de ce petit détail pour trouver à compléter cette journée, c'est bien, mais il y a des choses très importantes à voir dans la maison. Merci de toute votre attention.

Mme la Présidente. – Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ce sujet ? Monsieur Lepers.

M. LEPERS. – Monsieur Calmette, je ne trouve pas que ce soit si anodin, et je pense que c'est important de souligner, quand on est une des plus grosses collectivités du coin, que l'on montre l'exemple. Nous avons encore une fois une différence de points de vue. Ce n'est pas un sujet anodin ; il y a des règles, et il faut montrer l'exemple quand on est une collectivité aussi grosse que la nôtre.

Mme la Présidente. – Nous passons au vote des rapports.

RAPPORT N° 8015

PROGRAMMATION ET FINANCEMENT DES TRAVAUX DANS LES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 8016

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER MAI 2019

VOTE : Le rapport est adopté à la majorité (28 pour – la majorité et la Dynamique Citoyenne –, 14 abstentions – l'Avenir ensemble)

RAPPORT N° 8017

FORMATION DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX – BILAN 2018

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 8018

SAISINE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - DELEGATION DE POUVOIR A LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 1413-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 8019

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors du vote :
M. BARRAL (a donné pouvoir à Mme Salles)
Mme BESSON (a donné pouvoir à M. Borderie)
Mme BRANDOLIN-ROBERT (a donné pouvoir à M. Bocquet)
M. CASSANY (a donné pouvoir à M. Calmette)
M. CONSTANS (a donné pouvoir à Mme Cambournac)
M. CHOLLET (a donné pouvoir à Mme Kherkhach)
Mme MAILLOU (a donné pouvoir à M. Hocquelet)
Mme PAILLARES (a donné pouvoir à M. Lacombe)
M. PERAT (a donné pouvoir à Mme Lalaurie)
Mme TONIN (a donné pouvoir à Mme Gargowitsch)
Mme VIDAL (a donné pouvoir à M. Girardi)
M. MASSET (a donné pouvoir à M. Borie)
M. DREUIL (a donné pouvoir à Mme Laurent)

COMMISSION FINANCES ET ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

M. DÉZALOS. – Madame la Présidente, chers collègues, je vous propose une présentation synthétique des rapports, et évidemment nous répondrons aux questions qui pourraient être posées. Il y a sept rapports, dont plusieurs sont des rapports traditionnels. Le premier concerne le compte rendu des décisions du président du Conseil départemental prises entre mai 2018 et avril 2019. Vous avez la liste de ces décisions, il s'agit de prendre acte qu'elles sont portées à votre connaissance.

Le deuxième rapport, 9011, consiste à arrêter le compte de gestion, qui est le pendant de notre compte administratif, dont nous avons parlé ce matin. Madame Rivière, qui est ici présente, a tenu ce compte de gestion. Je vous affirme qu'il est en tout point concordant avec notre compte administratif.

Le compte administratif (rapport 9012) a fait l'objet d'une présentation complète ce matin, et il s'agira pour nous de le voter.

Avec le rapport 9013, il s'agit d'affecter le résultat 2018. Je vous rappelle que cela concerne à la fois le budget principal, le budget des thermes de Casteljaloux (ils sont clôturés désormais, mais nous avons un certain nombre d'écritures au titre de l'exercice 2018 qui doivent être passées) et le budget du foyer départemental de l'enfance de Balade. S'agissant de cette affectation du résultat, je vous rappelle simplement que nous avons fait une reprise anticipée au moment du budget primitif ; il s'agit donc de valider cette reprise anticipée des résultats de 2018.

Le rapport 9014, traditionnel lui aussi, hélas, concerne les créances irrécouvrables et les reprises de provisions attachées à ces créances. Vous le savez, lorsque le trésorier n'a pu recouvrer de façon normale ou de façon contentieuse les créances de notre collectivité, il peut proposer à l'assemblée de constater l'impossibilité de recouvrer ces créances et, par conséquent, de procéder à des admissions en non-valeur. Ce rapport vous présente toutes les écritures qui sont concernées par cela. Les volumes sont assez sensibles puisque les créances admises en non-valeur représentent un peu plus de 95 k€. Les créances éteintes font suite par exemple à des procédures de surendettement. Il faut signaler une avance non remboursable qui n'a pas été récupérée pour la société Métal Aquitaine, pour 200 k€, ce qui pèse dans ces écritures. Au total, nous avons 232 k€ de créances éteintes.

Le rapport 9015 vous propose de sortir de l'actif et de l'inventaire comptable des immobilisations de faible valeur, à hauteur de 1 000 €, conformément à la délibération que l'assemblée avait prise en 2016.

On en vient à la décision modificative n°1 qui – vous l'avez vu ans la présentation générale qui a été faite ce matin – est une décision de faible portée par son volume, puisque cette DM1 s'équilibre à 1,572 M€, toutes écritures confondues, et à 1,554 M€ si nous enlevons les opérations d'ordre. Ce volume très faible représente 0,46 % de notre budget. En investissement, toutes les propositions de dépenses sont compensées par des redéploiements de crédits, donc aucune incidence sur le volume budgétaire. Quant au fonctionnement, les nouvelles dépenses s'élèvent à 1,975 M€, dont 1,554 M€ financés par de nouvelles recettes, le solde étant pris sur les dépenses imprévues. Vous trouvez, dans les dépenses, la prise en charge des admissions en non-valeur, des dépenses sur les fonds de solidarité (les contributions que notre Département doit verser à ce titre), une récupération de produits indus de taxe d'aménagement à hauteur de 100 k€, puis d'autres dépenses, notamment les 265 k€ de financement des 21 postes dont nous venons de parler. Pour cela, nous avons donné recette d'abord de reprises sur provisions concernant les créances irrécouvrables et nous avons également des ajustements de fonds de péréquation, qui dégagent un produit supplémentaire de 1,1 M€, et d'autres recettes moins importantes.

Madame la Présidente, j'en ai terminé avec cette présentation, mais nous irons plus dans le détail si nécessaire.

Mme la Présidente. – Y a-t-il des interventions sur ces rapports ? Non. Donc je les soumets au vote. Pour le compte administratif, je cède la présidence à Madame Salles pour les discussions et le vote du rapport.

(La Présidente et M. Camani quittent la salle)

Mme SALLES. – Monsieur Camani et Madame Borderie ont quitté la salle. Mes chers collègues, je vais vous demander de vous prononcer sur le compte administratif. Le rapport est adopté à l'unanimité.

(Retour de la Présidente et de M. Camani)

Mme la Présidente. – Nous poursuivons avec le vote des derniers rapports.

RAPPORT N° 9010

DECISIONS DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS DE POUVOIRS EN APPLICATION DES ARTICLES L.1413-1, L. 3211-2, L. 3221-10-1 ET L. 3221-12-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

L'assemblée prend acte du rapport.

RAPPORT N° 9011

EXERCICE 2018 : ARRET DU COMPTE DE GESTION

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 9012

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité (M. Camani et Mme Borderie ne participent pas au vote)

RAPPORT N° 9013

AFFECTATION DU RESULTAT 2018 : BUDGET PRINCIPAL - BUDGET ANNEXE DES THERMES DE CASTELJALOUX - BUDGET ANNEXE DU FOYER DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE BALADE

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 9014

PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES, CONTENTIEUX ET REPRISES DE PROVISIONS

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 9015

SUIVI DE L'INVENTAIRE : SORTIE DE L'ACTIF ET DE L'INVENTAIRE COMPTABLE DES IMMOBILISATIONS DE FAIBLE VALEUR

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 9016

DECISION MODIFICATIVE N° 1 2019 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE DU FOYER DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE BALADE

VOTE : Le rapport est adopté à la majorité (28 voix pour, 14 abstentions - groupe « L'avenir ensemble »).

Absents lors des votes : *M. BARRAL (a donné pouvoir à Mme Salles)*
Mme BESSON (a donné pouvoir à M. Borderie)
Mme BRANDOLIN-ROBERT (a donné pouvoir à M. Bocquet)
M. CASSANY (a donné pouvoir à M. Calmette)
M. CONSTANS (a donné pouvoir à Mme Cambournac)
M. CHOLLET (a donné pouvoir à Mme Kherkhach)
Mme MAILLOU (a donné pouvoir à M. Hocquelet)
Mme PAILLARES (a donné pouvoir à M. Lacombe)
M. PERAT (a donné pouvoir à Mme Lalaurie)
Mme TONIN (a donné pouvoir à Mme Gargowitsch)
Mme VIDAL (a donné pouvoir à M. Girardi)
Mme JOFFROY (a donné pouvoir à M. Dézalos)
M. MASSET (a donné pouvoir à M. Borie)
M. DREUIL (a donné pouvoir à Mme Laurent)

Mme la Présidente. – Me chers collègues, nous avons épuisé l'ordre du jour de cette session. Je lève la séance avec une dernière information par Madame Gonzato-Roques, concernant la journée du forum bien vieillir, qui se déroulera le 5 juillet prochain.

Mme GONZATO-ROQUES. – Cette journée promet d'être intéressante d'une part parce que vous pourrez rencontrer les partenaires qui bénéficient d'actions financées par la Conférence des financeurs, d'autre part parce que vous pourrez participer aux deux stands de cuisine de l'après-midi et au thé dansant de la fin d'après-midi.

Levée de la séance à 16h25.

Diaporama n°1

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

20/06/2019

Compte administratif 2018
session du 21 juin 2019

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

2018 : Confirmation de la consolidation des indicateurs financiers départementaux

DIAPO 1

La poursuite de l'amélioration de l'épargne brute

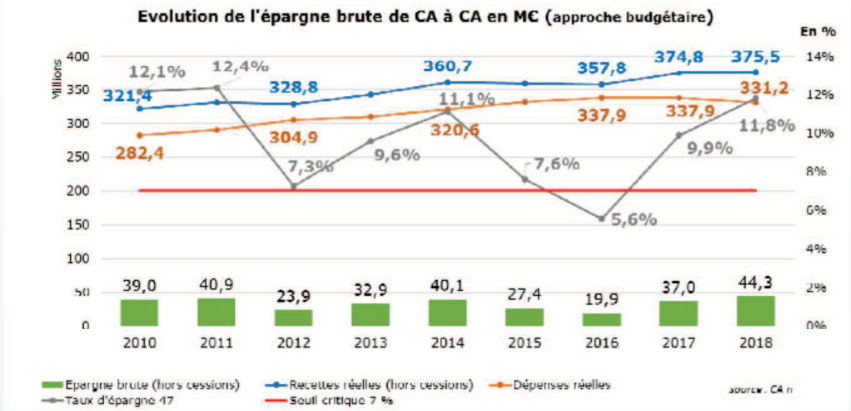

Le meilleur niveau d'épargne sur 10 ans mais la situation financière reste néanmoins fragile.

LOT-ET-GARONNE Le Département Cœur du Sud-Ouest

2018 : Confirmation de la consolidation des indicateurs financiers départementaux

DIAPO 2

Une nouvelle amélioration de la capacité de désendettement

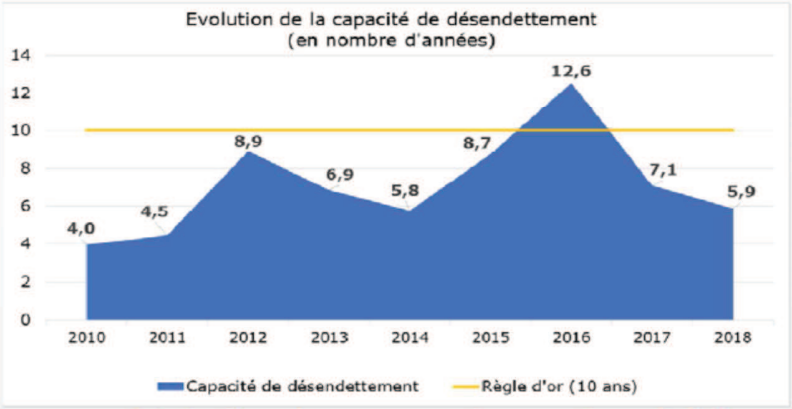

Une capacité de désendettement en dessous du seuil fixé par l'Etat dans le cadre de la contractualisation (10 ans).

LOT-ET-GARONNE Le Département Cœur du Sud-Ouest

2018 : Respect du pacte financier

DIAPO 3

- Taux de croissance des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) fixé, par arrêté préfectoral, à 1,14 % par an.
- Plafond de DRF de 337,4 M€ à respecter.
- Objectif largement atteint :
  DRF 2018 CD 47 = 333,9 M€
  soit un taux d'évolution par rapport à 2017 de 0,09 %.

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

2018 : Nouvelle amélioration sensible des recettes de fonctionnement
+ 2,6 % par rapport à 2017

DIAPO 4

en M€

CA 2018 : RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT-REPARTITION PAR NATURE

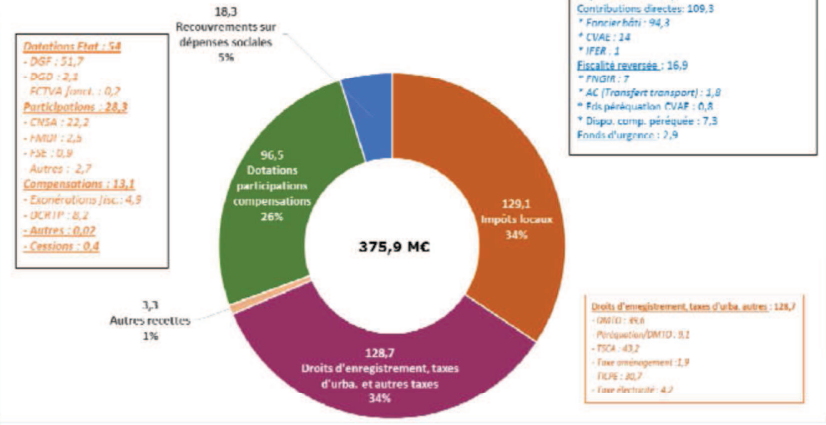

Dotations Etat : 54
- DGF : 51,7
- DGD : 2,1
FCTVA fonct. : 0,7
Participations : 28,3
- CNSA : 22,2
- FMDI : 2,6
- FSE : 0,9
Autres : 2,7
Compensations : 13,1
- Exonérations fisc. : 4,9
- DCRTP : 8,2
- Autres : 0,02
- Cessions : 0,4

Impôts locaux : 129,1
Contributions directes: 109,3
* Foncier bâti : 94,3
* CVAE : 14
* IFER : 1
Fiscalité reversée : 16,9
* FNGIR : 7
* AC (Transfert transport) : 1,8
* Fds péréquation CVAE : 0,8
* Dispo. comp. périquée : 7,3
Fonds d'urgence : 2,9

Droits d'enregistrement, taxes d'urba. autres : 128,7
- DMTO : 49,6
- Péréquation/DMTO : 9,1
- TSCA : 43,2
- Taxe aménagement : 1,9
- TICPE : 20,7
- Taxe électricité : 4,2

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

2018 : Maîtrise des dépenses de fonctionnement ...
Le plus faible niveau de progression jamais constaté.

DIAPO 5

- Des dépenses de fonctionnement = à 331,2 M€, soit + 0,45 %.

- Un budget de solidarité de 223,3 M€ (yc FSL et FSE), soit 67,4 % des dépenses de fonctionnement.

Des évolution imputables à deux postes majeurs :

- les AIS : une évolution de + 2,2 % (contre 2,4 % au niveau national).
- les frais d'hébergement : impactés par la mise en place des CPOM. Une progression limitée à 1,4 %.

AIS + frais d'hébergement = 92 % des dépenses de solidarité

LOT-ET-GARONNE Le Département Cœur du Sud-Ouest

2018 : Un frein sur les autres dépenses de fonctionnement

DIAPO 6

- Décélération des dépenses de personnel.
- Poursuite de la baisse des charges à caractère général.
- Versement participations = à 20 M€, dont 15,7 M€ pour le contingent versé au SDIS.
- Attribution de subventions = à 7,38 M€
- Versement de participations = à 5,5 M€
- Baisse des charges financières liée à la compétitivité des taux d'intérêt.

LOT-ET-GARONNE Le Département Cœur du Sud-Ouest

2018 : Des investissement (hors dette) de 44,4 M€ et 11,4 M€ de restes à réaliser

DIAPO 7

Dépenses d'investissement CA 2018 en M€ - Répartition par politique

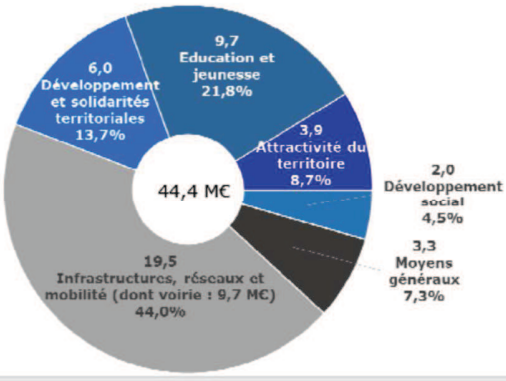

- Une moyenne annuelle de 50 M€ sur les 6 dernières années et de 60 M€/an sur 10 ans.
- En 2018, le Département investit :
  - pour les collèges + 40,6 % contre + 6,4 % au niveau national ; soit 9,7 M€ en 2018 contre 6,9 M€ en 2017.
  - pour la voirie + 3,8 % contre + 3,6 % au niveau national ; soit 16,5 M€ en 2018 contre 15,9 M€ en 2017.

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

2018 : Financement des dépenses d'équipement
Désendettement de la collectivité

DIAPO 8

- Pour un programme de dépenses d'équipement de 44,4 M€ (augmentées de 11,4 M€ de restes à réaliser)

Les financements se répartissent comme suit :

- Recettes diverses d'investissement : 12,4 M€
- Autofinancement : 22,4 M€
- Emprunt : 21 M€ , soit seulement 37,6 % du besoin de financement.

- L'encours de la dette départementale s'élève à 260,8 M€ au 31/12/2018 et diminue de 1,7 M€.

- La capacité de désendettement passe à 5,9 ans bien en dessous de la barre des 10 ans fixée par l'Etat (contrat financier).

Diaporama n°2

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

PLAN COLLEGES

Session Consacrée à la DM1 2019

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

PLAN COLLEGES

I – VOLET BATIMENTS

II – VOLET RESSOURCES HUMAINES

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Contexte

- **Eléments déclencheurs :**
  - Une nouvelle donne démographique du Lot-et-Garonne qui modifie la répartition des effectifs dans les collèges
  - La sectorisation adoptée par le Conseil départemental le 30 novembre 2018

- **Etat des lieux :**
  - Adéquation locaux actuels et effectifs attendus
  - Mise à jour - programmation gros entretien réparation des équipements
  - Mise à jour - performance énergétique
  - En intégrant les aménagements d'accessibilité (Ad'AP)

NB : 8ème programme 2012 'novateur' avec critères d'accessibilité et d'économie d'énergie mais les évolutions techniques rendent pour partie les actions obsolètes.

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Les objectifs du plan collèges

Adapter locaux et équipements aux effectifs et aux besoins pédagogiques.

Assurer la pérennité et un fonctionnement optimal des installations techniques.

Permettre l'accueil de tous les collégiens par la mise en accessibilité des collèges à tous les types de handicap (Ad'AP).

Répondre aux engagements de la collectivité en matière d'économie d'énergie et de réduction de gaz à effet de serre.

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

L'état d'avancement et le planning prévisionnel

Mai 2018 – janvier 2019	• Réalisation de l'état des lieux
Janvier 2019 – Juin 2019	• Elaboration du plan collèges • Avril 2019 : Inscription du budget 2019 dans une perspective plan collèges
Juin 2019	• Proposition du plan collèges à la DM1 • Démarrage des études pour réalisations
A partir de 2020	• Mise en œuvre du plan collèges (travaux)

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

I - Volet bâtiments
Proposition de programmation

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Quelques précautions…

- Les montants sont toutes dépenses confondues
- Les montants sont sans actualisation (euros 2018) mais comportent une part d'aléa de 2% correspondant aux dernières évolutions de l'IC.
- L'estimation de la rémunération de la SEM47 est comprise dans les montants. Elle comporte une part forfaitaire et une part variable avec des % selon les types de travaux. La décomposition des versements change en fonction des phases d'avancement. C'est donc toujours une estimation aussi bien sur le montant que sur le phasage de versement.
- Les estimations et les phasages sont sous réserve du bon déroulement des procédures (permis de construire, marchés, évolutions réglementaires…).

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Les principes de priorisation retenus

Priorités 1 :

- **Etat général du collège**
- **Rapidité d'augmentation des effectifs**
- **Effectifs en valeur absolue**
- **Les postes essentiels : l'accessibilité, les cuisines, les sanitaires, les menuiseries, les toitures, les cours, l'obsolescence des salles spécialisées…**
- **Des études d'usage des collèges**

Priorités 2 :

- **Les isolations**
- **Les restructurations et adaptations liées aux usages des collèges**
- **L'évolution d'effectifs à moyen terme**

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

68,5 M€ de travaux sur 6 ans

	2020-2022	2023-2025	Ensemble
Adaptations lourdes (5 collèges)	16,2 M€	6,5 M€	22,7 M€
Adaptations ciblées (21 collèges)	18,4 M€	27,4 M€	45,8 M€
TOTAL	**34,6 M€**	**33,9 M€**	**68,5 M€**

S'y ajoutent de *1,2 M€ à 1,5 M€ par an d'investissement en matériel soit 8,1 M€ sur 6 ans*

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

5 grands projets 2020 – 2025
Proposition de planning prévisionnel

Liste des principaux travaux sous réserve du bon déroulement des procédures et des inscriptions budgétaires

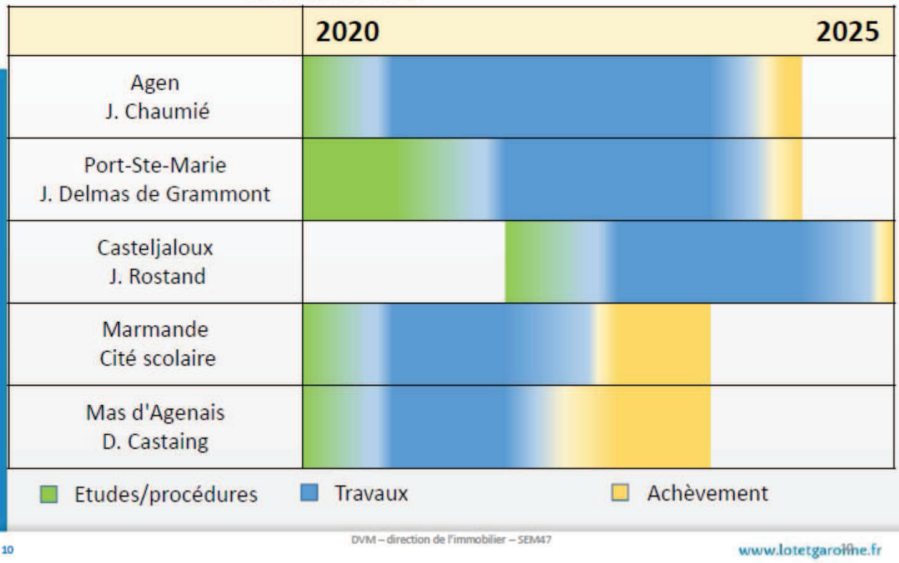

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

La période 2019 - 2020

Liste des principaux travaux sous réserve du bon déroulement des procédures et des inscriptions budgétaires

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Travaux qui seraient terminés fin 2020	
Agen - P. Dangla	Isolation par l'extérieur - cour
Agen - Ducos du Hauron	Réaménagement de la vie scolaire
Casseneuil - G. Carrère	Reprise de menuiseries
Castelmoron sur Lot - L. Aubrac	Restructuration de la cuisine, accessibilité à tous les types de handicap
Castillonnés - J. Boucheron	Restructuration complète
Duras - L. Sigala	Rénovation de l'infirmerie et accessibilité à tous les types de handicap
Fumel - J. Monnet	Accessibilité à tous les types de handicap
Lavardac - La Plaine	Toitures
Le Passage - T. de Viau	Création d'un préau, infirmerie, voiries intérieures
Marmande - J. Moulin	Restructuration, segpa, cour
Miramont /Guyenne - D. Lamoulie	Création d'un internat pour la section féminine de football, restructuration sanitaires garçons
Penne Agenais - D. Asperti	Création d'un préau
Sainte Livrade sur Lot - P. Froment	Isolation par l'extérieur et accessibilité à tous les types de handicap

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Travaux qui seraient démarrés en 2020	
Agen - J. Chaumié	Travaux de restructuration sous réserve du déroulé des procédures
Agen - P. Dangla	Accessibilité à tous les types de handicap rénovation de classes et de sanitaires
Marmande - Cité scolaire	Selon études
Mas d'Agenais - D. Castaing	Agrandissement de la salle de restauration
Miramont /Guyenne - D. Lamoulie	Restructuration de l'atelier technique (ATEE)
Monsempron/Libos - K. Thoueilles	Restructuration de salles, travaux d'étanchéité
Penne Agenais - D. Asperti	Accessibilité à tous les types de handicap, rénovation sanitaires
Villeneuve sur Lot - A. Crochepierre	Rénovations intérieures, accessibilité à tous les types de handicap
Villeneuve sur Lot - A. France	Remplacement des menuiseries, restructuration de l'atelier technique (ATEE)
Etudes	
Agen - J. Chaumié	Etudes de maitrise d'œuvre
Agen- Ducos du Hauron	Etude de définition
Le Passage - T. de Viau	Etudes de maitrise d'œuvre pour la restructuration de la cuisine et l'accessibilité à tous types de handicap
Marmande - Cité scolaire	Etudes de définition, étude de maitrise d'œuvre
Port Sainte Marie - D. de Grammont	Etudes de maitrise d'œuvre
Villeneuve sur Lot - A. France	Etudes de maitrise d'œuvre vie scolaire et l'accessibilité à tous types de handicap

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

II – VOLET RESSOURCES HUMAINES

Renforcer les 2 directions concernées par le Plan Collèges

- DIRECTION DE L'IMMOBILIER
- DIRECTION DE L'EDUCATION – LES AGENTS DES COLLEGES

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Direction de l'immobilier – Une organisation à adapter

Constat

- Actuellement 3 agents
- Plan collèges :
  - ✓engagement de 22 chantiers nouveaux et importants dès 2020
  - ✓qui s'ajoutent aux :
    - 10 opérations majeures pluriannuelles en cours
    - 500 autres interventions annuelles en moyenne

Propositions

- Recrutement :
  - ✓1 chef de projet chargé de la coordination et du suivi transversal (obligation du Maitre d'ouvrage – cf. Loi MOP)
  - ✓1 adjoint administratif chargé du suivi

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Direction Education

- Hausse des effectifs des élèves :
  - Ces 10 dernières années : +600 élèves
  - D'ici 2022 : 600 élèves supplémentaires attendus
- Restauration :

  Programme « Du 47 dans nos assiettes » : 1 500 000 repas/an servis avec le groupement départemental d'achats de denrées

  (80% des achats sont des produits frais : 60% issus de producteurs du 47 et 20% des départements limitrophes)
- Hausse des surfaces à entretenir :

  Construction du collège de Monflanquin et travaux de restructuration (Jean Moulin à Marmande, Castillonnès, Dangla à Agen…) se sont accompagnés d'extensions : aujourd'hui 120 000 m² à entretenir
- Pyramide des âges : en moyenne >53ans, augmentation accrue des restrictions d'aptitudes

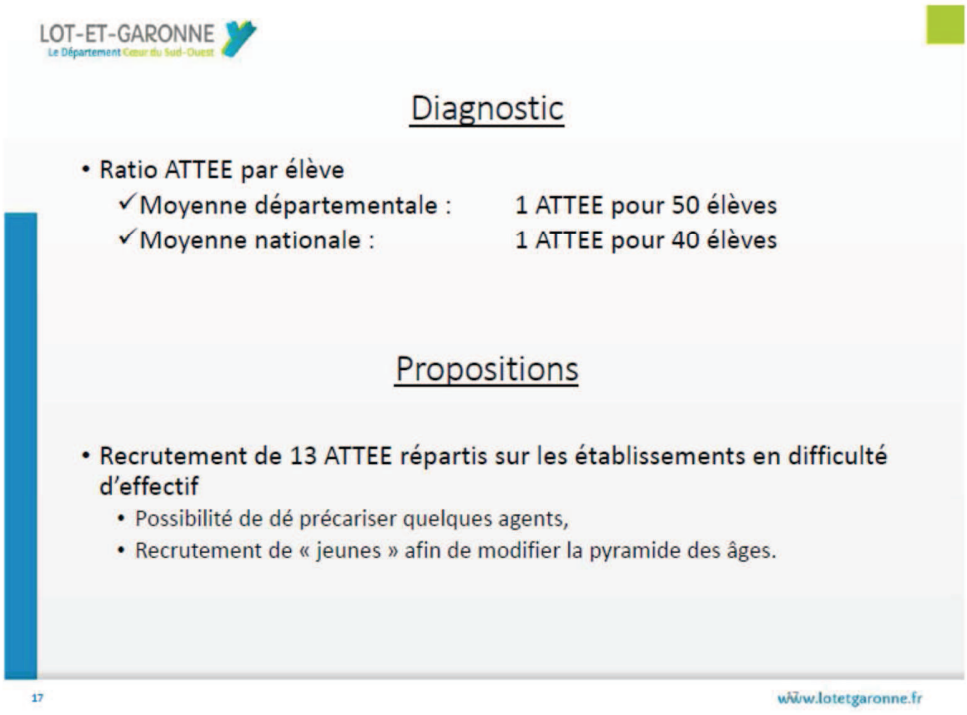
LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest
Diagnostic
• Ratio ATTEE par élève
✓Moyenne départementale : 1 ATTEE pour 50 élèves
✓Moyenne nationale : 1 ATTEE pour 40 élèves
Propositions
• Recrutement de 13 ATTEE répartis sur les établissements en difficulté d'effectif
• Possibilité de dé précariser quelques agents,
• Recrutement de « jeunes » afin de modifier la pyramide des âges.
17
www.lotetgaronne.fr

Diaporama n°3

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Le Campus numérique

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Les travaux en cours

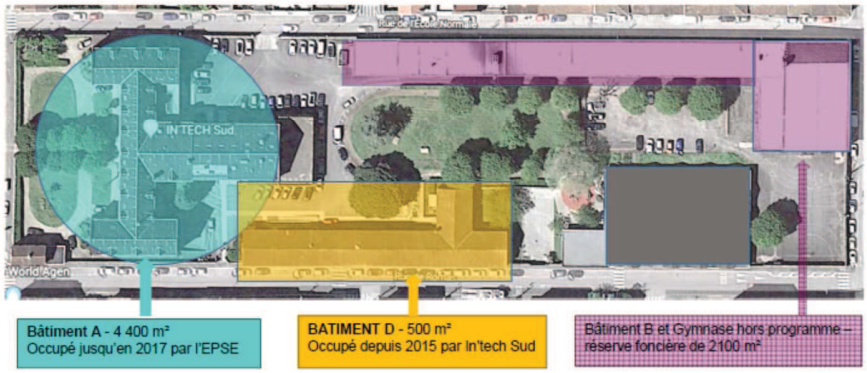

bâtiment A : la réhabilitation du bâtiment principal en clos couvert, l'accessibilité, les mises en conformités électriques et fluides, le réaménagement avec un maximum de cloisons amovibles et acoustiques, les liaisons numériques et les aménagements d'espaces collaboratifs et pédagogiques.

bâtiment D : la rénovation de l'amphithéâtre et la mise en conformité numérique et des sanitaires.

les espaces publics, les VRD et le stationnement seront également traités.

LOT-ET-GARONNE Le Département Cœur du Sud-Ouest

Campus Numérique 47, c'est :

Des ambitions départementales :

- Former les nouvelles générations au développement des outils numériques ;
- Favoriser et accompagner l'innovation ;
- Fournir un contexte de développement propice à la création et au développement des acteurs économiques ;
- Diffuser le plus largement possible les potentiels de développement ;
- Anticiper les usages futurs du numérique et préparer les réponses adaptées ;
- Offrir un contexte global favorable au développement des entreprises numériques.

Un partenariat élargi :

- Le Département de Lot-et-Garonne,
- La Chambre de Commerce et d'Industrie,
- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat,
- La Chambre d'Agriculture,
- 2 agglomérations : Agglomération d'Agen et Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois,
- L'école In'Tech Sud,
- Le centre de formation continue C2RT,
- Le syndicat des entreprises du numérique Etic 47,
- Cluster Inoo,
- La technopole Agrinove,
- L'Atelier Canopé 47,
- Pole Emploi,
- Sud Management.

Un site de 3 100 m² dont :

Espace formation :	1791,33 m²
Administration Campus :	338,64 m²
Espaces de médiation numérique :	870,48 m²
Incubateur :	151,93 m²

LOT-ET-GARONNE Le Département Cœur du Sud-Ouest

Le partenariat avec l'Agglomération d'Agen

Le Département de Lot-et-Garonne s'engage	L'Agglomération d'Agen s'engage	Le Campus Numérique 47 s'engage
À œuvrer au développement numérique du territoire de l'Agglomération d'Agen : En assumant l'intégralité des travaux de modernisation du site Campus Numérique 47, pour un montant de 3,053 millions d'euros HT , **A accompagner le développement du Technopole Agen Garonne :** • En ayant participé au financement de la rocade sud-ouest d'Agen (dit barreau S3) et de ses équipements connexes (notamment le giratoire D119 / D292 à Brax), à hauteur de 3,2 M€ sur un coût total de 9,5 M€ ; • En participant aux études et acquisitions foncières du pont et du barreau de Camélat (dit barreau S4) à hauteur de 2 M€, sur un coût total de 6 M€ ; • En participant au financement de l'échangeur d'Agen ouest pour un montant de 6,150 M€ valeur 2016 indexé sur le TP01, dans un plafond de 7,4 M€, sur un coût total HT de 17,4 M€ HT valeur 2016.	**À soutenir en toutes ses composantes le projet de développement du Campus Numérique 47 :** • En soutenant la rénovation du site Jean Jaurès à proportion d'un tiers de l'investissement, à concurrence d'un plafond de 1 million d'euros ; • En adhérant à l'Association Campus Numérique 47 ou à toute structure chargée de la gestion et de l'animation du site Jean Jaurès ; • En soutenant le fonctionnement de l'association à hauteur de 33 % d'un plafond de 170 000 € ; • En fléchant vers l'incubateur du Campus Numérique les porteurs de projets numériques émergents en demande d'une aide à la création et d'un accompagnement personnalisé.	**À soutenir le projet de développement du Technopole Agen Garonne :** En fléchant vers le TAG les start-up accompagnées par le Campus Numérique 47 et son incubateur, dans la mesure où lesdites start-up correspondraient au profil recherché par la pépinière du Technopole

A l'étude, création d'un GIP qui pérenniserait le fonctionnement de Campus Numérique et permettrait de consolider le partenariat.

Diaporama n°4

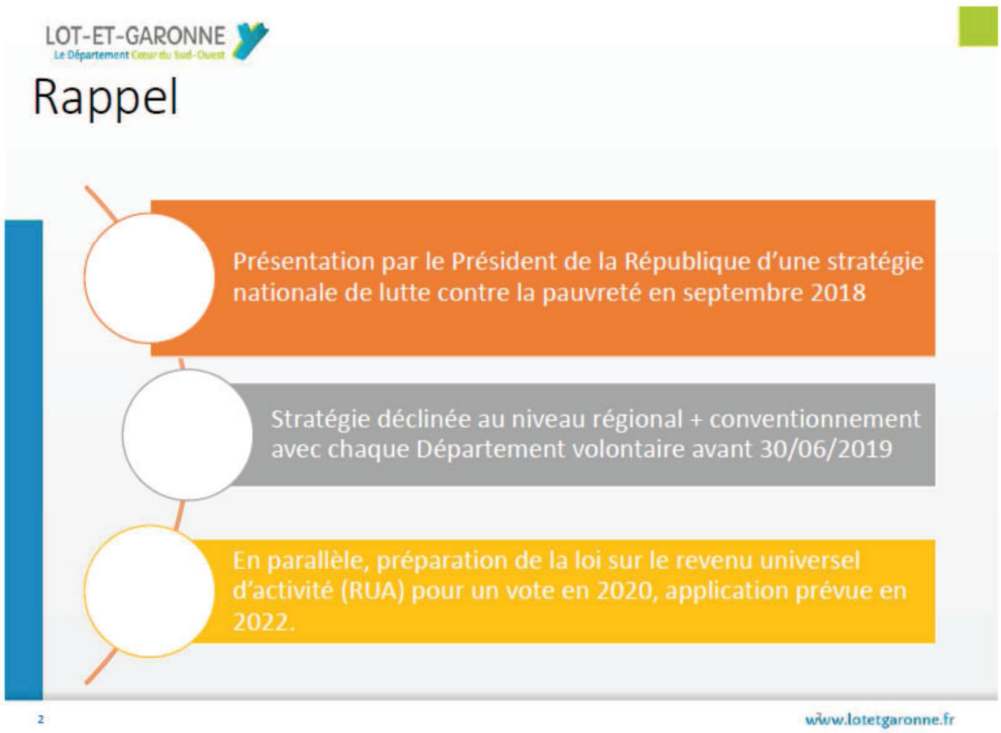

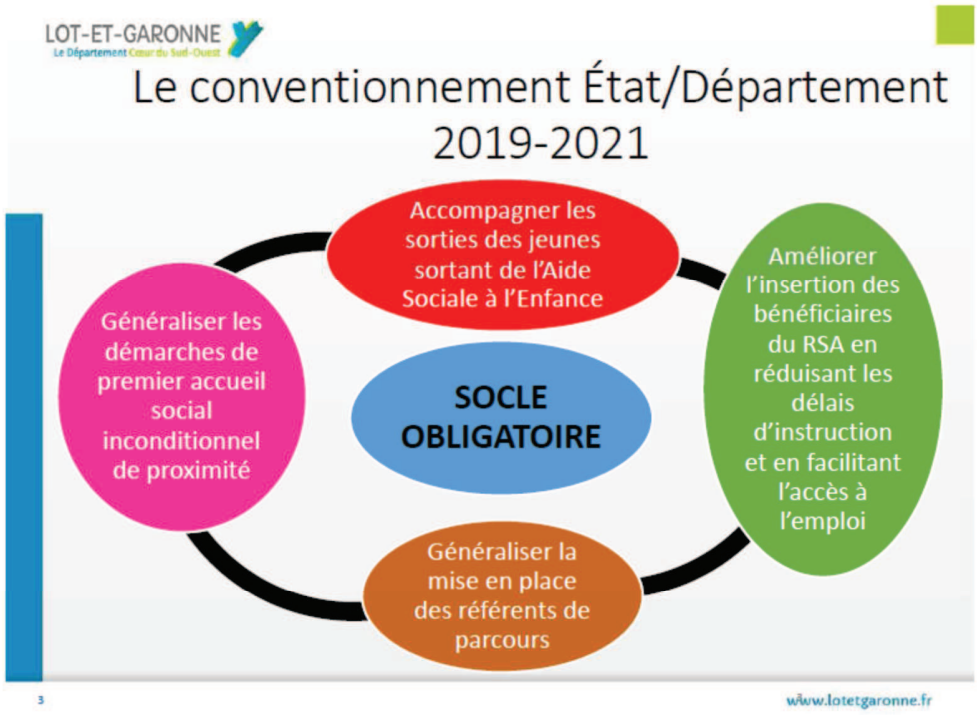
LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest
Le conventionnement État/Département 2019-2021
Accompagner les sorties des jeunes sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance
Améliorer l'insertion des bénéficiaires du RSA en réduisant les délais d'instruction et en facilitant l'accès à l'emploi
Généraliser les démarches de premier accueil social inconditionnel de proximité
SOCLE OBLIGATOIRE
Généraliser la mise en place des référents de parcours
3
www.lotetgaronne.fr

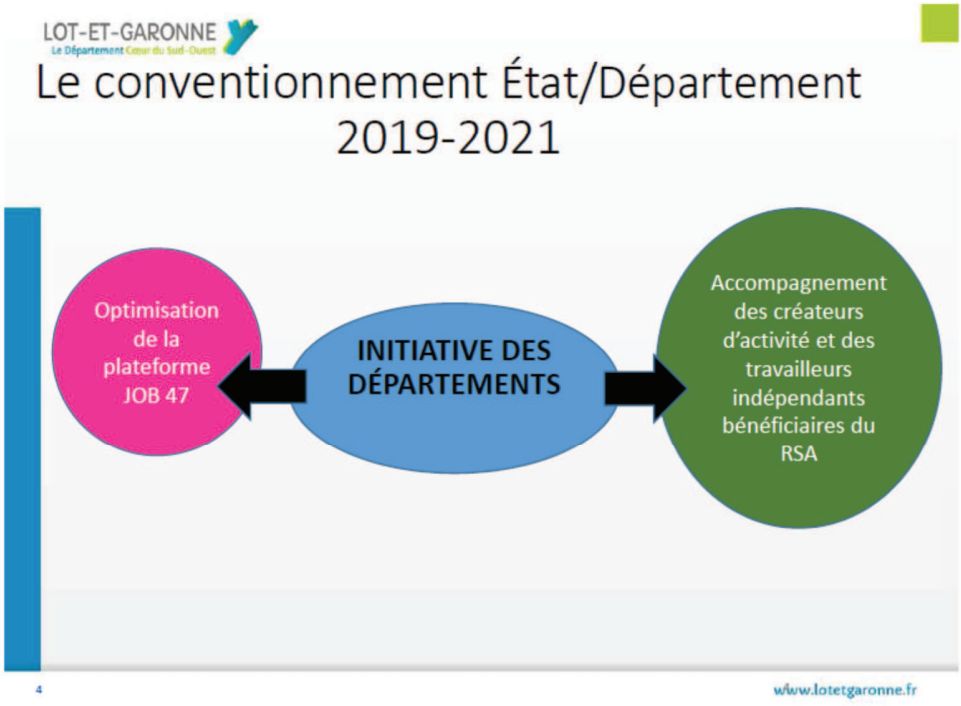
LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest
Le conventionnement État/Département 2019-2021
Optimisation de la plateforme JOB 47
INITIATIVE DES DÉPARTEMENTS
Accompagnement des créateurs d'activité et des travailleurs indépendants bénéficiaires du RSA
4
www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Accompagner les sorties des jeunes sortant de l'ASE

C'est permettre à chaque jeune ayant été confié au service de l'aide sociale à l'enfance de construire un projet de vie autonome au-delà de sa majorité et d'être accompagné par un soutien éducatif jusqu'à ses 21 ans s'il le souhaite.

=> 159 K€ / an
dont 103,8 CD

5 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Améliorer l'insertion des bénéficiaires du RSA en réduisant les délais d'instruction et en facilitant l'accès à l'emploi

- **Raccourcir les délais d'orientation des bénéficiaires du RSA** en mettant en place une plateforme sur chaque CMS
- **Développer et renforcer** l'accompagnement global avec pôle emploi

=> 273 K€ / an
dont 136,8 K€ CD

6 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Généraliser les démarches de premier accueil social inconditionnel de proximité

Renforcer l'accueil-traitement proposé par les 8 Centres Médico-Sociaux (CMS), par un dispositif d'accueil et d'accompagnement au numérique sur les territoires.

=> 180 K€ / an
dont 90 K€ CD

7 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Généraliser la mise en place des référents de parcours

Le référent aide la personne à se repérer entre les différents partenaires et facilite ses démarches, en privilégiant son autonomie

- **Sensibiliser les acteurs** et partenaires locaux à la démarche de référent de parcours.
- **Mettre en œuvre cette démarche** sur les 8 territoires

=> 100 K€ / an
dont 50 K€ CD

8 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Optimisation de la plateforme JOB 47

Permettre une extension des capacités de l'outil JOB 47
grâce à l'acquisition de nouvelles applications tant au profit des bénéficiaires que des recruteurs (application smartphone, envoi de SMS, suivi du parcours d'insertion…)

JOB47.fr
le site qui rapproche de l'emploi

=> 70 K€ / an
dont 35 K€ CD

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Accompagner les créateurs d'activité et travailleurs indépendants bénéficiaires du RSA

⇨ Etablir un diagnostic avec le bénéficiaire afin de déterminer la viabilité de l'activité (3 mois)

⇨ Accompagner le créateur sur la phase développement sur une période maximum de 9 mois.

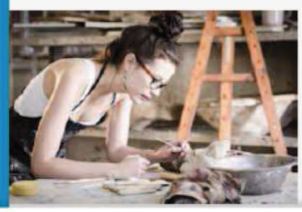

=> 58,8 K€ / an
dont 29,4 K€ CD

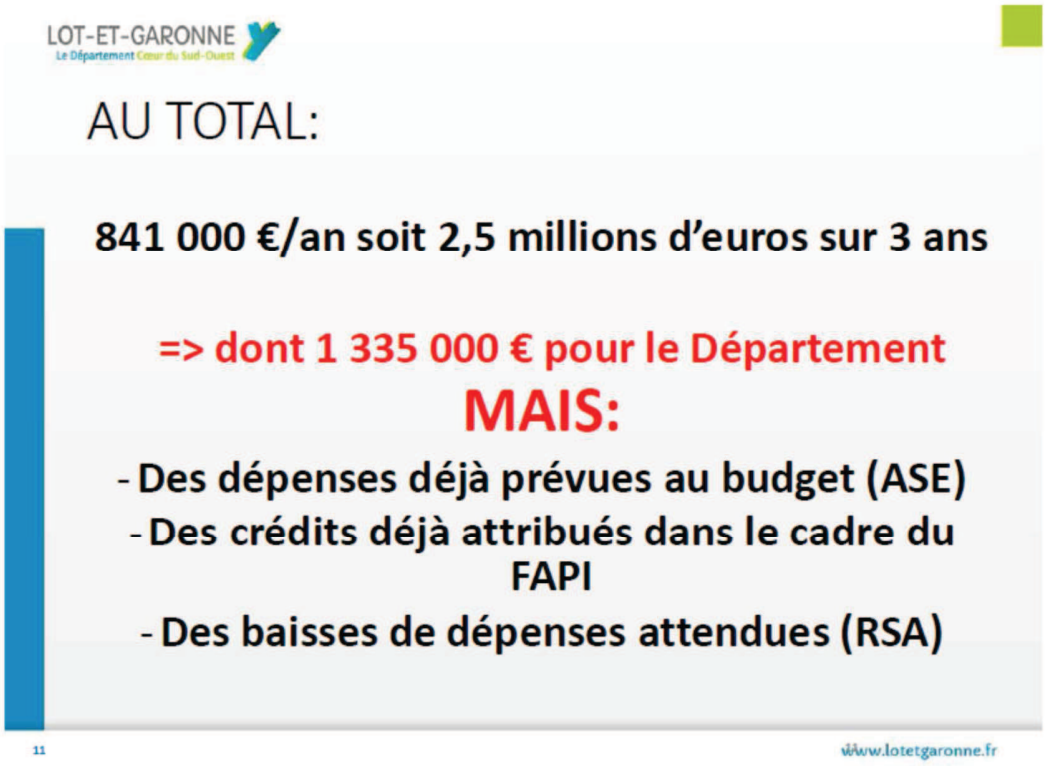
LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest
AU TOTAL:
841 000 €/an soit 2,5 millions d'euros sur 3 ans
=> dont 1 335 000 € pour le Département
MAIS:
- Des dépenses déjà prévues au budget (ASE)
- Des crédits déjà attribués dans le cadre du FAPI
- Des baisses de dépenses attendues (RSA)
11
www.lotetgaronne.fr

LISTE EMARGEMENT

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 21 JUIN 2019

M. BARRAL Bernard	Mme BESSON Séverine	M. BILIRIT Jacques	M. BOCQUET Christophe	M. BORDERIE Jacques	M. BORIE Daniel	Mme BRANDOLIN-ROBERT Clémence
Mme BRICARD Nathalie	M. CALMETTE Marcel	M. CAMANI Pierre	Mme CAMBOURNAC Louise	M. CASSANY Patrick	M. CHOLLET Pierre	M. CONSTANS Rémi
M. DELBREL Christian	M. DEZALOS Christian	Mme DHELIAS Danièle	M. DREUIL Jean	Mme DUCOS Laurence	Mme GARGOWITSCH Sophie	M. GIRARDI Raymond
Mme GONZATO-ROQUES Christine	Mme HAURE-TROCHON Caroline	M. HOCQUELET Joël	Mme JOFFROY Catherine	Mme KHERKHACH Baya	M. LACOMBE Nicolas	Mme LALAURIE Line

Mme LAMY Laurence	Mme LAURENT Françoise	M. LEPERS Guillaume	Mme MAILLOU Emilie	M. MASSET Michel	M. MERLY Alain	Mme PAILLARES Marylène
M. PERAT Michel	M. PICARD Alain	Mme SALLES Marie-France	Mme SUPPI Patricia	Mme TONIN Valérie	Mme VIDAL Hélène	Mme Sophie BORDERIE Présidente du Conseil départemental

Approbation des débats de la DM1 du 21 juin 2019

Fait le 22 novembre 2019

La Présidente du Conseil départemental,

Sophie BORDERIE

La Secrétaire de séance,

Laurence DUCOS

Imprimé en Décembre 2019

Certifié conforme :

La Présidente du Conseil départemental,
Sophie BORDERIE